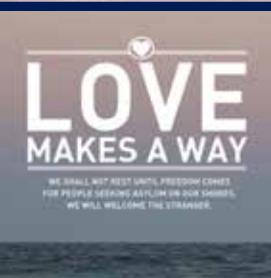


MIGRATIONS FORCÉES revue

numéro 48
décembre 2014



La foi et les réponses au déplacement



plus des articles sur :
le 40ème anniversaire de la Convention de l'OUA, le travail et l'intégration des réfugiés en Suède, les pandits cachemiris en Inde, la violence en Amérique centrale, le déplacement au Mexique, une décision de la Cour suprême du Kenya concernant les camps de regroupement, et la statut de l'intégration des réfugiés en Ouganda

3 De la part des rédacteurs en chef

La foi et les réponses au déplacement

4 **Des chefs religieux s'unissent pour désarmer les cœurs et les esprits**

Monseigneur Dieudonné Nzapalainga, Imam Omar Kobine Layama et Pasteur Nicolas Guerekoyame Gbangou

5 **Les acteurs religieux locaux et la protection dans des environnements complexes et dangereux**

James Thomson

7 **La valeur de l'accompagnement**

Joe Hampson, Thomas M Crea, Rocío Calvo et Francisco Alvarez

9 **Comment les communautés religieuses locales peuvent aider les demandeurs d'asile**

Kelly Barneche et 'Joe'

10 **Le rôle de la religion dans l'établissement de relations intercommunautaires**

Sadia Kidwai, Lucy V Moore et Atallah FitzGibbon

14 **La contribution des organisations confessionnelles qui travaillent avec les déplacés**

David Holdcroft

16 **Foi et laïcité : les tensions dans la réalisation des principes humanitaires**

Alastair Ager

18 **Motivation et efficacité de la foi : une expérience catholique**

Robert Cruickshank et Cat Cowley

22 **La dignité de la personne humaine**

Nathalie Lummert

24 **Le parcours d'une organisation laïque dans le sud du Liban**

Jason Squire et Kristen Hope

26 **Réflexions issues du terrain**

Simon Russell

27 **Le demandeur d'asile : une perspective religieuse**

Flor Maria Rigoni

28 **Désobéissance civile chrétienne et détention obligatoire des immigrants pour une durée indéterminée en Australie**

Marcus Campbell

30 **Guidés par les principes humanitaires**

Andreas Vogt et Sophie Colsell

31 **La perspective du gouvernement luxembourgeois sur la religion dans le partenariat**

Max Lamesch

32 **Cela ne relève pas de notre compétence**

Maurice Herson

33 **Foi, secours et développement : le modèle UMCOR-Muslim Aid sept ans plus tard**

Amjad Saleem et Guy Hovey

36 **L'asile dans l'église**

Birgit Neufert

38 **Offrir un sanctuaire aux demandeurs du statut de réfugié déboutés au Canada**

Kristin Marshall

39 **Coopération communautaire interconfessionnelle : une perspective luthérienne**

Elizabeth Gano

40 **Influence et discordance : la foi et l'aide aux réfugiés au Ghana et au Kenya**

Elizabeth Wirtz et Jonas Ecke

42 **Un exemple de réponse humanitaire interreligieuse en République centrafricaine**

Catherine Mahony

45 **Respecter les croyances, et éviter de nuire : assistance psychosociale en Jordanie et aux États-Unis**

Maryam Zoma

47 **Espace religieux, espace humanitaire**

May Ngo

48 **Humanitarisme confessionnel dans le nord de l'Union du Myanmar**

Edward Benson et Carine Jaquet

51 **Donner et recevoir : dilemmes à Bangkok**

Sandrine Larribeau et Sharonne Broadhead

53 **Religion et politiques de réinstallation**

Shoshana Fine

54 **Principes et prosélytisme : une pratique exemplaire en Éthiopie**

Zenebe Desta

56 **Des racines juives à l'assistance humanitaire**

Ricardo Augman et Enrique Burbinski

56 **Une réponse confessionnelle adaptée pour les Chins de l'État indien du Mizoram**

Jenny Yang

59 **S'impliquer auprès des PDI au Sri Lanka : une approche bouddhiste**

Emily Barry-Murphy et Max Stephenson

60 **Une organisation œcuménique pour les demandeurs d'asile en Suisse**

Susy Mugnes, Felicina Proserpio et Luisa Deponti

62 **Les réfugiés africains et le rôle particulier que remplissent les églises au Royaume-Uni**

Samuel Bekalo

63 **Relèvement et soutien post-catastrophe au Japon**

Kimiaki Kawai

64 **'Accueillir l'étranger' et la coopération entre le HCR et les organisations confessionnelles**

José Riera et Marie-Claude Poirier

84 **Qu'est-ce que la religion a à voir avec tout ça ?**

Tahir Zaman

De plus amples informations sur nos prochains numéros – sur le changement climatique, les catastrophes et le déplacement, et les Balkans 20 ans après les accords de Dayton – sont disponibles sur www.fmreview.org/fr/paraître.

Si vous souhaitez être tenus informés de nos nouveaux ou prochains numéros, rejoignez-nous sur Facebook ou Twitter ou souscrivez à nos alertes e-mail sur www.fmreview.org/fr/demandez-rmf.

Revue Migrations Forcées (RMF) offre une tribune pour un échange régulier d'informations et d'idées entre chercheurs, réfugiés et déplacés internes ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, anglais, espagnol et arabe par le Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford.

Personnel

Marion Couldrey et Maurice Herson
(Rédacteurs en Chef)

Nina E Weaver (Assistante de
financement et de promotion)

Sharon Ellis (Assistante)

Forced Migration Review

Refugee Studies Centre
Oxford Department of International
Development, University of Oxford,
3 Mansfield Road, Oxford OX1 3TB, UK.
fmr@qeh.ox.ac.uk
Tél : +44 (0)1865 281700
Skype : fmreview

www.fmreview.org/fr



Avis de non responsabilité

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction ou du Centre d'Études sur les Réfugiés.

Droits d'auteur

Tout document de RMF imprimé ou mis en ligne peut être reproduit librement, à condition que la source et l'URL spécifique de l'article soient mentionnés.



ISSN 1460-9819

Conception/design

Art24
www.art24.co.uk

Imprimerie

LDI Print
www.ldiprint.co.uk



De la part des rédacteurs en chef

Il n'est pas facile de mesurer le rôle de la foi dans le secteur humanitaire. Les croyances et les textes religieux promeuvent généralement l'hospitalité envers autrui, et un grand nombre

d'organisations (et de personnes) inspirées par leur foi ou leur religion portent assistance aux nécessiteux, de même que de nombreux chefs religieux et communautés religieuses agissent localement pour fournir assistance et protection. La plus grande contribution des communautés de foi provient peut-être de leurs réseaux et de leur capacité à permettre aux personnes en déplacement de trouver un accueil chaleureux et de tisser des liens, même dans un environnement potentiellement hostile. Pourtant, il est plus facile de mesurer les activités inspirées par la foi plutôt que de mesurer la différence que cette foi apporte, tandis que les normes d'inspiration séculaire pour ce type d'activités peuvent paraître difficilement compatibles avec l'inspiration religieuse.

De plus, la tâche des acteurs humanitaires confessionnels est d'autant plus ardue que nous vivons dans un monde où la religion participe à l'apparition ou bien à la pérennisation de certains conflits, ou encore, est utilisée à ces fins. Et la tâche des communautés de foi happées par ces conflits (et de leurs chefs) est encore plus difficile. Le premier article de ce numéro, rédigé par les chefs de trois communautés de foi de République centrafricaine, est un exemple reconfortant de courage et de détermination dans de telles circonstances.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à Elena Fiddian-Qasmiyeh du Centre d'études sur les réfugiés/l'University College London et à James Thomson d'Act for Peace/ACT Alliance pour leur aide et leurs contributions en tant que conseillers spéciaux sur ce numéro. Nous souhaitons également remercier CAFOD, Henry Luce Foundation, Islamic Relief Worldwide, le département fédéral suisse des affaires étrangères, US Conference of Catholic Bishops et World Relief pour leurs contributions financières à ce numéro, ainsi que l'UNHCR, et plus particulièrement José Riera, pour avoir facilité la participation de RMF à ce débat.

Le numéro complet ainsi que chaque article individuel sont disponibles en ligne aux formats HTML et PDF sur www.fmreview.org/fr/foi. Ce numéro sera disponible en ligne et en version imprimée en anglais, arabe, espagnol et français. La liste détaillée de son contenu est disponible sur www.fmreview.org/fr/foi/RMF48liste.pdf.

Merci d'aider à diffuser ce numéro aussi largement que possible en le faisant circuler parmi vos réseaux, en publiant des liens, en le mentionnant sur Twitter et Facebook et en l'ajoutant à vos listes de ressources. Veuillez nous écrire à fmr@qeh.ox.ac.uk pour solliciter des exemplaires imprimés de ce numéro.

Sincères salutations,

Marion Couldrey et Maurice Herson

Rédacteurs en chef de la Revue des Migrations Forcées

Articles généraux

68 Il faudra exercer de nouvelles pressions pour favoriser l'intégration des réfugiés en Ouganda
Georgia Cole

70 La Convention de 1969 de l'OUA et le défi permanent qu'elle constitue pour l'Union Africaine
J O Moses Okello

74 Fuir la violence pour retrouver plus de violence en Amérique Centrale
Israel Medina

76 Le travail et l'intégration des réfugiés en Suède
Miguel Peromingo

78 Déplacement gelé : les pandits du Cachemire en Inde
Mahima Thussu

79 Politiques publiques pour répondre au problème du déplacement au Mexique
José Ramón Cossío Díaz

80 Réflexions sur une décision rendue par la Cour suprême du Kenya concernant les camps de regroupement
Anna Wirth

83 Nouvelles du Centre d'études sur les réfugiés

Des chefs religieux s'unissent pour désarmer les cœurs et les esprits

Monseigneur Dieudonné Nzapalainga, Imam Omar Kobine Layama et Pasteur Nicolas Guerekoyame Gbangou

En République centrafricaine, dans un pays où la religion a été utilisée comme un instrument pour diviser et manipuler les populations, les chefs religieux se sont rassemblés afin de promouvoir la tolérance et le pardon comme fondement d'une reconstruction et d'une cohabitation pacifiques.

La crise qui a récemment frappé la République centrafricaine (RCA) et dont les racines s'enfoncent dans des luttes pour le pouvoir politique, a menacé de détruire le tissu social sous-jacent qui depuis si longtemps est source de tolérance religieuse. Au cours de ce processus, près d'un million de personnes – pratiquement un cinquième de la population du pays – ont été forcées de fuir de l'endroit où elles vivaient. Il y a actuellement environ 485 000 personnes déplacées à l'intérieur (PDI) de la RCA auxquelles s'ajoutent 180 000 réfugiés centrafricains qui ont fui vers les pays voisins depuis décembre 2013.

Dans le sillage du conflit s'est installé un climat de suspicion et de crainte, ainsi qu'un désir profond de vérité et de justice auquel le gouvernement national du fait des tensions qui le parcourent actuellement n'est pas en mesure de répondre. Cet environnement a constitué une occasion parfaite pour tous les rebelles, milices et chefs politiques qui avaient intérêt à voir se perpétuer l'instabilité, d'utiliser la religion comme un instrument pour accentuer les divisions et continuer de manipuler les populations centrafricaines. Toutefois, en tant que chefs religieux, nous savons fort bien que cette crise récente n'a fondamentalement jamais rien eu à voir avec la religion.

Même si elle n'est pas la cause profonde du conflit, la religion peut servir d'outil puissant pour transformer les cœurs et les esprits et unir les populations autour d'une cause commune visant à la réconciliation pacifique. En 2012, avant l'émergence de cette crise, nous avons fondé la Plateforme des Confessions Religieuses en Centrafrique, qui réunissait l'Alliance évangélique, la Communauté islamique et la Conférence épiscopale de la RCA. En partenariat

avec Catholic Relief Services et USAID, nous avons lancé une campagne nationale visant à promouvoir la cohésion sociale en rassemblant des milliers de musulmans et de chrétiens dans le cadre de grandes manifestations de solidarité. Nous avons formé des centaines de responsables religieux, des membres de la société civile, des fonctionnaires du gouvernement et des représentants des groupes armés pour qu'ils deviennent les ambassadeurs d'une coexistence pacifique. Nombre de ces dirigeants ont ensuite guidé leurs groupes d'intérêt ou leurs communautés à travers un processus similaire.

Dans un pays où les églises et les mosquées ont davantage de légitimité que le gouvernement national, et où elles s'ancrent profondément au cœur de la population, et où les ressources du gouvernement sont limitées, les institutions religieuses occupent une position unique pour répondre aux besoins humanitaires. À travers l'ensemble du pays, les populations déplacées musulmanes comme chrétiennes ont trouvé refuge dans des terrains qui entourent les églises et les mosquées. Nous avons été témoins d'exemples émouvants où des chefs religieux ont risqué leur vie pour servir les besoins de personnes déplacées d'une autre confession. Ces exemples marquants de pardon et de réconciliation sont loin d'être des exceptions, ils sont au contraire la norme. Comme nous le disons souvent, ici en RCA : « On est ensemble ».

Monseigneur Dieudonné Nzapalainga est l'Archevêque de Bangui, l'Imam Omar Kobine Layama est le Président de la Communauté islamique centrafricaine, et le Pasteur Nicolas Guerekoyame Gbangou est le Président de l'Alliance évangélique centrafricaine.

« Notre principal défi est de vivre ensemble alors que nous avons été frappés et brisés par la violence ; cela nous rend suspicieux les uns des autres, nous imaginons que notre voisin est peut-être un informateur ou un collaborateur. Reconstruire le tissu social prendra du temps. Désarmer les individus est une chose ; la tâche qui nous attend et qui consiste à désarmer les cœurs est bien plus ardue ».

Archevêque Dieudonné Nzapalainga

décembre 2014

Les acteurs religieux locaux et la protection dans des environnements complexes et dangereux

James Thomson

Les chefs spirituels, les organisations confessionnelles et les communautés religieuses locales jouent un rôle majeur dans la protection des personnes touchées par les conflits, les catastrophes et le déplacement. Ce n'est pourtant que récemment que le secteur humanitaire a commencé à apprécier pleinement la profondeur, l'ampleur et la variété du travail de protection qu'effectuent les acteurs confessionnels ainsi que les relations complexes qui existent entre religion et protection.

Bien qu'ils partagent des valeurs et des principes humanitaires et qu'ils ont pour intérêt commun de protéger, les acteurs humanitaires confessionnels et laïques se sont souvent retrouvés à opérer dans des univers en quelque sorte parallèles. Au niveau national, il n'est pas inhabituel de voir ces deux types d'acteurs humanitaires se débattre pour réussir à comprendre, sans parler de se frayer un chemin à travers les structures, les systèmes et les modes de travail réciproques, alors même qu'ils s'efforcent tous de protéger les mêmes communautés.

Une raison de division repose sur le fait que la doctrine humanitaire occidentale a été très largement façonnée par des valeurs laïques et qu'elle a tendu à ignorer ou réduire l'influence de la religion en dehors de la sphère des convictions privées. Pourtant, alors que la religion est en déclin dans les pays industrialisés, les personnes touchées par les conflits, les catastrophes et les déplacements sont, dans leur grande majorité, des personnes qui se réclament d'une religion. Pour beaucoup d'entre elles, les valeurs et les convictions religieuses jouent un rôle majeur dans leur existence, elles les aident à donner une forme à leur conception du monde ainsi qu'à leur rôle et à leur place à l'intérieur de ce monde, leur fournissant une orientation morale pour déterminer ce qui est bien et ce qui est mal, et les aider à s'en sortir en temps de crise. Il se peut que la foi encourage les actes de compassion, de tolérance et de respect de la dignité humaine tout en favorisant la justice sociale, la réconciliation et la résolution des conflits.

Comblent le fossé entre acteurs humanitaires confessionnels et laïques, et susciter entre eux un engagement et des partenariats de protection plus solides, n'est toutefois pas une tâche aisée. Les motivations et les modes de travail des acteurs confessionnels sont aussi diversifiés que les cultures et les sociétés dont ils sont issus, et il n'existe comparativement que peu d'études menées pour comprendre la portée et la variété

du travail de protection qu'ils accomplissent ou pour déterminer les fonctions de protection qu'ils sont les mieux à même de remplir, et pourquoi. La visibilité restreinte de leur travail et le fait que les organisations confessionnelles et les chefs spirituels ont rarement des connexions avec le système humanitaire sont également des facteurs qui rendent toute tentative de coordination, coopération et complémentarité difficiles.

Il existe également d'autres difficultés. De nombreuses organisations confessionnelles manquent d'expertise technique, et certaines d'entre elles ne sont pas disposées à aborder certaines questions sensibles en matière de protection. Parce qu'elles sont enracinées dans des cultures et des convictions traditionnelles, elles courent le risque de perpétuer des pratiques traditionnelles nuisibles ou d'encourager la stigmatisation (par exemple, à l'égard des survivants de violence sexuelle et sexiste), alors que d'autres chefs spirituels et d'autres organisations confessionnelles tentent de trouver des moyens de réponse à ces questions. Certaines organisations confessionnelles font du prosélytisme. En outre, alors que de nombreuses organisations confessionnelles pratiquent une impartialité et une neutralité relatives, et que la plupart d'entre elles souscrivent aux principes humanitaires ou à ce qui en tient lieu, d'autres ne peuvent le faire à cause du contexte politique dans lequel elles opèrent.

Les avantages potentiels qu'il y a à travailler avec des acteurs confessionnels sont toutefois significatifs. Du fait de leurs relations locales et de leur présence généralisée, le rayonnement des organisations confessionnelles locales auprès des communautés touchées s'étend souvent bien au-delà de celui des acteurs humanitaires ou même des autorités gouvernementales, particulièrement dans des environnements complexes et dangereux dans lesquels la légitimité des autorités de l'État ou des acteurs humanitaires est souvent sujette à caution.

Les organisations confessionnelles et les chefs spirituels locaux sont habituellement profondément intégrés dans – et habituellement respectés par – les communautés locales et sont intimement capables de capter les nuances culturelles et les dynamiques sociales et politiques locales. Ils ont également tendance à susciter la confiance de leur communauté, ce qui leur donne énormément d'influence sur les normes, la culture et le comportement – autant d'éléments cruciaux pour mener une activité de protection fondée sur la communauté. La taille impressionnante de certaines de leur base de soutien, alliée à leur influence et leurs relations, leur procurent souvent une force considérable auprès des autorités gouvernementales et des acteurs non-étatiques. L'engagement à long terme des acteurs confessionnels auprès des communautés locales et des autorités gouvernementales permet également à leurs initiatives de s'enraciner en profondeur et de poursuivre des efforts pour combattre les causes sous-jacentes des problèmes, modifier les schémas de comportement et plaider en faveur de changements juridiques et politiques.

Leur présence avant, pendant et après les catastrophes et les conflits signifie qu'ils sont extrêmement bien placés à la fois pour donner l'alerte et prendre des mesures précoces pour éviter un conflit ou mettre en place des programmes communautaires de préparation aux conflits ou aux catastrophes. En lien avec cette capacité, leur rôle de premier intervenant sur place après une catastrophe est souvent déterminant. Les écoles, les églises, les temples ou les mosquées sont fréquemment des bâtiments utilisés en guise d'abri et comme centre de coordination des efforts de réponse. Leurs structures institutionnelles et leurs réseaux, même s'il arrive souvent qu'ils soient perturbés, constituent une capacité de réponse locale déjà existante. Les organisations confessionnelles et les chefs spirituels peuvent également s'appuyer sur leur capital social pour lancer de nouvelles initiatives et pour obtenir le soutien et la mobilisation de bénévoles.

Par ignorance ou par manque de sensibilité à l'égard du rôle déterminant que joue la religion dans la vie des communautés touchées par une crise, les acteurs humanitaires peuvent se trouver confrontés



Des réfugiés du Myanmar pénètrent sur les terrains d'une église adventiste du septième jour dans le camp d'Umpium, dans la province de Tak en Thaïlande.

à des conséquences et des obstacles imprévus, manquer des occasions de persuader et mobiliser les populations, et même nuire involontairement. Les organisations confessionnelles et les communautés religieuses locales comprennent la place qu'occupe la religion pour aider les individus à se rétablir de traumatismes consécutifs à des abus et peuvent leur apporter un appui moral (réconfort spirituel, orientations religieuses, accompagnement, etc.).

Les groupes d'intérêt religieux s'étendent bien au-delà des communautés touchées et sont bien placés pour prévenir et résoudre les conflits ; s'occuper de tensions entre réfugiés et communautés d'accueil ; combattre la xénophobie et le racisme ; mobiliser un soutien de la société au sens large ; et s'attaquer aux causes de l'insécurité qui exigent des changements sociaux et politiques plus vastes. Lorsque la religion est utilisée comme un outil pour inciter au conflit et polariser les communautés, les organisations confessionnelles et les chefs spirituels ont potentiellement comme capacité unique de pouvoir travailler avec et par l'intermédiaire de leurs groupes religieux en vue de neutraliser les opinions extrémistes et réconcilier les divergences et les tensions qui alimentent le conflit et entraînent le déplacement.

James Thomson jthomson@actforpeace.org.au est Directeur associé de la branche Politique et plaider chez Act for Peace, qui est membre de l'Alliance mondiale ACT. www.actforpeace.org.au

décembre 2014

La valeur de l'accompagnement

Joe Hampson, Thomas M Crea, Rocío Calvo et Francisco Álvarez

L'amitié et une bienveillance compatissante à l'égard des personnes les plus vulnérables permettent d'apporter un service humanitaire fondé en priorité sur l'accompagnement personnel.

Le Service jésuite des réfugiés (JRS) est une organisation internationale catholique fondée en 1980 en vue de répondre à la détresse des boat-people vietnamiens qui a pour mandat l'accompagnement, le service et la défense des réfugiés et des autres personnes déplacées de force¹. Dans le cadre de ce travail d'accompagnement, nous allons au-delà d'une simple prestation de services en offrant notre amitié ainsi qu'une écoute et une solidarité actives centrées sur les préoccupations et les besoins personnels de l'individu. Pour nous, l'accompagnement est un processus qui fait écho à la conviction fondamentale d'une présence divine sur terre, une manière d'exprimer la solidarité et la compassion. À travers l'accompagnement nous avons pour objectif de diminuer l'énorme écart de pouvoir entre le travailleur humanitaire et le bénéficiaire, et nous espérons susciter chez les personnes déplacées un désir accru de participation dans les programmes et les services qui les concernent.

Le contexte menaçant de la guerre et de la violence est une constante que l'on retrouve dans virtuellement tous les récits de refuge ou de migration forcée ; le désespoir face à la souffrance et aux privations ; le désir d'être écouté et de pouvoir raconter son histoire ; et la valeur de petits gestes de compassion et de respect. Donner du pouvoir aux réfugiés c'est leur rendre l'estime de soi et l'espoir dans l'avenir. Impliquer la participation des réfugiés dans les dispositions qui concernent leur vie n'est pas seulement une bonne idée, c'est aussi une nécessité psychologique et morale, une condition préalable à la mise en place de projets durables et efficaces, ce qui devrait être la marque de fabrique de tout programme humanitaire mené par une organisation confessionnelle. Bien évidemment, les organisations confessionnelles peuvent organiser d'énormes programmes d'assistance humanitaire qui s'appuient sur leur expérience professionnelle massive, et elles le font, mais ces approches à grande échelle doivent toujours être au service d'approches personnelles et humaines, et ne jamais les affaiblir.

L'accompagnement peut offrir un antidote à la « marchandisation » des bénéficiaires qui malheureusement se produit bien trop souvent dans le cadre d'opérations de secours humanitaire à grande échelle. Souvenons-nous de notre expérience

dans l'ouest de la Zambie où un afflux de nouveaux réfugiés angolais s'était produit dans un camp récemment mis en place. Alors qu'officiellement chargée de s'occuper des services d'éducation, JRS s'est mise en tête de défendre les préoccupations plus générales et les droits des réfugiés auprès des autorités du camp. Il s'agissait d'une question particulièrement importante pour les réfugiés, mais qui n'avait qu'une faible priorité pour les autorités du camp et le gouvernement débordés ; à savoir l'enregistrement de ceux qui étaient décédés depuis leur arrivée en Zambie. JRS s'est donc chargée de maintenir un registre des décès au nom des vivants ; en assurant ce service tout simple mais pourtant significatif, JRS a accompagné les réfugiés dans leur parcours de vie en leur permettant de reconnaître formellement l'importance de ceux qui venaient de les quitter. La mort est peut-être un aspect particulièrement significatif de la vie religieuse, et donc tout aussi important pour les organisations religieuses, mais ce n'est pas le seul exemple ; il y a beaucoup de lieux où la foi rencontre l'instinct humanitaire. L'importance de la compassion pour ceux dans le besoin ou la valeur de l'accompagnement pour le voyage de la vie - ces pratiques sont dirigées par l'approche de la foi et fournissent un type puissant et particulier de service humanitaire, donnant la priorité à l'accompagnement personnel.

Une approche de l'accompagnement fondée sur la foi offre également une autre perspective pour envisager différemment les implications programmatiques de la prestation de service :

- Du fait de liens solides avec les communautés et les chefs religieux locaux, les organisations confessionnelles sont extrêmement bien placées pour défendre la cause de l'intégration locale en insistant sur les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité.
- L'intervention humanitaire est souvent considérée comme une aide parachutée de l'extérieur mais les organisations confessionnelles ont habituellement une perspective, des connaissances et des compétences au niveau local.
- Les organisations confessionnelles ont été des instruments puissants dans l'effort de plaidoyer

tant au niveau national qu'international, elles ont souvent été capables d'attirer l'attention sur les circonstances désespérée de déplacés qui n'avaient pas été touchés par « l'effet CNN ». Par exemple, le traité mondial visant l'interdiction des mines a été initié en grande partie, et par la suite dirigé, par des organisations confessionnelles.

- Parce que la confiance entre organisations confessionnelles et personnes déplacées est souvent plus profonde qu'avec les ONG laïques, notre expérience nous indique que nous avons plus de chance d'être en position de tirer parti des points forts, de l'expérience et des réseaux de réfugiés susceptibles de mener vers des solutions.
- En Afrique et en Asie, nous avons rencontré énormément de respect de la part des chefs religieux pour le travail réalisé au service des déplacés par les organisations confessionnelles, indépendamment de leur propre appartenance à une église ou une religion.

Quel que soit le secteur de la prestation de services, nous avons découvert qu'il était précieux d'intégrer des aspects d'accompagnement à chaque étape du cycle de projet de JRS : dans la formation pour que le personnel soit convaincu de son importance et de la place qu'il tient dans notre travail ; dans nos codes de conduite et nos conditions de service ; dans nos rapports et nos exercices de suivi et d'évaluation ; et dans notre évaluation d'impact.

Il est possible que les organisations confessionnelles qui ont une disposition solide à l'accompagnement se trouvent mieux placées pour travailler auprès de réfugiés qui vivent des situations de déplacement prolongé, même si l'une des difficultés qui pèse le plus sur la valeur de l'accompagnement nous semble être ce moment délicat où il faut savoir se retirer, plus particulièrement après une présence de longue haleine. Les organisations confessionnelles ne sont pas toujours les premières sur la scène humanitaire mais elles sont souvent les dernières à la quitter. Il peut arriver aussi que les ONGI et les agences laïques des Nations Unies manquent de familiarité et de connaissances du contexte local et qu'elles soient confrontées aux réalités d'une rotation fréquente de leurs employés ou à des exigences bureaucratiques qui leur rendent difficile de mener des programmes transfrontaliers.

Une autre difficulté pour les organisations confessionnelles, certainement rencontrée par JRS concerne une conception différente de ce qui constitue la meilleure approche en matière de prestation de services. Les organisations confessionnelles sont habituellement proches

de la population et la connaissent bien parce qu'elles travaillent depuis une perspective d'accompagnement et d'émancipation des plus vulnérables. Cette compréhension profonde des besoins de la communauté peut parfois entrer en opposition avec les indicateurs de prestation de service proposés par des agents extérieurs qui n'ont pas cette connaissance de la communauté. Dans la mesure du possible, un sentiment de mission devrait guider une série de pratiques de terrain optimales étayées par des preuves, qui à leur tour devraient servir à faire progresser la mission. Pourtant, dans la pratique il est souvent difficile de conceptualiser spécifiquement la meilleure manière de relier la mission à la pratique. Dans le contexte complexe dans lequel opèrent les organisations confessionnelles, nous sommes convaincus que la meilleure approche est celle qu'oriente une série de valeurs, sans pour autant négliger de s'appuyer au niveau opérationnel sur les meilleurs éléments disponibles – ce qui pourrait être décrit comme « un travail de mission solidement étayé par des preuves ».

Au cours de trois décennies consacrées au service des réfugiés et des PDI, JRS considère que l'un des éléments qui définit le mieux son identité – l'accompagnement – est central à la plupart des traditions religieuses tout en constituant un élément unique que l'organisation peut apporter au service humanitaire. L'accompagnement tel que pratiqué par JRS est défini par un groupe d'attitudes et de valeurs : solidarité, espoir, respect et dignité, amitié, écoute ouverte, hospitalité, poursuite de la justice, opter en faveur des pauvres et des marginalisés. Comme de nombreuses autres organisations confessionnelles qui cherchent à se rapprocher et à se solidariser de ceux qu'elles servent, JRS a trouvé dans l'accompagnement une pratique et une dimension qui offrent une qualité de service plus profonde ainsi que des bénéfices qui vont au-delà d'un calcul rigide de résultat et d'impact.

Frère Joe Hampson SJ *treasurer@jesuitszimbabwe.co.zw* a travaillé avec JRS pendant 14 ans en Afrique et en Asie, et il travaille maintenant au Zimbabwe où il occupe la fonction de Trésorier de la province jésuite. Thomas M Crea *creat@bc.edu* est Professeur associé et Président de la Global Practice Concentration, de la Boston College School of Social Work. Rocío Calvo *calvovil@bc.edu* est Professeure assistante et Directrice de la Latino Leadership Initiative, Boston College School of Social Work. Francisco Álvarez SJ *sjes-dir@sjcuria.org* est Secrétaire du Département Justice sociale et écologie, à la Curie générale de la Société de Jésus.

décembre 2014

Comment les communautés religieuses locales peuvent aider les demandeurs d'asile

Kelly Barneche et 'Joe'

Les communautés religieuses locales ont la possibilité d'apporter aux demandeurs d'asile certains types d'assistance impossibles aux organisations confessionnelles, ces dernières étant soumises à des critères d'éligibilité. De plus, aux États-Unis, les communautés religieuses locales jouent un rôle déterminant dans la réception et la réinstallation des réfugiés et des bénéficiaires du droit d'asile. Lorsque les réfugiés et les migrants auxquels le droit d'asile a été accordé (bénéficiaires du droit d'asile) arrivent aux États-Unis, ils ont droit à toute une série de services proposés par les organisations confessionnelles qui travaillent dans le domaine de la réinstallation. Par contre les immigrants qui cherchent à obtenir le droit d'asile une fois arrivés aux États-Unis, découvrent qu'ils n'ont pas accès à cette assistance réservée aux réfugiés et aux bénéficiaires du droit d'asile.

Etant donné que le processus de demande d'asile peut se prolonger pendant des mois et même des années, l'existence des demandeurs d'asile se caractérise par l'incertitude et l'attente. Ils doivent obtenir tout type d'aide dont ils pourraient avoir besoin : aide financière, médicale, psychologique ou sociale, par l'intermédiaire de réseaux communautaires. C'est une situation qui laisse les demandeurs d'asile qui viennent de fuir des circonstances où leur vie était menacée, extrêmement vulnérables à leur arrivée dans ce pays supposé « sans danger ». Ceux qui n'ont aucune connexion sociale et pas de moyens financiers risquent de se retrouver sans abri, en proie à l'exploitation et au trafic.

Les synagogues, les mosquées et les églises se trouvent dans une position privilégiée pour apporter cette assistance déterminante que les demandeurs d'asile nécessitent à leur arrivée. Alors que les organisations confessionnelles sont limitées dans les types de services qu'elles peuvent offrir aux migrants forcés qui n'ont pas de statut de réfugié ou de bénéficiaire d'asile par les donateurs dont elles dépendent, les communautés religieuses, elles, ne connaissent pas ces restrictions. Elles sont libres de décider si elles veulent apporter de l'aide aux demandeurs d'asile, même s'ils n'ont aucun statut juridique officiel. Lorsqu'elles proposent un hébergement, des vêtements, de la nourriture, un accompagnement ou un soutien spirituel, elles peuvent atteindre des personnes qui, sans elles, seraient exclues de tout soutien de la part des organisations et des associations caritatives, y compris de la part des organisations confessionnelles dont le rôle est de s'occuper de la réinstallation des réfugiés.

L'expérience de Joe¹, un demandeur d'asile venu d'Afrique de l'Est qui cherchait refuge à New York après avoir été

persécuté, diabolisé, humilié et menacé de mort dans son pays d'origine pour cause d'homosexualité, est un exemple de ce à quoi cette implication des communautés religieuses locales peut ressembler dans la pratique.

Abri : Joe parle de sa première journée à New York, « je n'ai jamais eu aussi froid de ma vie que ce jour-là ; je me suis faulé dans une église et j'ai dormi sur un banc. Je me suis senti perdu, seul et terrifié ». Certaines communautés religieuses locales trouvent que leurs installations peuvent tout à fait servir d'hébergement à court terme pour les demandeurs d'asile alors que d'autres ont la possibilité de prendre des dispositions avec des membres de la communauté qui sont d'accord pour offrir de la place dans leur propre maison.

Nourriture et vêtements : Venant d'un climat chaud, Joe « n'avait jamais fait l'expérience des saisons ». De nombreuses communautés religieuses disposent de stocks de nourriture et de vêtements ou offrent régulièrement des repas chauds aux demandeurs d'asile qui ne peuvent pas bénéficier des distributions de vêtements chauds et de nourriture des organisations qui demandent à leurs bénéficiaires de présenter des documents d'identité.

Transport : Joe s'est rendu compte que l'accès aux transports en commun était essentiel pour qu'il puisse se déplacer dans la ville : « si vous avez une carte de métro [un abonnement aux transports publics], vous pouvez alors vous rendre aux soupes populaires ou aux rendez-vous médicaux, ou encore aller voir votre avocat, aller à l'église, faire un travail bénévole, etc. Un soutien sous la forme d'une carte de transport public est un outil fantastique et crucial ... pour aider les gens comme moi ».

Accompagnement et soutien spirituel : Même si certains demandeurs d'asile sont capables d'établir des contacts avec d'autres immigrants de leurs propres cultures, d'autres ne le peuvent pas. L'expérience de l'isolement peut aggraver les symptômes liés aux traumatismes. Joe recommande aux communautés religieuses « qu'elles aident [les demandeurs d'asile] à se faire de nouveaux amis. ... vous vous retrouvez complètement seul à renouer un tas de pensées profondes sans personne à qui parler... Si [les communautés religieuses] pouvaient trouver des bénévoles disposés à devenir de vrais amis pour des gens comme moi et d'autres dans ma situation, ce serait une énorme réussite ». Joe ajoute à cet effet, « trouver un groupe d'amis pourrait m'aider et d'autres dans la même situation que moi à retrouver le sentiment d'être aimé, d'être humain, et cela m'aiderait à apprécier la vie à nouveau ».

La flexibilité dont jouissent les communautés religieuses, en ce qui concerne le type d'assistance qu'elles peuvent offrir et les personnes susceptibles de recevoir cette assistance, leur permet de déterminer la meilleure manière de collaborer avec les demandeurs d'asile qui se trouvent parmi elles et comment les aider. Plus important encore, elles ont la capacité de transcender la dynamique client/prestataire que l'on retrouve dans la plupart des organisations (y compris dans les organisations confessionnelles),

pour permettre le développement de l'amitié et du soutien spirituel dans le contexte d'une communauté.

Kelly Barneche Kelly.barneche@gmail.com est assistante sociale et vit à Lausanne en Suisse. 'Joe' est en recherche d'emploi tout en attendant une décision concernant sa demande d'asile ; Kelly Barneche se chargera de lui transmettre d'éventuels messages.

1. Il ne s'agit pas de son véritable nom.

Le rôle de la religion dans l'établissement de relations intercommunautaires

Sadia Kidwai, Lucy V Moore et Atallah FitzGibbon

La vie spirituelle est une priorité dans de nombreuses communautés touchées par les conflits, et peut-être plus encore dans les situations de déplacement. Pourtant, les organismes d'aide lui donnent rarement priorité alors qu'elle pourrait jouer un rôle crucial dans la formation et la préservation de relations intercommunautaires solides et efficaces.

Les questions concernant la migration, le traitement des migrants forcés et les relations intercommunautaires entre les groupes d'accueil et de migrants forcés sont profondément enracinées dans l'histoire islamique. Selon une perspective islamique, les relations intercommunautaires sont facilitées par la reconnaissance mutuelle de la dignité et de l'honneur que Dieu confère aux migrants forcés pour le courage dont ils font preuve pour échapper aux persécutions ou à la privation mais aussi à leurs hôtes pour leur générosité d'esprit.¹ La préservation de cette dignité dépend d'un aspect crucial : ni la vulnérabilité des migrants ni la générosité des hôtes ne doit être exploitée.

Lorsque la première communauté des Musulmans de la Mecque, y compris le Prophète Mohammed (PSAL²) lui-même, a migré vers la ville voisine de Médine pour échapper aux persécutions religieuses, le Prophète a établi un système unique de protection par lequel chacune des familles locales se porterait responsable d'une famille de migrants et partagerait avec elle sa richesse, sa nourriture, son logement et la protection tribale.³ Ce système a facilité l'intégration des migrants dans la société d'accueil, leur donnant un sentiment d'appartenance et une source d'appui spirituel, et entraînant par là-même l'établissement de relations saines et mutuellement bénéfiques entre les hôtes et les migrants.

Bien que l'Islam dispose d'une riche tradition d'accueil des migrants, celle-ci n'est pas souvent invoquée par les organisations confessionnelles (OC) musulmanes dans leurs travaux. Les appels à l'action et au soutien des migrants forcés sont plus souvent basés sur les obligations islamiques générales d'offrir la charité, tandis que les motivations religieuses individuelles du personnel de Secours islamique (SI) découlent du besoin de s'occuper des plus vulnérables et non pas de l'histoire islamique de bienveillance envers les migrants.

Forger des relations intercommunautaires

L'expérience du SI indique que l'**identité** religieuse, plutôt que les **valeurs** religieuses, tend à jouer un rôle plus prééminent dans ses activités auprès des migrants et des communautés d'accueil. Nos recherches concluent que dans de nombreux cas, mais pas dans tous, le SI se trouve avantagé par rapport aux organismes non musulmans lorsqu'il travaille auprès de personnes déplacées et de communautés d'accueil de confession musulmane.⁴ La nature et les raisons de ces avantages sont aussi variés que les contextes dans lesquels nous opérons. Toutefois, ils sont souvent imputés à la capacité du SI à bâtir des relations de confiance avec ces communautés.

Selon des membres du personnel interrogés dans diverses régions, ce sentiment de confiance s'appuie sur le lien sans équivoque entre

décembre 2014

l'organisme et son identité religieuse, visible dans son nom comme dans son logo. Nous entretenons cette identité en nous montrant sensibles aux besoins spirituels et religieux de la communauté, par exemple en distribuant des colis alimentaires au cours des célébrations religieuses islamiques telles que le ramadan et en facilitant le *qurbani* (distribution de viande) pour l'*Aïd al-Adha*. Dans les camps de personnes déplacées de l'intérieur (PDI) du Darfour à Kaboul, les bénéficiaires identifient cette distribution comme une preuve de sensibilité religieuse partagée, tandis que la politique du SI relative au recrutement de personnel local (qui est donc souvent issu de la même communauté religieuse) joue indubitablement un rôle essentiel pour entretenir ce sentiment d'identité religieuse commune. Alors que la plupart des organisations non-gouvernementales internationales (ONGI) recrutent localement des membres de leur personnel, elle s'attend souvent à ce que ces derniers abandonnent toute référence à leur religion et adoptent une perspective séculaire ; cette tendance est toutefois beaucoup moins forte lorsque l'organisation s'identifie à la foi de l'employé.

La vie spirituelle, qui n'est pas souvent reconnue par les organismes d'aide, est une priorité pour de nombreuses communautés touchées par les conflits, et peut-être plus encore dans les situations de déplacement. Bien qu'il ne soit pas la politique du SI de construire des bâtiments spécifiquement religieux, on nous approche souvent pour nous demander de l'aide pour construire des mosquées ou des écoles religieuses, notamment parce qu'en raison de notre identité religieuse, nos bénéficiaires ne ressentent aucune gêne à nous le demander. Cependant, dans le contexte de notre travail auprès des migrants forcés, nous mettons à égale disposition de toutes les communautés (musulmanes et non musulmanes) des espaces temporaires pour la pratique religieuse et spirituelle. Dans notre rôle de gestion des camps, nous avons dû reconnaître qu'un espace de culte et d'éducation religieuse doit être considéré dans certains cas comme un besoin essentiel puisqu'il s'agit d'une priorité pour les résidents du camp eux-mêmes.

Malheureusement, « l'étiquette » religieuse d'une ONG peut également se transformer en

barrière plutôt qu'en pont. Dans les contextes où l'identité religieuse est associée à une posture politique, il est plus compliqué de bâtir des relations de confiance avec les communautés lorsque l'on est identifié comme une « organisation musulmane ». Lorsque le SI a commencé à travailler à El Geneina, au Darfour, notre organisation était initialement perçue avec suspicion : les bénéficiaires supposaient qu'en tant qu'organisation religieuse, le SI représentait le gouvernement soudanais tandis que les autres ONG soupçonnaient que le SI d'entretenir des relations préexistantes avec les autorités ou d'autres milices locales. Dans la même veine, dans le camp d'Al Saloum, en Égypte, les réfugiés soudanais du Darfour ont exprimé leur inconfort à résider dans un camp géré par le SI car ils percevaient cette situation comme un obstacle éventuel pour déposer une demande d'émigration vers l'Europe du Nord ou l'Amérique du Nord. En outre, lorsqu'il existe plusieurs factions organisées autour d'une identité religieuse politisée, comme c'est le cas en Afghanistan ou en Irak, des risques supplémentaires apparaissent pour le personnel des ONG musulmanes. Par exemple, des membres de notre personnel de Kaboul ont confié qu'ils craignaient de ne pas pouvoir travailler dans certaines des régions les plus reculées car ils étaient plus susceptibles d'être attaqués en raison de leur apparence moins conservatrice (ce qu'ils ont curieusement exprimé en soulignant leur « absence de barbe »).

Dans les contextes de migration forcée, la foi a toujours joué un rôle dans l'orientation des schémas migratoires. La crise des réfugiés syriens en est l'exemple le plus récent, particulièrement au Liban, où les Syriens sont plus susceptibles de s'établir dans un lieu habité par des personnes issues d'un contexte religieux semblable. Ces ressemblances se traduisent peut-être par une plus grande tolérance et une plus grande hospitalité de la part



Des réfugiés maliens se préparent à rompre le jeûn pendant le Ramadan, dans le camp de réfugiés de Goudoubo au Burkina Faso.

des communautés d'accueil envers des migrants d'origine ethnique ou religieuse semblable, tandis qu'il peut être plus facile de distribuer l'assistance à travers des structures religieuses existantes. D'un autre côté, lorsque les possibilités d'interaction entre différentes communautés sont réduites, cela peut exacerber les sentiments de division, de différence et de compétition. Le rôle positif de l'identité religieuse commune peut également se trouver entaché lorsqu'il se traduit par une attitude discriminatoire envers les autres communautés. Au Liban, les autorités ont imposé des restrictions sur le nombre de familles de réfugiés syriens dans chacun des camps. Cependant, la majeure partie des installations de la région de la Beka, par exemple, abritent un nombre bien plus élevé de familles syriennes car, selon l'opinion populaire, les autorités ferment les yeux lorsque les installations accueillent des réfugiés originaires de la même secte que les chefs locaux.

Sécularisation du discours humanitaire

Le secteur humanitaire est empreint d'une forte orientation séculaire, au point que les OC ressentent souvent la présence d'un sentiment antireligieux manifeste parmi le secteur international. Ce sentiment peut s'exprimer ouvertement, par exemple lorsque les financements pour des activités dans le nord du Mali sont suspendus ou indisponibles par crainte d'enfreindre les lois antiterroristes ; ou il peut s'exprimer de manière systémique, par exemple lorsque l'inclusion d'une formation sur les approches islamiques de la transformation des conflits dans une proposition de projet sur la consolidation de la paix intercommunautaire auprès des PDI soudanais semble déranger le personnel de ce projet. Au Liban, lorsque le personnel et les partenaires du SI ont été interrogés sur la manière dont leur foi inspirait leur travail, ils ont immédiatement répondu en affirmant avec fermeté l'importance de la non-discrimination, toute discussion au sujet de la foi étant avant tout appréhendée sous l'angle des risques potentiels relativement aux principes humanitaires.

La relégation de la religion au domaine de la « culture par certains acteurs de la communauté internationale de l'aide⁵ empêche de comprendre pleinement le rôle économique, politique et social de la foi et des communautés de foi dans les situations de migration forcée et comment ce rôle peut influencer positivement la conception de l'intervention. L'une des principales préoccupations des organismes humanitaires concerne l'éventuelle difficulté à séparer le rôle humanitaire des OC de leur rôle pastoral. Cela peut entraîner la suppression

d'importants services pastoraux, par exemple le soin des personnes malades, traumatisées ou en deuil. Dans le Nord, les institutions séculaires résolvent souvent ce problème en intégrant une aumônerie multiconfessionnelle à leurs services de première ligne, qui s'appuie sur des directives très développées basées sur l'éthique et la pratique. La professionnalisation de ces services auprès des réfugiés pourrait permettre aux organismes séculaires et aux OC de trouver le moyen de concilier le besoin de services de pastorale et la déontologie humanitaire, et de répondre également au besoin d'intégrer des éléments de conseil confessionnel aux services psychosociaux destinés aux migrants forcés (qui, dans des situations telles que la grossesse après un viol, sont souvent essentiels pour avancer).

En raison de ce biais antireligieux, il est difficile d'évaluer le rôle que la foi joue dans la formation de relations intercommunautaires ; il est plus facile de mesurer les activités des chefs religieux et des communautés religieuses en tant que distributrices d'aide, que de comprendre le rôle des valeurs dans ces actions. Historiquement, de nombreuses OC s'alignent visiblement sur les pratiques standard et les valeurs internationales, et hésitent à mettre en avant leurs valeurs religieuses (ou peuvent se sentir découragées d'en faire autant) lorsqu'elles communiquent hors de leur communauté. Cette attitude découle directement des attentes des donateurs et peut encourager l'émergence d'une « mentalité duelle » au sein des organisations.⁶

Valeurs communes ou identité commune ?

L'examen critique du rôle de la foi invite également à poser la question suivante : ces connexions sont-elles basées sur une question d'identité ou sur la compréhension de valeurs communes ? L'analyse critique de l'expérience du SI indique que, si la foi est souvent la source d'inspiration des personnes venant en aide aux migrants forcés, il est rare que la question des valeurs communes soit soulevée.

Mais toujours selon notre expérience, lorsqu'une croyance commune est évoquée en tant que système commun de valeurs, l'impact peut être puissant. Au Darfour, un projet de paix et de résolution des conflits communautaires réunissant des communautés de PDI, d'accueil, de nomades et pastorales ; au cours d'une discussion sur les principes et les enseignements religieux, tous ont reconnu l'importance de la convivialité et du bon traitement d'autrui dans l'Islam comme un élément central pour restaurer la confiance entre les communautés. Les connexions basées sur les

décembre 2014

valeurs présentent de plus grandes possibilités de changement comportemental : l'identité commune permet d'amorcer le dialogue sur des questions sensibles tandis que les valeurs communes permettent de contester certaines pratiques néfastes en s'inscrivant dans un cadre religieux, ce qui aide les personnes à mieux comprendre leurs textes sacrés et l'impact qu'ils peuvent avoir sur le bien-être de la communauté.

Conclusion

Il est évident que la foi islamique est rarement exploitée dans toute sa profondeur dans le contexte de la protection des migrants forcés. Les exemples de l'époque du Prophète offrent un modèle de pratique selon lequel un soutien était immédiatement apporté aux migrants pour leur permettre de subvenir à leurs besoins en travaillant, tandis que les émigrés de longue date étaient pleinement intégrés à la communauté. Bien que cela se produise dans certains contextes (la politique turque d'intégration des réfugiés syriens en est un exemple), il ne s'agit pas du traitement typique des migrants forcés dans de nombreux pays à majorité musulmane aujourd'hui. Par exemple, les camps de PDI de Kaboul et du Darfour existent depuis plus de dix ans dans un « état d'urgence » permanent.

En raison de la nature séculaire des secteurs de l'humanitaire et du développement, il est devenu difficile d'évaluer le rôle que la foi joue dans ce secteur, et ce n'est qu'au cours des dernières années que nous avons pu observer un regain d'intérêt pour la foi en tant qu'agent positif du changement plutôt que comme éventuel instrument de prosélytisme

et de division. Par conséquent, il n'a pas encore été tout à fait possible d'étudier les rôles positifs et négatifs de la foi dans le secteur de l'assistance, et il ne sera pas tout à fait possible de le faire tant que les OC et les communautés de foi ne seront pas capables d'exprimer et d'appliquer, sans ressentir aucun malaise, les enseignements de leur foi dans leurs relations avec les personnes dans le besoin.

Sadia Kidwai Sadia.Kidwai@irworldwide.org est analyste de politiques et de recherches, Lucy V Moore Lucy.Moore@irworldwide.org est conseillère principale sur la transformation des conflits et les États fragiles et Atallah FitzGibbon Atallah.Fitzgibbon@irworldwide.org est directeur de politique et de stratégie, pour le Secours islamique mondial. www.islamic-relief.org

1. Voir encadré. Voir également le supplément de RMF (2012) « Islam, human rights and displacement » www.fmreview.org/human-rights (disponible en anglais et en arabe)
2. PSAL : La paix soit avec lui. Les Musulmans honorent les Prophètes de Dieu avec cette expression lorsqu'ils prononcent leur nom.
3. Ramadan, T (2008) *The Messenger: The meanings of the life of Muhammad*, Penguin Books, Londres.
4. Kirmani N, Ahmed Khan A et Palmer V (2009) *Does Faith Matter?: An Examination of Islamic Relief's work with Refugees and Internally Displaced Persons*, Secours islamique mondial, Royaume-Uni. <http://tinyurl.com/IslamicRelief-and-refugees>
5. Voir par exemple *Culture and Risk: World Disasters Report 2014*, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. <http://tinyurl.com/WorldDisastersReport2014>
6. Voir par exemple James R (2009) *What is Distinctive About FBOs?: How European FBOs define and operationalise their faith*, Praxis Paper 22, INTRAC. <http://tinyurl.com/JamesFBOs-distinctiveness>

Les ressources du Secours islamique sur les approches professionnelles de la migration forcée et de la transformation des conflits :

- Kidwai S (2014) *The Rights of Forced Migrants in Islam* <http://policy.islamic-relief.com/portfolio/the-rights-of-forced-migrants-in-islam/>

L'Islam est riche d'une longue tradition de protection des migrants forcés. Cette tradition fournit un cadre robuste et généreux pour protéger les migrants forcés et pourvoir à leurs besoins, et garantir des droits tels que la dignité, le non-refoulement, l'égalité de traitement, le logement, les soins de santé, le rapprochement familial et la protection de la propriété. Ce document donne un aperçu des enseignements islamiques relatifs aux droits des migrants forcés et peut servir de ressources pour tout organisme œuvrant auprès de migrants forcés ou de communautés d'accueil de confession musulmane.

- *Working in Conflict: A Faith Based Toolkit for Islamic Relief* <http://policy.islamic-relief.com/portfolio/working-in-conflict-a-faith-based-toolkit/>

Cette boîte à outils décrit la politique du Secours islamique fondée sur les principes islamiques. Partant de ce fondement, et s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'ensemble du secteur de la consolidation de la paix, cette boîte à outils décrit des approches et des outils pratiques pour les projets d'assistance et de développement dans des contextes de conflit et de fragilité. Bien qu'elle ait été conçue pour le personnel du Secours islamique, cette boîte à outils pourrait s'avérer tout aussi utile aux autres organismes travaillant auprès de communautés musulmanes victimes des conflits et de la violence ; elle comprend d'ailleurs une introduction destinée aux organismes non musulmans souhaitant l'utiliser pour leurs propres activités.

La contribution des organisations confessionnelles qui travaillent avec les déplacés

David Holdcroft

Les organisations confessionnelles tirent de leurs traditions religieuses à la fois des motivations solides et une longue histoire de réflexion sur les problèmes sociaux et politiques ce qui peut leur conférer une position idéale pour pallier certaines lacunes dans la mise en œuvre des droits humains.

Au début de 2014, j'ai rendu visite à Mavisela, une Zimbabwéenne qui vivait dans une modeste cabane à la périphérie d'une petite ville en Afrique du Sud¹. Elle était arrivée en Afrique du Sud pendant la grande migration venue du Zimbabwe en 2008, elle avait obtenu un permis d'asile dans le cadre de la dérogation générale en vigueur à cette époque, et depuis elle l'avait fait renouveler périodiquement sans que jusqu'ici son cas n'ait jamais été résolu. C'est dans un hôpital local que le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) a rencontré Mavisela pour la première fois. Elle était à peine vivante, ne pesait que 25kg et souffrait du VIH et d'une forme de tuberculose résistante aux médicaments. Depuis cette période, l'organisation l'a aidée grâce à série d'interventions diverses qui petit-à-petit lui ont permis de retrouver la santé, d'établir des contacts avec la communauté (sud-africaine comme migrante) et de commencer à retrouver du travail.

La réponse apportée par le Service Jésuite des Réfugiés au cas de Mavisela met en lumière le type de contribution qu'apportent les organisations confessionnelles qui travaillent dans cette zone de déplacement forcé ainsi que les défis et les écueils auxquels elles sont confrontées. Comme bon nombre de ses compatriotes qui vivent en Afrique du Sud, Mavisela n'est probablement pas une réfugiée « conventionnelle type », ce qui la place en marge du mandat fondamental du HCR. Toutefois, comme la plupart des personnes qui migrent pour survivre, elle s'est sentie forcée de s'installer en Afrique du Sud où elle vit une existence des plus précaires dans une pauvreté profonde. Le programme du Service Jésuite des Réfugiés avait pour avantage à la fois d'être libre de toute contrainte liée à des questions de définition, et de compter sur un réseau sur place capable de répondre à ses besoins ; par la suite en la connaissant mieux ainsi que ses circonstances, nous avons été en mesure d'organiser d'autres interventions différentes. Avec le temps les priorités ont changé et il est devenu capital qu'elle puisse forger des liens avec la communauté locale, principalement avec les autorités civiles et les églises avec lesquelles le Service Jésuite des Réfugiés

est en réseau. L'un dans l'autre, c'est un processus qui aura pris environ six ans en totalité, ce qui n'est pas un délai inhabituel pour ce type de travail.

Je suis d'avis qu'une organisation confessionnelle est particulièrement bien placée pour combler les lacunes qui existent entre les préoccupations et les responsabilités fondamentales des gouvernements, qui se concentrent principalement sur leurs propres citoyens, et un système international de protection relativement balbutiant qui éprouve des difficultés à établir des liens solides avec les communautés locales. Toutefois, les organisations confessionnelles se voient confrontées à des difficultés et des risques lorsqu'elles tentent de pallier ces lacunes. Elles courent en effet le risque, d'une part d'être débordées et de perdre de vue leurs objectifs, et d'autre part de perdre une partie de leur liberté et de leur audace lorsqu'elles sont confrontées aux exigences des bailleurs et à l'obligation d'obtenir des résultats mesurables. Les organisations confessionnelles sont capables de privilégier les aspects les plus positifs qui sont au cœur de leurs traditions et de laisser la réflexion sur ces traditions établir des connexions et opérer une remise en question face à l'évolution des idées en matière de gestion professionnelle, d'entrepreneuriat social et de migration forcée. Je ne me fais cependant pas d'illusions quant à la difficulté et à la complexité d'une telle tâche.

Je ne considère pas non plus la contribution des traditions religieuses au travail avec les personnes déplacées de force comme limitée aux organisations confessionnelles. En effet, les réseaux que constituent les mosquées et les églises sont souvent le premier point d'entrée d'un réfugié dans une nouvelle société ; c'est, de bien des façons, la contribution la plus importante des groupes religieux et elle est souvent méconnue. Bien plus, les arguments que je développe peuvent également s'appliquer à des organisations « laïques » non confessionnelles qui travaillent dans le secteur – les organisations confessionnelles n'ont en aucun cas le monopole de l'éthique. Cela

décembre 2014

étant dit, les grandes religions s'appuient toutes sur une sagesse qu'il est possible de rapprocher de manière créative avec l'identification des besoins et les tendances actuelles de la réflexion sur les programmes, ce qui peut aboutir à un travail bien ciblé, rentable et à fort impact.

Le concept des droits

L'idéologie à travers laquelle l'église catholique applique ses convictions aux questions sociales et politiques est connue sous le nom de Doctrine sociale catholique. Il en existe de nombreux aspects, mais l'un d'entre eux nous concerne particulièrement : le concept de la dignité intrinsèque de la personne humaine, quelles que soient les circonstances dans lesquelles se trouve cette personne. Cette dignité confère à tout individu le statut d'une personne digne de respect en tout point. Il n'est pas difficile de percevoir les liens étroits qu'entretient ce concept avec les valeurs inscrites dans la Déclaration universelles des droits de l'homme, ainsi que dans de nombreux autres instruments des droits de l'homme. La Doctrine sociale catholique met en exergue deux aspects relatifs à la nature de la dignité humaine et à l'appréhension de ce qu'est la personne humaine qui j'en suis convaincu sont particulièrement utiles.

Le premier de ces deux aspects est que la personne soit considérée non seulement comme un individu détenteur de droits mais aussi comme un être en relation avec d'autres êtres, et de bien des manières dépendant de ces autres personnes pour la réalisation de son individualité. Ainsi, une personne interagit avec d'autres d'une multitude de manières, économiquement, socialement, culturellement et politiquement, et trouve son identité et son sens principalement par le biais de ces interactions. En conséquence, la personne a un droit de contribuer de manière constructive à une communauté de personnes. Il n'est donc pas difficile d'en déduire que le mécanisme politique le plus déterminant pour la réalisation de ce droit est la communauté politique que nous appelons État. Lorsque l'État, quelle qu'en soit la raison, ne réussit pas à fournir adéquatement cet environnement participatif, la personne a alors le droit, et de fait le devoir, de chercher à redresser cette situation, si nécessaire, par le biais de la migration.

Cette réflexion nous interpelle et nous invite à remettre en question notre manière traditionnelle de penser prestataire/bénéficiaire. La fuite des réfugiés devrait être davantage considérée comme l'exercice actif d'un droit, ce qui diminue la possibilité de considérer la personne déplacée comme une victime

impuissante. Il en découle également que les pays ont le devoir d'accueillir les migrants forcés et de prendre des mesures actives afin de les intégrer d'une manière ou d'une autre dans la société.

Deuxièmement, les agences qui ont leurs racines dans cette tradition disposent de paramètres plus larges et plus flexibles lorsqu'elles se trouvent confrontées à des questions de définition – c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de décider qui devrait faire partie de leur sphère de préoccupation. Ceci devrait fournir une orientation visant à obtenir une réponse systématique et éthiquement cohérente face aux réfugiés, migrants de survie, migrants de crise, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et autres groupes qu'englobe le terme générique de « déplacés ». Cette flexibilité accrue s'étend à la nature des programmes que les agences conçoivent, modifiant ainsi leur préoccupation qui n'est plus uniquement centrée sur les réfugiés eux-mêmes mais sur l'appui qui doit être apporté à la société d'accueil pour lui donner les moyens d'aider les réfugiés à contribuer constructivement à cette société. Cela, à son tour, permet aux organisations confessionnelles de mettre en place des projets qui impliquent la participation à la fois des membres de la société d'accueil et des réfugiés, plutôt que de cibler uniquement les réfugiés en risquant de provoquer une réaction xénophobe de la population hôte.

C'est cette vision plus sociale de la personne humaine et de ses droits qui, à la fois interpelle les organisations confessionnelles et confère un bien-fondé permanent à leur activité dans ce secteur. Elle touche du doigt une incohérence logique dans les discours sur les droits de l'homme et dans la réponse politique que les gouvernements apportent aux migrants forcés qui tentent de pénétrer sur leur territoire. Le concept d'État séculier est né aux lendemains des guerres de religion européennes en vertu d'un compromis au nom duquel la religion serait autorisée à poursuivre ses activités, dans une sphère plus privée, alors qu'en contrepartie les pouvoirs séculiers se chargeraient d'assurer la sécurité physique des populations vivant à l'intérieur des frontières de l'État. À mesure que le rôle de l'État s'est développé, s'est également développée la responsabilité des gouvernements de privilégier les droits de leurs propres citoyens par rapport à ceux des autres. L'existence du migrant forcé, qui se prévaut d'une catégorie de droits de l'homme plus universels, s'accommode mal de ce compromis politique. Au cours de notre histoire récente, nous voyons les gouvernements de tous les bords politiques éprouver des difficultés

fondamentales dans leur réponse face à la migration forcée dans la mesure où une réponse véritablement et uniquement fondée sur des principes n'est pas rentable politiquement. Il n'y a d'exception que si les gouvernements réussissent, et c'est difficile, à démontrer publiquement que l'immigration comporte des bénéfices qui avantagent la population locale et que ceux-ci dépassent les aspects négatifs qui accompagnent l'acceptation d'un groupe d'étrangers à l'intérieur des frontières.

Alors que le développement d'un système international de protection en est encore à ses débuts et qu'il reste soumis aux intérêts (et au financement) des États membres, les organisations confessionnelles occupent, en vertu de leur liberté opérationnelle et de la compréhension de la personne humaine que leur accorde leurs traditions, une position idéale pour combler cette lacune. Elles sont en position d'accomplir ce que les gouvernements veulent voir accomplir mais qu'ils ne veulent pas nécessairement être vus en train d'accomplir. Il ne s'agit pas d'exonérer les gouvernements de leur responsabilité d'instaurer un régime universel des droits de l'homme. Il ne s'agit pas non plus de dire que cet aspect du rôle des organisations confessionnelles est simple ou évident. Les organisations confessionnelles doivent maintenir une double ligne de responsabilité et doivent rendre des comptes par rapport à des normes en matière de prestation de services et à des lois et règlements locaux tout en continuant d'exercer cette liberté que la responsabilité envers leurs propres traditions spirituelles exige d'elles.

On peut concevoir que la contribution la plus importante des communautés religieuses ne

réside pas nécessairement dans leurs propres organisations mais plutôt dans les réseaux déjà mentionnés et dans la capacité que ceux-ci ont de permettre aux personnes en déplacement d'établir des contacts et de trouver un accueil et une hospitalité dans un environnement par ailleurs potentiellement hostile. L'expérience a montré également que c'est la nature globale de ces réseaux qui, lorsqu'ils sont activés peut réellement changer les choses dans les premières quarante-huit heures tellement cruciales qui suivent une situation d'urgence.

Il s'ensuit que les entités transnationales feraient bien de reconnaître la singularité de la contribution apportée par les organisations confessionnelles et qu'elles devraient apprendre à mieux collaborer avec elles. Le secteur a le plus grand besoin d'une coopération élargie et d'une utilisation optimale des points forts qui surgissent de la différence de tous ces groupes variés qui offrent leurs services. Parallèlement, les organisations confessionnelles feraient bien de se débarrasser des craintes qu'elles ont à l'idée de travailler avec des autorités civiles et transnationales. Si elles y parviennent, elles continueront à jouer un rôle vital en comblant l'écart créé en toute logique par les politiques en matière de droits de l'homme, tout en maintenant un niveau adéquat de responsabilité envers les autorités civiles et envers les orientations qu'elles se fixent à la lumière de leurs traditions spirituelles.

Frère David Holdcroft SJ est Directeur régional, région Afrique Australe, Service Jésuite des Réfugiés (JRS). southernafrica.director@jrs.net
www.jrssaf.org ou www.jrs.net

1. Il ne s'agit pas de son véritable nom.

Foi et laïcité : les tensions dans la réalisation des principes humanitaires

Alastair Ager

De bonnes raisons poussent à impliquer la participation des organisations confessionnelles et des communautés religieuses dans l'intervention humanitaire, mais le faire pose des questions difficiles qui remettent en cause l'interprétation des principes humanitaires à une époque que beaucoup considère comme post-laïque.

Les organisations confessionnelles et les communautés religieuses locales représentent une proportion importante de la capacité de la société civile dans de nombreux contextes sujets aux crises humanitaires. Un engagement renforcé auprès de ces groupes est donc un élément approprié de

la panoplie des stratégies destinées à renforcer les capacités locales en cas de crise, qu'il s'agisse de préparation, d'atténuation ou d'intervention. Une étude multi-agences réalisée récemment sur le rôle des communautés religieuses locales dans les contextes humanitaires a mis en évidence de

décembre 2014

nombreux éléments démontrant leur contribution dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe, des interventions d'urgence ainsi que leur capacité à faciliter des solutions transitoires comme durables¹. De nombreux rapports couverts par cette étude citaient les communautés religieuses locales comme particulièrement bien placées pour répondre dans les tous premiers jours qui suivent une situation d'urgence, lorsque la capacité à trouver des abris ou à déployer des bénévoles pour aider les populations déplacées en détresse peut s'avérer cruciale. Il est également de plus en plus largement admis que les communautés religieuses locales grâce à leurs convictions et leurs rites constituent une base solide pour renforcer la résilience d'une communauté aux lendemains immédiats d'une crise.

Ces éléments sont généralement interprétés par rapport à la valeur instrumentale des ressources confessionnelles dans le cadre d'un programme humanitaire préexistant qui est habituellement articulé dans un langage spécifiquement laïque. Dans ces termes, il est possible que l'implication auprès des communautés religieuses locales soit considérée comme justifiée à cause des ressources qu'elles mettent à disposition de l'effort humanitaire en séparant de la sphère humanitaire les autres activités et valeurs perçues comme potentiellement contraires aux principes humanitaires. Pour certains humanitaires, les risques d'une implication de ce type continuent d'excéder largement les avantages instrumentaux potentiels. Ainsi, les changements récents entrepris par le HCR en vue d'une collaboration plus conséquente avec le secteur confessionnel insistent tout particulièrement sur l'établissement d'un « code de conduite » à l'intention des partenaires confessionnels² qui proscribit les activités – comme le prosélytisme – considérées comme incompatibles avec un engagement humanitaire.

Une telle prudence est compréhensible si une approche laïque est considérée comme la garantie permettant de protéger les principes humanitaires. Toutefois, certains développements viennent remettre en question cette position. Peter Walker a montré comment devrait évoluer la compréhension en vigueur des principes humanitaires afin de traduire l'impact de la mondialisation³. Les secteurs des relations internationales et des sciences politiques tout comme celui de la sociologie en sont tous venus à abandonner le présupposé selon lequel la laïcité gagnerait du terrain avec le développement, et ont commencé à s'intéresser à l'avènement potentiel d'une « époque post-



Mosquée temporaire établie dans le camp de PDI de Yogyakarta en Indonésie.

laïque ». Il est de plus en plus accepté qu'il n'est pas possible de confiner pragmatiquement ou légitimement le monde de la foi à la sphère privée et de continuer à le maintenir en marge de la sphère publique. Il est, en outre, de plus en plus fréquemment reconnu que le cadre laïc reflète une idéologie occidentale adossée à une tradition judéo-chrétienne bien éloignée d'une perspective « neutre ». La politisation et la militarisation de l'aide ont à juste titre été considérées comme le moteur principal de cette érosion de l'espace humanitaire, mais une prise de conscience accrue rend également compte du fait que le cadre laïc dans lequel fonctionne l'idéologie humanitaire reflète des valeurs occidentales néolibérales qui contribuent également à cette pression.

Tout cela signale à quel point s'engager auprès des communautés religieuses peut être complexe. Il est amplement démontré que les communautés sont tout à fait capables d'apprendre un discours laïc en vue de faciliter leur travail avec les acteurs humanitaires internationaux. Cela renvoie exactement à la manière dont les organisations confessionnelles internationales donnent forme à leur travail en le rendant indiscernable de celui effectué par les organisations laïques. Cette stratégie continuera de sembler préférable à certains. Mais se conformer strictement à un discours laïc comporte pour les acteurs humanitaires deux difficultés majeures ; premièrement, il convient de reconnaître que ce scénario laïc donne à l'assistance humanitaire une forme qui est entièrement étrangère à de nombreuses communautés religieuses locales et qui les coupe de ressources locales importantes particulièrement utiles pour les aider à se rétablir après une crise ; et deuxièmement, il faut également reconnaître que le silence en matière de religion n'est pas un signe de neutralité et qu'il reflète bien une idéologie particulière.

Le Dialogue de 2012 du HCR sur le thème Foi et protection s'est fait l'écho de cette sensibilité face à ces deux difficultés, et en encourageant un meilleur niveau de connaissance religieuse chez les travailleurs humanitaires, a pris un pas important vers leur résolution. La recherche de l'impartialité, de l'indépendance et de la neutralité doit rester au centre du programme humanitaire. Engager le dialogue sur des questions de foi n'implique pas d'abandonner ces principes mais signifie reconnaître que dans un contexte de pluralisme nous devons apprendre à fonctionner en sachant que les convictions religieuses comme laïques ne représentent qu' « une possibilité humaine parmi d'autres »⁴. Négocier l'action et le partenariat humanitaires dans cette époque post-laïque comportera des difficultés. Néanmoins, « la compréhension commune » proclamée par les acteurs laïques et religieux dans la formulation de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un précédent historique fondamental afin de trouver une voie dans ce débat.

Notre expérience du travail des communautés religieuses locales qui apportent une assistance humanitaire aux réfugiés syriens en Jordanie, nous amène à suggérer aux agences humanitaires quelques mesures très concrètes en vue d'établir des partenariats plus performants avec les groupes religieux. Parmi celles-ci : s'engager à cartographier l'ampleur et la diversité de l'implication des acteurs confessionnels dans le cadre de la réponse

humanitaire ; faire preuve de respect face à cet engagement et le démontrer – faire preuve également d'une compréhension mûre et réfléchie des principes humanitaires d'impartialité et de neutralité – par le biais d'une présence physique auprès de divers acteurs religieux ; reconnaître les préoccupations religieuses et spirituelles de ces groupes comme une part intégrante de leur identité, et les traiter comme des partenaires disposant de connaissances locales précieuses plutôt que comme des sous-traitants chargés de mettre en œuvre un intervention préalablement déterminée.

Alastair Ager aa2468@columbia.edu est Professeur spécialisé en Population et santé familiale au sein du Programme Migration forcée et santé de l'université de Columbia. www.forcedmigration.columbia.edu

Pour plus de détails, voir Ager A et Ager J (2015) *Faith, Secularism and Humanitarian Engagement*. Palgrave. <http://tinyurl.com/jlflfc-ager-ager-2015>

1. Fiddian-Qasmiyeh E et Ager A (eds) 'Local faith communities and the promotion of resilience in humanitarian situations: a scoping study', Joint JLI-RSC Working Paper, Oxford, 2013. <http://tinyurl.com/RSC-JLI-FQasmiyeh-Ager-2013>
2. UNHCR (2012) *Accueillir l'étranger: Affirmations des chefs religieux*, Genève: UNHCR (document multilingue). www.unhcr.org/51b6de419.html
3. Walker P et Maxwell D (2009) *Shaping the Humanitarian World*. New York: Routledge. <http://tinyurl.com/Walker-Maxwell-2009>
4. Taylor C (2007) *A Secular Age*. Harvard: Cambridge

Motivation et efficacité de la foi : une expérience catholique

Robert Cruickshank et Cat Cowley

La capacité du CAFOD à forger des partenariats avec d'autres organisations confessionnelles et communautés religieuses présente de nombreux avantages pour ses activités auprès des personnes déplacées et des autres communautés touchées par les conflits. Néanmoins, le monde humanitaire contemporain n'est pas toujours très à l'aise vis-à-vis de certaines des pratiques et des approches des grandes religions.

La professionnalisation du monde humanitaire depuis le génocide du Rwanda en 1994 a quelque peu masqué les origines religieuses de la majeure partie de la pensée et de la pratique humanitaire. Le travail humanitaire de l'ONG internationale CAFOD¹, basée au Royaume-Uni, s'appuie sur la doctrine sociale catholique, qui met l'accent sur la dignité intrinsèque à chaque personne et sur notre responsabilité de protéger la vie humaine, en particulier la vie des plus vulnérables. Cette doctrine fournit donc un solide cadre déontologique pour notre travail, ainsi que

des principes que nous partageons avec quelque 500 partenaires locaux et avec le réseau de 265 agences catholiques de Caritas Internationalis.

Le précieux rôle psychologique de la spiritualité et des réseaux d'appui religieux, dans la mesure où il permet de renforcer la capacité d'adaptation des personnes, est souvent négligé par la communauté humanitaire en général. Il reconnaît que l'assistance matérielle n'est pas suffisante et que les personnes tirent une grande consolation et un grand appui émotionnel de leur foi et de leur communauté

décembre 2014

religieuse dans les moments difficiles. Par exemple, en République démocratique du Congo (RDC), l'une des églises partenaires de CAFOD dirige un projet regroupant 34 paroisses en appui aux victimes de viol et de violences sexuelles, y compris des femmes déplacées. Cette initiative est née après qu'un prêtre local avait remarqué que de nombreuses femmes venaient dans sa paroisse pour parler de leurs expériences ; l'église était le seul endroit où les femmes sentaient qu'elles pouvaient trouver et rallier des soutiens. « Dieu peut vous aider à oublier ce qu'il s'est passé. Quand je suis seul à la maison, je pense à des mauvaises choses mais quand je suis dans le groupe, j'oublie. »

De même, il s'agit souvent d'un facteur crucial pour les membres du personnel des partenaires eux-mêmes, qui travaillent parfois sur des questions difficiles sur le plan émotionnel et qui sont motivés par la possibilité d'obtenir un soutien spirituel dont ils tirent les fruits.

Impartialité et indépendance

Selon le principe de l'impartialité humanitaire, les OC doivent fournir assistance aux personnes qui en ont le plus besoin plutôt qu'aux personnes partageant la même foi. Cet aspect est particulièrement important dans les conflits qui semblent présenter un caractère religieux, et la Syrie illustre parfaitement à quel point il est complexe de respecter ce principe.

CAFOD apporte un appui à des églises partenaires en Syrie qui sont bien placées pour fournir une assistance humanitaire à toutes les communautés touchées par la guerre civile. Mais les interventions sont difficiles à suivre et l'on ressent une préoccupation latente quant à la possibilité que l'assistance finisse par être fournie aux membres d'une seule confession, sous l'effet des pressions exercées au sein des communautés chrétiennes et des hiérarchies ecclésiastiques (pas seulement catholiques). Si cette préoccupation se réalise, cela ne compromettrait pas seulement l'impartialité et l'indépendance humanitaire des organisations mais cela isolerait également encore plus la communauté chrétienne minoritaire de leurs voisins musulmans et, sur le plan pratique, cela accroîtrait considérablement les risques liés à leur travail. Pour atténuer ces risques, les églises partenaires de CAFOD à Homs utilisent non seulement les informations des paroisses pour identifier les familles les plus nécessiteuses, mais ils ont également établi un processus centralisé pour vérifier les listes et s'assurer que la vulnérabilité est évaluée indépendamment de toute appartenance

religieuse, en fonction d'un ensemble fixe de critères : personnes handicapées, personnes déplacées, personnes âgées, ménages monoparentaux, etc.

La fragmentation croissante du paysage religieux et ethnique de la Syrie rend parfois difficile la collaboration entre les ONG confessionnelles partenaires et d'autres groupes religieux. D'un côté, il existe des preuves empiriques que les groupes religieux de toutes confessions travaillent à l'instauration de cessez-le-feu, de pactes de coopération ou même d'accords de paix au niveau local, même si ces actions en elles-mêmes les transforment en cibles. Lorsque ce type de coopération existe, les OC sont bien placées pour fournir une assistance aux personnes déplacées de toutes les confessions. L'équilibre délicat des besoins et des perceptions dans un environnement aussi tendu, complexe et dangereux dépend souvent de la déontologie de l'organisation mais également de la qualité et de l'attitude du personnel et des dirigeants de ses partenaires locaux.

L'approche confessionnelle comparée à l'approche axée sur les droits humains

En plus de s'inspirer de la doctrine sociale catholique, nos réponses doivent être éclairées par la recherche scientifique et les meilleures pratiques. Notre expérience démontre que la promotion du dialogue entre les approches séculaires et confessionnelles permet de mettre en lumière d'importantes similarités en termes d'objectifs et d'approches ainsi que les possibilités de complémentarité plutôt que les différences qui entachent souvent les discours. Le monde humanitaire contemporain n'est pas toujours très à l'aise vis-à-vis de certains enseignements et de certaines pratiques des grandes religions, ce qui donne parfois l'impression d'un conflit entre les approches confessionnelles et les approches axées sur les droits.

Les OC devraient faire preuve d'une plus grande détermination à appliquer la déontologie, la doctrine sociale et la position doctrinale de leur religion respectueuse aux normes humanitaires, techniques et de responsabilité. En effet, ces débats ne devraient pas empêcher les organisations d'exécuter des programmes humanitaires efficaces et sûrs. Il n'est pas chose facile de concilier l'interprétation des Évangiles, les positions doctrinales et la réalité quotidienne de la vie, comme l'illustrent les difficultés que les autorités religieuses de différentes fois éprouvent pour aborder des questions telles que la planification familiale, la prévention du VIH et du sida ou



Soeur Angélique Namaika (lauréate du Prix Nansen 2013) dans l'église catholique dont elle est membre à Dungu, en République démocratique du Congo.

encore le rôle et le statut respectifs des hommes et des femmes. Toutefois, de la même manière que certains chefs religieux semblent approcher les organisations extérieures avec inflexibilité et en cherchant à freiner leur action, les bailleurs occidentaux peuvent paraître tout aussi intolérants aux yeux des chefs religieux du Sud lorsqu'ils assujettissent l'aide au respect de leurs principes et de leurs approches. Les conséquences de ces problématiques se répercutent dans l'ensemble du réseau Caritas et nos églises partenaires locales, et influence notre manière de travailler avec les personnes déplacées dans tous les contextes.

Langage professionnalisé

Les différences entre les ONG séculaires et confessionnelles peuvent sembler plus frappantes car, avec la professionnalisation croissante du secteur de la protection humanitaire, on observe également une tendance à utiliser un langage

plus technique et standardisé. Bien que cette terminologie soit aujourd'hui couramment utilisée dans le secteur humanitaire, elle peut sembler étrangère aux OC et contraire à une approche confessionnelle. Par conséquent, comme les OC locales ne sont pas capables d'utiliser ce langage, elles peinent à faire état de leurs efforts dans les réunions de coordination, par exemple, et peuvent se retrouver exclues ou sous-utilisées dans les activités d'intervention.

Bien que le langage des organisations séculaires et des organisations confessionnelles puissent différer lorsqu'il s'agit des droits humains ou du déplacement, dans l'essentiel les défis que les organisations rencontrent et les objectifs qu'elles définissent sont souvent semblables. En outre, le fait que certains réseaux catholiques fondent leurs actions sur la doctrine sociale catholique plutôt que sur les concepts plus techniques des agences

décembre 2014

séculaires peut se révéler plus adapté à certains contextes dans lesquels un discours axé sur les droits humains peut susciter une réaction négative.

Plaidoyer

Lorsqu'elles tiennent compte des perspectives religieuses locales et s'y adaptent, les approches peuvent avoir un impact plus large et plus profond puisque les partenaires sont en mesure de parler des problèmes d'une manière que les communautés locales comprennent facilement, sous un angle qui suscite leur adhésion. Par l'entremise de ses réseaux, CAFOD est en mesure d'inviter des prêtres et des évêques locaux ainsi que des membres des communautés qu'ils servent (y compris des réfugiés et des PDI, le cas échéant) pour prendre la parole lors de forums internationaux et s'exprimer en faveur du changement politique. Par exemple, l'archevêque Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui et président de Caritas en République centrafricaine (RCA), a collaboré étroitement avec d'autres chefs religieux, dont l'imam Omar Kabine Layama, dans le cadre de la Plateforme interreligieuse centrafricaine. Ils n'ont cessé de demander que le conflit en RCA soit analysé à la lumière des facteurs politiques, sociaux et économiques à l'origine des tensions plutôt qu'à la lumière des différences religieuses. Étant donné le pouvoir et l'influence des chefs religieux, les organisations tant confessionnelles que séculaires doivent les appuyer pour s'assurer que leurs approches sont basées sur des faits concrets et dénuées de toute stigmatisation.

Accès aux personnes et aux communautés

Les ONG confessionnelles s'enorgueillissent de pouvoir accéder à des personnes et des communautés qui se trouvent au-delà de la portée de la plupart des autres ONG grâce aux réseaux de travailleurs et de bénévoles de leur église basés dans les structures diocésaines et paroissiales. De plus, la présence continue de l'église, son acceptation par les communautés et sa connaissance du contexte lui permettent de couvrir de vastes zones géographiques et différents segments de la société.

Les OC peuvent également être mieux placées pour agir comme interlocuteur auprès de gouvernements ou d'acteurs non étatiques peu compatissants. Par exemple, CAFOD a déployé ses activités via des églises au Soudan, en RDC et en Érythrée pour atteindre un vaste éventail de communautés religieuses ne bénéficiant pas de l'aide des ONG séculaires. En Colombie, seule l'Église était capable d'atteindre certaines régions que les conflits et l'absence de l'État

rendaient difficiles d'accès pour les organismes humanitaires. Par exemple, FUNVIPAS, un partenaire confessionnel local de CAFOD, travaille dans les bastions traditionnels des FARC² et est l'une des rares structures organisées à œuvrer dans la région. Cet accès leur a permis d'organiser des formations sur le droit humanitaire international et sur le droit des droits humains et à fournir un appui psycho-social aux victimes du conflit.

Réponse durable et à long terme

Lorsque le déplacement devient chronique et que l'intérêt médiatique et les financements commencent à se tarir, les OC peuvent tirer avantage de leur présence continue, bien que la valeur de cette présence puisse être atténuée par l'intérêt que les institutions religieuses portent plus globalement aux activités pastorales et sociales dans les communautés qu'elles servent. Les capacités et les ressources des OC peuvent se trouver surexploitées, au point qu'elles risquent d'être accusées de diluer l'efficacité et l'efficacité de leur intervention humanitaire (c.-à-d. de ne pas agir comme des « professionnels de l'humanitaire »). Cependant, en fin de compte, l'exploitation de l'approche plus générale des OC et de leurs connaissances plus profondes des communautés pourrait renforcer considérablement les interventions humanitaires, dans le cadre d'une compréhension commune et d'un engagement partagé vis-à-vis des principes humanitaires et de la coordination.

CAFOD a amorcé un programme visant à renforcer les interventions humanitaires de ses partenaires : consolidation de leurs systèmes de planification et d'intervention d'urgence, et consolidation de leurs compétences en matière de connaissances techniques, de gestion des programmes et de leadership. Par cet appui, CAFOD espère permettre à ses partenaires confessionnels de s'intégrer plus efficacement au monde humanitaire en rapide évolution et de mettre en place des interventions plus robustes et efficaces face aux situations de déplacement.

Robert Cruickshank rcruickshank@cafod.org.uk
est coordinateur d'urgence régional et Cat Cowley
ccowley@cafod.org.uk est assistante d'intervention
d'urgence pour CAFOD, au Royaume-Uni.
www.cafod.org.uk

1. CAFOD est l'agence caritative officielle de l'église catholique d'Angleterre et du pays de Galles, et fait partie de Caritas Internationalis.

2. FARC : Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (Forces armées révolutionnaires de Colombie)

La dignité de la personne humaine

Nathalie Lummert

La doctrine sociale catholique insiste sur la dignité de la personne humaine qu'elle conçoit comme un prisme utilisé par les institutions catholiques pour évaluer la manière dont, en tant que société mondiale, nous renforçons ou menaçons la dignité de la personne humaine, et particulièrement celle des vulnérables – y compris les personnes en mouvement.

Cette vision qui conçoit chaque personne comme un individu investi d'une dignité humaine intrinsèque est au fondement de l'engagement de vivre en solidarité avec les populations déplacées et de l'importance que l'église catholique accorde à l'accompagnement. L'accompagnement est un moyen pour « cheminer auprès » du réfugié ou du migrant, plutôt que de ne considérer la personne que comme un simple destinataire d'une série de services. C'est une vision qui est également cohérente avec le concept d'émancipation ou une approche centrée sur le client souvent étroitement associée à un cadre social professionnel et utilisée comme réponse dans des contextes de migration forcée. Nous sommes convaincus que la présence de l'Église dans les activités touchant à la migration forcées comporte des avantages comparatifs en lien étroit avec ce concept d'accompagnement.

La présence permanente de l'église catholique dans de nombreuses situations lui confère un avantage conséquent lorsqu'il s'agit de répondre à la migration forcée. Dans de nombreux endroits, l'église est indigène à l'endroit, contrairement à un organisme international qui arrive après la survenue du déplacement. Cette présence locale encourage la confiance et favorise un sentiment d'identité commune et partagée avec la communauté locale ; les réfugiés et les personnes déplacées se tournent vers l'église pour y trouver de l'aide même lorsqu'ils proviennent de contextes religieux différents. Le caractère indigène de l'église locale est aussi la raison pour laquelle de nombreuses organisations internationales se tournent vers elles comme partenaires pour collaborer dans l'assistance à apporter aux populations touchées. En outre, dans le cadre de discussions politiques plus vastes la voix des personnes concernées peut être relayée par l'intermédiaire des réseaux internes de l'église ; une approche de « ministères à la marge » qui amène les hauts responsables au contact des migrants qui peuvent à leur tour influencer les dirigeants politiques.

Bien souvent, l'église catholique a accès aux communautés dans des circonstances où d'autres acteurs n'ont pas cet accès ; du fait peut-être de

relations antérieures ou encore parce que les pasteurs religieux ne sont pas considérés comme une menace par ceux qui exercent le contrôle. Les prêtres catholiques et les religieuses, par exemple, visitent des migrants détenus partout dans le monde et bénéficient souvent d'un accès privilégié en tant qu'agent pastoral.

L'église catholique, bien qu'elle ne représente qu'une parmi d'autres perspectives confessionnelles, est souvent reconnue comme investie d'une autorité morale qui devient une force et motive à agir au nom et avec d'autres personnes. Le défi du Pape François de remettre en cause la « mondialisation de l'indifférence » lors de sa visite à Lampedusa en 2013 a été cité internationalement à travers tous les canaux, religieux comme laïques. Et en avril 2014, le Cardinal Seán O'Malley a célébré, conjointement avec d'autres évêques, américains et d'autres nationalités, une messe sur les grilles qui marquent la frontière entre les États-Unis et le Mexique afin de souligner la nécessité d'opérer des changements au cœur-même de la politique à l'égard de nos frères et sœurs qui vivent de l'autre côté de cette frontière ; cette célébration a suscité une couverture médiatique considérable au niveau national et international.

Les catholiques et les autres personnes impliquées dans une tradition religieuse, amènent avec eux une approche holistique associée à une conception de l'individu comme être spirituel. Incorporer la centralité de la spiritualité et de la religion à la vie de nombreux migrants à tous les niveaux de l'intervention humanitaire – de l'assistance individuelle à l'appui pour permettre la pratique d'une religion – est un aspect que beaucoup d'autres organisations pourraient reconnaître comme important et intégrer à leurs réponses en matière de protection. La foi est un facteur important de résilience important pour de nombreuses personnes qui ont souffert à cause d'une migration forcée.

Des expériences passées d'interaction avec des agences gouvernementales dans leurs pays d'origine ou avec des agents d'application de la politique d'immigration dans leur pays de

décembre 2014

destination, peuvent avoir un effet négatif sur l'opinion que les personnes déplacées ont de ceux qui leur offrent de l'assistance. Dans un environnement de ce type, l'église catholique et d'autres organisations confessionnelles peuvent disposer d'un réel avantage lorsqu'il s'agit de gagner la confiance des personnes déplacées. Cette confiance permet aux organisations confessionnelles de jouer un rôle d'intermédiaire avec les organismes gouvernementaux afin de transmettre des préoccupations et contribuer à la protection des personnes les plus vulnérables, en les aidant à se frayer un chemin à travers leurs nouvelles communautés, en les éduquant et en leur expliquant leurs droits en vertu des lois en vigueur.

Ces avantages sont communs aux organismes affiliés à l'église catholique et à d'autres

organisations confessionnelles qui s'occupent d'assistance dans les contextes de migration forcée, et un accord commun entre organisations confessionnelles et laïques en vue de trouver des solutions à la migration forcée a vu la mise en place de coalitions et de partenariats puissants regroupant toute une gamme d'organisations concernées dans le but de transformer l'indifférence humanitaire en un changement positif.

Nathalie Lummert nlummert@uscgb.org est Directrice des Programmes spécialisés dans la migration et les services aux réfugiés à la Conférence des évêques catholiques des États-Unis. www.usccb.org/about/migration-and-refugee-services

Le Cardinal Seán O'Malley célèbre la messe avec des évêques à la frontière USA-Mexique en avril 2014.



Le parcours d'une organisation laïque dans le sud du Liban

Jason Squire et Kristen Hope

L'expérience d'une ONG laïque dans le sud du Liban démontre qu'il est possible pour des organisations non confessionnelles de développer des relations productives avec des acteurs confessionnels, et ce, sans compromettre son identité laïque.

La religion et la foi sont des facteurs importants qui déterminent la gouvernance ainsi que les pratiques sociales et les croyances qui influent sur la protection des enfants. Les organisations de protection de l'enfant – comme l'ONG suisse Terre des hommes Fondation (Tdh) – ont donc cherché à s'intéresser aux discours religieux et à engager le dialogue avec les acteurs confessionnels afin de lutter contre différentes formes de violence à l'égard des enfants. Nombre d'entre elles se sont toutefois heurtées à des tensions et des difficultés lorsqu'elles mettaient en œuvre des programmes de protection de l'enfant dans des communautés à majorité musulmane. L'expérience de l'équipe de protection de l'enfant de Tdh qui travaille dans les camps de réfugiés palestiniens et dans les communautés de la zone de Tyr dans le sud du Liban, semble suggérer un modèle d'action qui permet aux organisations internationales laïques de s'engager efficacement dans des situations où elles sont susceptibles d'être immergées dans la culture locale d'une communauté et/ou elles risquent d'être perçues comme poursuivant une feuille de route qui ne se limiterait pas purement à la remise d'assistance.

Tdh, une organisation « libre de tout préjugé politique, religieux ou ethnique » selon sa Charte, a établi un bureau au Liban en 1975. Depuis 2009, l'organisation a centré son travail sur les camps de réfugiés de la zone de Tyr, développant des liens solides avec la gouvernance palestinienne et d'autres acteurs en vue de construire des partenariats durables et d'encourager les décideurs politiques à s'approprier les interventions relatives à la protection de l'enfant. Cette intervention s'est appuyée sur une évaluation de besoins consacrée au recueil d'information tout en cherchant en parallèle à établir des réseaux et à expliquer que Tdh voulait construire des partenariats fondés sur une confiance et une empathie centrées sur le bien-être de l'enfant, et non sur la politique ou la religion.

En dépit de ces efforts, Tdh a rencontré plusieurs obstacles lorsqu'elle a débuté son travail au sein des communautés de réfugiés palestiniens. Lorsque les employés ont mené des discussions

initiales concernant le projet, les familles et la communauté ont exprimé différents degrés de méfiance. L'une des préoccupations exprimées était que Tdh avait pour intention cachée de promouvoir des valeurs occidentales et chrétiennes. Les employés se sont en outre heurtés à un refus de reconnaître d'autres risques de protection de l'enfant plus sensibles comme les abus sexuels ou l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants parce que ces sujets étaient qualifiés de *haram* – honteux et moralement inacceptables, et donc tabous. Cette réticence était encore renforcée par la crainte qu'il pouvait y avoir en reconnaissant l'existence de telles pratiques, d'alimenter une perception négative des réfugiés palestiniens au Liban. Les mesures adoptées par Tdh pour surmonter ces obstacles peuvent être divisées en deux grandes catégories : forger des relations de confiance entre tous les acteurs indépendamment de leur affiliation politique ou religieuse, et mettre en place des activités ciblées menées conjointement avec des acteurs confessionnels.

Renforcer la confiance et l'engagement

L'instauration d'un dialogue constant et transparent avec toutes les instances responsables a permis de renforcer la confiance. Reconnaître et rencontrer régulièrement aussi bien les structures de gouvernance et les communautés de l'Organisation de libération de la Palestine – alignée, que celles d'Al Tahaluf (le mouvement d'opposition) afin de positionner Tdh sans équivoque possible comme une ONGI neutre travaillant avec tout le monde s'est avéré un point crucial. Pour cela il a été nécessaire non seulement de mener des discussions confidentielles sur la gestion des cas au cours desquelles toutes les structures d'autorité et tous les individus concernés ont été reconnus et respectés, mais aussi d'impliquer la communauté dans tous les aspects de conception et de développement du projet.

Il était tout aussi important pour Tdh de démontrer autant de conviction pour gérer correctement les relations à l'intérieur-même de l'organisation qu'entre l'organisation et les communautés. Une unité de formation et de développement a été mise en place avec pour

décembre 2014

tâche non seulement d'assurer la cohérence des normes de travail grâce à l'information et au développement des capacités des employés mais aussi de recueillir les réflexions et les critiques constructives à l'égard des processus et des pratiques de Tdh. Cette culture de travail centrée sur la réflexion et la considération a alimenté les relations de Tdh avec la communauté réfugiée palestinienne, et à terme l'identité institutionnelle laïque de Tdh a fini par ne plus être considérée comme menaçante ou subversive. La confiance s'est accrue et elle est devenue centrale pour faciliter l'innovation et la créativité et permettre la mise en place de meilleures approches pour traiter les risques de protection à l'égard des enfants.

Parallèlement au renforcement de la confiance, d'autres activités ont été développées dans le but spécifique de motiver les acteurs confessionnels et de les encourager à instaurer un environnement protecteur à l'égard des enfants réfugiés palestiniens. Dès 2010, plusieurs *imams* palestiniens ont exprimé leur volonté d'être plus concrètement impliqués dans les activités du projet de Tdh. À cette fin, de nombreuses initiatives ont été entreprises avec les *imams*, dans le contexte transparence laïque de Tdh, tout en respectant des valeurs islamiques qui mettent en avant le bien-être et la protection des enfants.

Initialement, les *imams* étaient invités aux réunions et aux ateliers en vue de favoriser de meilleurs contacts avec les acteurs de la gouvernance et de la société civile et de renforcer l'établissement de réseaux de protection de l'enfant. Ce qui a son tour a ouvert des portes aux chargés de cas de Tdh et leur a permis de bâtir des relations avec des organisations confessionnelles susceptibles de devenir des partenaires en matière de ressource et d'orientation. À un niveau de travail plus profond, des *imams* ont été consultés individuellement afin qu'ils apportent un soutien personnalisé et qu'ils encouragent par des conseils religieux un changement de comportement chez certaines familles qui refusaient de modifier des pratiques dangereuses.

Tdh a également encouragé les *imams* à incorporer certains messages spécifiques à leurs sermons du vendredi. Typiquement, des employés se réunissaient avec l'*imam* afin de déterminer le risque spécifique de protection de l'enfant qui devait être abordé pendant le sermon, notamment les châtiments corporels, le mariage précoce ou le décrochage scolaire, et convenir du contenu du message à transmettre.

On estime qu'à fin 2013, une audience totale d'environ 3 800 personnes a été atteinte par le biais de ces messages. Entendre les chefs religieux mentionner les questions de protection de l'enfant pendant la prière du vendredi est un élément fondamental pour dé-stigmatiser ce type de sujets au sein de la communauté.

À mesure que les relations ont mûri et se sont renforcées, le niveau d'accès à des cas de protection de l'enfant plus délicats et plus compliqués comme l'inceste, l'exploitation sexuelle des enfants, la pornographie infantile ou la violence envers les enfants, s'est également accru. Tous les acteurs ont reconnu que la nature même du travail de protection de l'enfant entraînait des différences d'attitude et d'approche mais qu'en établissant des relations de confiance, Tdh avait réussi à éliminer, ou au moins à atténuer, les possibilités de conflit qui auraient pu menacer la capacité de l'organisation à agir au service des enfants et de leur bien-être.

Il reste toutefois nécessaire, de garder à l'esprit les leçons apprises en chemin. Parce que la confiance se construit sur le partage des connaissances et des informations, il peut exister un risque de compromettre les principes fondamentaux du consentement et de la confidentialité. Tous ceux qui travaillent en première ligne dans le domaine de la protection doivent tout particulièrement veiller à garantir que tout individu ou organisation participant à la gestion d'un cas comprend pleinement et respecte en toutes circonstances la valeur du consentement éclairé et de la confidentialité.

En tant qu'organisation non confessionnelle, le travail accompli par Tdh avec les communautés de réfugiés palestiniens dans le sud du Liban illustre comment, dans un cadre humanitaire, les divergences personnelles et institutionnelles en matière de conviction religieuse peuvent cesser d'être un facteur déterminant et ne plus constituer un obstacle au partenariat et à la coopération. C'est au contraire, la confiance et l'empathie qui ont le pouvoir d'unir différents acteurs autour de visions communes visant à faire progresser la communauté.

Jason Squire jason.squire@tdh.ch est l'ancien délégué de Tdh au Liban, actuellement délégué au Népal, et Kristen Hope kristen.hope@tdh.ch est Coordinatrice régionale pour la protection, Tdh MENA (zone Moyen-Orient et Afrique du Nord). www.tdh.ch

Réflexions issues du terrain

Simon Russell

Travailler avec des chefs spirituel est un élément essentiel de la prestation de services aux communautés locales, comme l'est également de comprendre leur vie religieuse et la manière dont leurs convictions influencent la prise de décision.

Les églises, les monastères, les temples et les mosquées sont situés au cœur des communautés locales, en font partie, et ont une connaissance bien meilleure de la situation sur le terrain que la plupart des autres acteurs. Au cours des violences qui ont suivi les élections au Kenya en 2008, le Conseil national des Églises est devenu un réseau important pour la distribution de l'assistance, mais aussi et de manière toute aussi importante, pour transmettre des informations aux bénéficiaires et analyser la situation au profit des organisations humanitaires.

Utiliser des connaissances locales peut s'avérer déterminant pour apporter de l'aide avec efficacité. Dans l'état Karen au sud-est de la Birmanie, la typologie du déplacement utilisée par la Convention baptiste Karen est utile pour comprendre une situation très complexe de déplacements qui se sont répétés au cours de plusieurs dizaines d'années. À travers l'ensemble du sud-ouest de la Birmanie, les moines et les monastères bouddhistes ont été des protecteurs puissants pour les populations locales, ils ont servi de sanctuaires pendant les opérations anti-insurrectionnelles et ont négocié avec l'armée birmane afin d'atténuer certains des pires excès liés à ces opérations. Ils ont été l'une des seules institutions que les militaires birmans ne pouvaient pas ignorer. Ils n'ont toutefois pas pu empêcher la destruction de centaines de villages et le déplacement de centaines de milliers de personnes, une illustration des limites de leur influence pourtant énorme face au pouvoir.

Dans le travail qui vise à promouvoir le respect des droits de l'homme des personnes déplacées il est habituel de travailler avec des organisations confessionnelles, ou plus précisément, avec des chefs religieux qui bien souvent exercent une influence considérable sur leurs communautés. En 2004, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) a mis en place un programme d'assistance juridique à Mazar-e Charif, dans le nord de l'Afghanistan ; l'un des moyens les plus efficaces d'en faire connaître les services auprès des femmes, était avec la permission des chefs de la mosquée de lancer des annonces à travers les haut-parleurs de la Mosquée bleue du sanctuaire de l'Imam Ali, le jour de la semaine réservé aux femmes. Plus généralement, partout en

Afghanistan le programme d'assistance juridique du NRC s'est appuyé fermement sur l'influence des *imams* locaux en comptant sur leur médiation pour résoudre des différends fonciers, particulièrement dans la mesure où de nombreuses disputes dépendaient d'une interprétation du statut des personnes, de la coutume et de la sharia. L'avis des *imams* locaux pouvaient s'avérer décisifs en matière d'interprétation malgré leur manque d'éducation et leur compréhension toute relative de la sharia.

Dans sa réponse suite au tremblement de terre au Pakistan en 2005, le NRC a joué d'une aide considérable pour la distribution de l'assistance en travaillant avec des *imams* dans les zones de montagne isolées. Les *imams* annonçaient les distributions et aidaient à les organiser, et ils transmettaient des prières pour le NRC à travers les haut-parleurs des mosquées, démontrant ainsi qu'ils approuvaient le travail de l'organisation.

Les croyances peuvent présenter des défis intéressants en matière de programmation. Dans le nord de l'Ouganda, les PDI ne réussissaient à expliquer les incendies occasionnels qui détruisaient des huttes que par la présence de sorcières au sein de la population. La mise à mort de l'une de ces « sorcières » était un événement périodique qu'aucune explication rationnelle ne réussissait à éviter. Au Soudan du Sud, les évaluations du cluster protection ont révélé en 2010 que la préoccupation majeure des populations dans les parties du pays touchées par le conflit concernait l'activité de personnes qui se métamorphosaient en lions (des lion-garous) plutôt que les violences commises par les parties au conflit, un fait que les analystes du siège ont refusé de laisser mentionner dans le cadre de l'analyse des résultats de l'évaluation. Dans l'État Karen dans le sud-est de la Birmanie, de nombreux PDI sont retournés dans leurs zones d'origine mais ont évité leurs anciens villages parce qu'ils étaient convaincus que de mauvais esprits, issus des événements traumatiques ayant provoqué le déplacement, les empêchaient de le faire ; ils sont donc rentrés dans des zones voisines. De telles croyances sont des facteurs constants de la vie en Birmanie, des croyances que les organisations humanitaires ont tendance à ne pas

décembre 2014

prendre suffisamment en considération lorsqu'elles travaillent avec les communautés locales.

Les organisations humanitaires et les organisations confessionnelles ont souvent des approches – et des intentions différentes, même lorsque les objectifs sont les mêmes. À Tenasserim, dans le sud-est de la Birmanie où l'influence du clergé bouddhiste pour déterminer l'assistance à apporter aux personnes déplacées est cruciale ; il est arrivé que l'installation de points d'eau par le HCR ait été refusée au profit de l'eau mise à disposition par un monastère. Les organisations confessionnelles peuvent parfois aussi se doubler d'« entreprises confessionnelles ».

Je souhaiterais, à la lumière de ces exemples, tirer un certain nombre de leçons. Premièrement, travailler avec des chefs religieux est un élément essentiel de la prestation de services aux communautés locales. Deuxièmement, il est tout aussi important

de comprendre la vie religieuse des communautés locales que la manière dont les croyances influencent la prise de décision. Troisièmement, les chefs religieux et les organisations confessionnelles ne sont pas liés par les principes humanitaires et arrivent à des solutions pour résoudre le déplacement sur la base de perspectives très différentes. Finalement, même s'il est possible que les chefs religieux et les acteurs humanitaires soient animés par les mêmes préoccupations à l'égard des personnes déplacées, leurs intentions peuvent être très différentes et les résultats imprévisibles.

Simon Russell simon.russell@mac.com est Haut responsable en matière de protection sur la liste de ProCap, il a été récemment déployé en Birmanie, et il est Juge au First-tier Tribunal dans le centre de Londres. www.humanitarianresponse.info/coordination/procap
Il a rédigé cet article à titre privé.

Le demandeur d'asile : une perspective religieuse

Flor Maria Rigoni

Selon moi, et comme je l'ai constaté dans mes relations avec les réfugiés et les migrants de tout type, la foi est une attitude spirituelle permettant d'atteindre directement le cœur d'une personne en tant qu'être humain que l'on peut appeler un frère, un ami, un invité, une personne à qui j'ouvrirai lorsqu'elle viendra frapper à ma porte. Cette attitude est totalement dénuée de charité ou de pitié ; il s'agit d'un choix qui puise ses racines dans ma foi. Par conséquent, je souhaite démentir toute tentative d'utiliser le réfugié comme un objet possible de prosélytisme. J'ai toujours pensé que cela s'apparenterait à prendre avantage de la vulnérabilité d'une personne et de la soumettre à une autre forme de violence. Notre mission (catholique) consiste plutôt à apporter amour et compassion.

Contrairement à la loi, qui est froide et stricte, une organisation basée sur la foi écouterait et essaierait de comprendre lorsque des lois, des traditions, des cultures ou des idéologies injustes poussent les réfugiés à fuir. La foi, de quelque religion que ce soit, a trait à la liberté. Le concept de « droits » court également le risque d'être traité avec froideur, à l'instar de la loi. Si nous mettons en application les droits de manière routinière ou fonctionnelle, nous devrions alors abandonner l'étiquette de la foi ou de la croyance religieuse, car affirmer que nos actions sont animées par la foi serait hypocrite et serait immédiatement perçu comme tel par les autres. De plus, comme je l'ai appris auprès de nombreux réfugiés, la foi a

également trait à l'espoir, une force incompréhensible pour ceux qui vivent dans la logique du mérite, la justice de la rue ou des définitions inflexibles.

Dans ce domaine déjà sensible, l'une des problématiques actuelles découle de la distance géographique ou religieuse qui nous sépare des réfugiés. Ici, au Mexique, nous accueillons des personnes venues par exemple du Népal, du Bangladesh, d'Irak, du Nigéria, d'Éthiopie, du Soudan ou de Somalie, si bien que les personnes nommées par les organisations confessionnelles pour travailler avec ces réfugiés doivent adopter une vision d'ensemble, large et tolérante. L'ouverture aux autres religions ou à leurs pratiques ne risque aucunement d'entacher notre foi mais peut tisser des liens et bâtir un futur dans lequel la diversité et la solidarité sont célébrés. Lorsqu'un demandeur d'asile se heurte à la même froideur qu'il rencontre parfois dans les organisations publiques ou leurs sous-traitants, cela peut briser son espoir de trouver l'accueil qu'il n'a pas trouvé auparavant. En agissant dans le respect des valeurs morales universelles, nous envoyons un message d'espoir aux personnes qui ont peut-être déjà connu, sous une forme ou une autre, la déception et la persécution.

Padre Flor Maria Rigoni rigoni2000@gmail.com travaille depuis plus de 30 ans à la Casa del Migrante-Albergue Belén, au Chiapas, Mexique.

Désobéissance civile chrétienne et détention obligatoire des immigrants pour une durée indéterminée en Australie

Marcus Campbell

En Australie, un nouveau mouvement militant recourt à des actions directes radicales pour protester contre la politique de leur pays concernant la détention obligatoire des enfants demandeurs d'asile.

Fin 2013, le gouvernement australien a lancé son « Opération frontières souveraines », cessant par là-même de traiter sur le territoire australien les demandes de réinstallation des demandeurs d'asile et faisant appel, non sans controverse, à la marine pour forcer les bateaux à faire demi-tour avant qu'ils ne pénètrent sur les eaux territoriales australiennes. Cette opération s'est accompagnée d'une campagne publicitaire agressive, aux accents militaires, visant à informer les éventuels demandeurs d'asile qu'il n'y avait pour eux aucune possibilité d'être jamais réinstallés en Australie (la campagne « No Way »).

En réaction, un groupe de Chrétiens a créé le mouvement « Love Makes a Way » (L'amour rend les choses possibles), en se réappropriant la police de caractères, le style et la mise en page de la campagne gouvernementale. Inspiré par l'héritage de Jésus-Christ, de Martin Luther King Jr et de Gandhi, et engagé à agir en faveur de plus de 700 enfants demandeurs d'asile détenus pour une durée indéterminée¹, ce mouvement cherche à dramatiser la question en recourant à des actions directes non-violentes et à la désobéissance civile.

Leurs actions revêtent la forme de veillées de prière avec « sit-in » dans les bureaux de politiciens tels que le Premier Ministre et le ministre de l'Immigration et de la Protection des frontières. Ainsi, de petits groupes de chefs religieux issus de différentes traditions pénètrent dans le bureau d'un politicien et l'occupent en récitant des prières liturgiques pour les demandeurs d'asile et en chantant des hymnes religieux. Ils refusent de partir tant qu'on ne leur a pas donné l'assurance que tous les enfants en détention seront libérés ou communiqué l'échéance de cette libération.

Entre mars et novembre 2014, 112 chefs religieux, dont 41 prêtres, trois sœurs et un rabbin, ont occupé le bureau de douze Membres du Parlement à Sydney, Melbourne,

Perth, Adélaïde, Brisbane, Launceston et Canberra. 95 personnes ont été arrêtées et 25 d'entre elles menacées de poursuites pour intrusion, mais ces affaires ont ensuite été déboutées par les tribunaux. Le mouvement capitalise sur ces événements dramatiques par une utilisation intelligente des médias sociaux, notamment en envoyant des tweets en direct au moment des sit-in et des



Il n'en est pas question.
Vous ne vous installerez pas en Australie.

décembre 2014

arrestations, tandis que la nature religieuse du mouvement a sans aucun doute contribué de multiples manières à sa popularité croissante.

Premièrement, en résumant le débat au principe moral fondamental selon lequel il est inacceptable de détenir indéfiniment des enfants, « Love Makes a Way » a permis de démystifier le sempiternel débat politique australien concernant la meilleure manière de traiter les demandeurs d'asile. Le mouvement dépeint cette pratique comme une injustice tellement intolérable qu'en tant que Chrétiens, ils sont appelés à agir par « Jésus le réfugié », qui a lui-même dû fuir les persécutions du roi Hérode quand il était un jeune enfant². En posant la question sous cet angle, le mouvement souhaite persuader les

autres Chrétiens de changer de point de vue sur les demandeurs d'asile ou de se rallier sa cause.

Deuxièmement, la structure dynamique et décentralisée du mouvement se base sur des réseaux confessionnels préexistants, si bien que le mouvement peut lancer ses actions de protestation rapidement et partout dans le pays.

Troisièmement, le mouvement appelle à un sentiment d'unité, ses dirigeants affirmant que les églises australiennes s'expriment « à l'unisson » sur la question. Ce n'est pas tout à fait vrai en réalité, mais le mouvement n'en parvient pas moins à réunir autant de confessions religieuses que possible, des plus libérales aux plus conservatrices, donnant ainsi l'impression qu'il bénéficie du soutien d'institutions importantes.

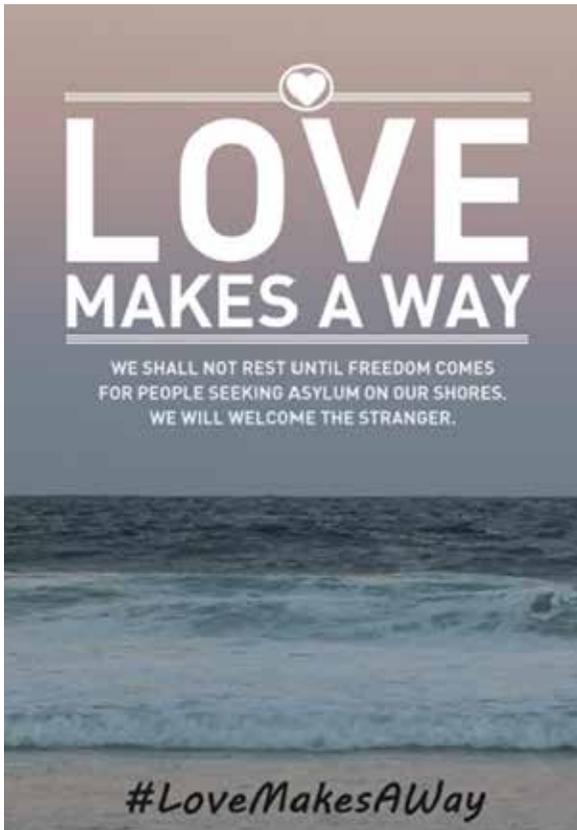
Enfin, le mot « amour » est utilisé comme un levier moral pour attirer l'attention des politiciens qui affirment être chrétiens. L'amour est rarement abordé dans les débats relatifs aux demandeurs d'asile mais quiconque possède une connaissance élémentaire du Nouveau Testament connaîtra le commandement « aime ton prochain ». Les militants du mouvement « Love Makes a Way » expliquent qu'ils invitent les politiciens à suivre le chemin de la compassion et de l'amour, et c'est par cette éthique que leur influence est novatrice.

Sans donner aucun signe d'essoufflement, « Love Makes a Way » a prouvé qu'il existe toujours un espace, pour nous en tant que citoyens du monde, d'entreprendre les actions pratiques après que la loi internationale a été contournée, que les lettres et les pétitions ont été mises de côté et que le nombre de personnes descendant dans la rue a été ignoré.

Il y a très clairement un mouvement grandissant de personnes s'engageant radicalement au sens véritable de l'amour de son prochain.

Marcus Campbell mcam2375@uni.sydney.edu.au est étudiant en Master de Recherche à l'Université de Sydney. www.sydney.edu.au

1. Voir le numéro 44 de RMF sur « Détention, alternatives à la détention, et expulsion » www.fmreview.org/fr/detention
2. Voir www.redletterchristians.org/pastor-arrested-easter-refugee-australia-jarrold-mckenna/



L'amour trouve un moyen.

Nous serons sans repos jusqu'à ce que la liberté soit acquise pour les personnes en quête d'asile sur nos côtes. Nous accueillerons l'étranger.

Guidés par les principes humanitaires

Andreas Vogt et Sophie Colsell

Le travail de Caritas Luxembourg auprès des réfugiés, PDI et migrants en Colombie, au Liban et au Luxembourg illustre comment, selon le cas, une organisation confessionnelle peut se trouver avantagée ou désavantagée par les convictions qui sous-tendent son action et comment elle doit respecter les normes humanitaires.

Caritas Luxembourg est un membre du réseau international de Caritas Internationalis, inspiré par la doctrine catholique sociale. Elle se définit comme une organisation non discriminatoire, respectueuse des principes humanitaires internationaux ainsi que des cultures et des coutumes. La collaboration entre Caritas Luxembourg et son principal bailleur de fonds, le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, se base sur une conception de Caritas Luxembourg et de ses partenaires en tant qu'organisations professionnelles, sans but lucratif et respectueuses des normes humanitaires, qui n'utilisent pas leurs ressources humaines ou financières à des fins de prosélytisme. Les partenaires de Caritas Luxembourg s'engagent contractuellement à respecter les normes et les principes humanitaires, tandis que Caritas Luxembourg déploie des efforts considérables pour suivre la performance de ces partenaires dans tous les champs d'action.

Au Liban et en Colombie, Caritas Luxembourg travaille via les branches nationales Caritas et d'autres partenaires locaux, ce qui lui donne un ancrage dans le contexte local. Son partenaire Caritas Liban a porté assistance à des milliers de personnes au cours de la guerre civile, indifféremment de leur confession, et cette approche désintéressée se confirme encore aujourd'hui dans ses activités de secours auprès des réfugiés syriens. Le lien entre Caritas et une confession particulière joue parfois en sa faveur. Au Liban, les travailleurs domestiques migrants ont rarement l'autorisation de quitter leur lieu de travail. Toutefois, comme il s'agit d'un pays profondément religieux, les employeurs lèvent souvent cette interdiction pour permettre à leurs employés de pratiquer leur religion. Ainsi, de nombreux travailleurs domestiques migrants maltraités entre en contact avec Caritas par l'entremise de ses services pastoraux, un mécanisme que les organisations sans appartenance confessionnelle ne peuvent pas faire jouer aussi facilement.

En Colombie, la Conférence épiscopale a participé aux négociations et à la médiation dans les processus de paix en endossant différents rôles,

par exemple observateur ou médiateur, sans jamais manquer de souligner l'importance du dialogue et de la réconciliation et de soulever la question des inégalités socio-économiques, indissociable du conflit. L'Église est également parvenue, dans une certaine mesure, à gagner la confiance des différentes parties au conflit armé, et elle a pu user à plusieurs reprises de cette position privilégiée pour faciliter le dialogue entre les parties, entrer en contact avec les victimes et prévenir de nouvelles violences.

Le professionnalisme avant tout

Pour contrer les éventuels désavantages de l'identité catholique de Caritas, l'organisation a décuplé ses efforts au fil des années pour démontrer son professionnalisme, notamment, et avant tout, en mettant en pratique son énoncé de mission : « nous portons assistance aux personnes du monde entier, indifféremment de leur religion, de leur sexe, de leur naissance, de leurs opinions, de leur appartenance, de leur âge, de leur langue ou de tout autre statut ». Au Liban, on a pu observer qu'en raison du professionnalisme de Caritas et de l'inclusion des musulmans aux côtés des chrétiens parmi son personnel et ses bénévoles, la population associe notre organisation à l'assistance plutôt qu'à la religion.

Caritas Luxembourg soutient des centaines de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés au Luxembourg même, dont certains sollicitent spécifiquement notre assistance en tant qu'organisation catholique. Ce flux de population présente des origines religieuses diverses et, bien entendu, une diversité d'attentes et d'expériences relativement aux organisations confessionnelles, qui influencent parfois leur conception de Caritas. Notre personnel est conscient que certains migrants évitent d'approcher Caritas pour solliciter son assistance, animés par la crainte, pourtant sans fondement, que la sélection des bénéficiaires soit basée sur des critères confessionnels. Conscient de ces difficultés et de ces idées fausses, le personnel de Caritas Luxembourg rassure les migrants en confirmant qu'ils ne seront absolument jamais sélectionnés ou rejetés sur la base de leur religion.

décembre 2014

Les informations sur les services de Caritas Luxembourg ne sont pas seulement distribuées via des réseaux confessionnels, mais aussi via des réseaux de communication professionnelle, les autorités publiques et les services de police. La résidence temporaire pour demandeurs d'asile gérée par Caritas au Luxembourg est délibérément conçue comme un espace multiculturel où le prosélytisme n'a aucune place.

La spiritualité et la croyance religieuse sont la source d'inspiration fondamentale, le point de référence et la motivation première

des organisations confessionnelles, qui disposent de nombreux avantages comparatifs lorsqu'elles travaillent auprès des migrants mais qui doivent également appliquer une politique de « zéro tolérance » vis-à-vis du prosélytisme et de la discrimination et ne jamais compromettre les principes humanitaires.

Andreas Vogt *Andreas.VOGT@caritas.lu* est directeur de la Coopération internationale et **Sophie Colsell** *Sophie.COLSELL@caritas.lu* est assistante de projets en Coopération internationale, chez Caritas Luxembourg. www.caritas.lu

La perspective du gouvernement luxembourgeois sur la religion dans le partenariat

Max Lamesch

Le gouvernement du Luxembourg travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et des agences multilatérales pour améliorer les conditions de vie des populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits, et prévenir ou atténuer les effets des crises humanitaires. Ce n'est ni l'identité religieuse de ces agences, ni les croyances et les valeurs de ceux qu'il est prévu d'aider qui détermine l'éligibilité des partenaires qu'il choisit.

Il existe toutefois, une série d'exigences clairement établies régissant la sélection des partenaires. Premièrement, les processus de prise de décision des ONG candidates doivent être entièrement centrés sur les besoins. Cela signifie que l'organisation conjointement avec ses partenaires locaux, doit rester neutre et impartiale lorsqu'elle identifie les vulnérabilités et sélectionnent les communautés à assister. Deuxièmement, et c'est une priorité pour le Luxembourg, il est impératif d'atteindre les communautés les plus vulnérables et de financer en priorité une action humanitaire qui cible des crises prolongées et « oubliées ». Il peut arriver que les partenaires soient choisis parce qu'ils disposent d'une capacité particulière d'accès ou qu'ils sont porteur d'un savoir-faire spécifique leur permettant de travailler dans un environnement complexe. Troisièmement, les partenaires préférés sont des organisations qui ont des antécédents positifs, qui peuvent démontrer qu'ils appliquent des normes exigeantes en termes de responsabilité et qui disposent de structures opérationnelles solides.

Même si le Luxembourg est pleinement conscient des différences entre le discours humanitaire des organisations confessionnelles et laïques, et des critiques que suscitent certaines organisations confessionnelles accusées de prosélytisme, il tente de ne pas perdre

de vue ce qui fait la force opérationnelle de ses partenaires. Les organisations confessionnelles sont connues pour être bien intégrées dans les contextes locaux et à ce titre se trouvent dans une position privilégiée pour comprendre les dynamiques locales et les spécificités culturelles susceptibles de donner accès aux communautés. De plus, du fait de sa présence et de son influence dans le monde, la religion peut s'avérer un moyen important pour améliorer le bien-être psychosocial des populations confrontées à une catastrophe. Dans certains contextes le recours à des références religieuses familières dans l'accompagnement peut par exemple s'avérer bénéfique en contribuant à rétablir l'espoir et en aidant les communautés à surmonter le traumatisme.

Pourtant, même s'il tient compte de tous ces avantages potentiels, le gouvernement du Luxembourg accorde une attention particulière à la manière dont les organisations partenaires adhèrent aux principes humanitaires tels que définis dans le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes et dans le Consensus européen sur l'aide humanitaire. Le Droit international humanitaire et le Droit des droits de l'homme rejettent également tout type de favoritisme ou de discrimination fondé sur la religion, ainsi que toute forme de prosélytisme qui potentiellement pourrait venir fausser la neutralité d'une approche centrée uniquement sur les besoins. L'une des responsabilités du bureau de l'aide humanitaire du Luxembourg consiste donc à examiner minutieusement le travail accompli par toutes les ONG – pas uniquement les organisations confessionnelles – qui sont ses partenaires pour s'assurer de leur la neutralité et de leur impartialité.

Des recherches menées au niveau international suggèrent qu'à cause d'une professionnalisation du

secteur humanitaire dans son ensemble, les personnels employés par les organisations confessionnelles tendent à avoir des antécédents professionnels de plus en plus similaires à ceux des organisations laïques¹. Si cette tendance vers une généralisation des cultures institutionnelles, vers une série de principes communs et vers un langage humanitaire convergent, se confirme les divisions entre organisations confessionnelles et laïques pourraient bien avec le

temps devenir obsolètes. Une évolution qui ne pourrait qu'avantager les populations dans le besoin.

Max Lamesch Max.Lamesch@mae.etat.lu au nom de la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action Humanitaire, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes du Luxembourg. www.mae.lu

1. <http://mr31.keh.ox.ac.uk/events/faith-based-humanitarianism/FaithBasedHumanitarianismReport.pdf>, p.2.

Cela ne relève pas de notre compétence

Maurice Herson

Lorsque les organisations laïques répondent aux besoins des personnes déplacées, les pratiques religieuses et les besoins des communautés ne sont pas des priorités. En effet les organisations laïques peuvent avoir du mal à reconnaître l'importance de la religion, dans la vie comme dans la mort. À la fin des années 1990, les Tigres tamouls ont expulsé tous les résidents musulmans de la province du nord du Sri Lanka. Un grand nombre de ceux qui ont ainsi été déplacés à l'intérieur de leur propre pays sont allés dans la zone de Puttalam sur la côte ouest où Oxfam, une organisation laïque, s'est en grande partie chargée de travailler avec le gouvernement local afin de créer des camps et d'apporter entre autres, des matériaux pour construire des abris.

Le matériau le plus facilement disponible et le plus communément utilisé pour construire des toits et des murs est le cadjans, une sorte de chaume confectionné à partir des feuilles d'un palmier local. Toutefois, parce que l'environnement est très pluvieux et que la nappe phréatique est peu profonde, nous avons également fourni des rouleaux de feuilles de plastique à couper pour en faire des bâches permettant de recouvrir le sol. Les quantités nécessaires avaient été calculées en fonction du nombre de huttes dans leur zone et les PDI avaient reçu l'instruction de couper les feuilles de plastique et de les distribuer pour qu'elles soient utilisées dans chaque hutte. Toutefois, lorsque je suis allé vérifier la distribution dans l'un de ces sites d'installation, j'ai découvert qu'une proportion conséquente de feuilles de plastique avait été assignée à recouvrir le sol de la mosquée (qui avait été construite comme les huttes, à l'aide des poteaux et du cadjans que nous avions fournis). En tant que responsable du projet, ma réaction était qu'il n'était pas possible que nous fournissions des feuilles de plastique pour la mosquée alors qu'elles étaient prévues pour les habitations.

Si longtemps après, je trouve difficile de me souvenir avec certitude de mes arguments et de ceux de la communauté des PDI, mais parmi les miens se trouvait à la fois « le fait », qu'en tant qu'organisation laïque, il

ne faisait pas partie de notre mission d'apporter des matériaux pour un bâtiment consacré à la pratique religieuse plutôt qu'au logement, et j'objectais également que la mosquée était prévue exclusivement à l'usage des hommes et des garçons plutôt qu'à la communauté entière, femmes et filles y comprises.

Quels qu'aient été leurs arguments, en dernière instance les PDI « gagnèrent » à la fois par la force du fait accompli mais aussi parce que je n'étais pas capable de les persuader du contraire. Mais en tout état de cause, nous étions tous d'accord qu'il était de l'intérêt de tous de rester en bons termes et de poursuivre le travail – pas seulement des capacités par le biais d'une nouvelle organisation de PDI qu'ils étaient en train de créer.

Je me souviens avoir dument rendu compte de ce qu'il s'était passé à mes responsables dans le pays et au siège au Royaume-Uni, mais sans jamais plus en entendre parler. Sauf que pour ma part, j'ai continué d'y penser bien souvent et de réfléchir à la manière dont j'avais, au nom de l'organisation, omis de tenir compte de la valeur que ces personnes attachaient au fait d'avoir une mosquée, ou en d'autres termes à ce que cela aurait représenté pour eux en termes de perte communautaire de ne pas en avoir une. J'avais travaillé avec eux, et contre la volonté des autorités locales, je les avais laissé construire des installations qui ressemblaient à un village plutôt qu'à un camp rigide aligné, mais je n'avais pas pris le pas suivant qui aurait consisté à me rendre compte de leurs besoins spirituels. Je ne suis toujours pas sûr si j'ai eu tort, mais même ce bref résumé de la situation avec ses arguments contre et en faveur est en soi, d'une certaine manière, une indication de sa difficulté fondamentale.

En revanche, lorsque j'étais en Somalie fin 1992, nous n'avons pas hésité à fournir des linceuls pour permettre à la population d'enterrer, dans les règles prescrites par leur religion, tous ceux qui mourraient pour cause de violence ou de famine. Une situation certes bien

décembre 2014

plus extrême, mais il semblait en quelque sorte qu'une organisation et un employé résolument laïques trouvaient plus aisé de reconnaître l'importance de la religion et d'y répondre activement face à la mort que dans la vie.

Maurice Herson maurice.herson@qeh.ox.ac.uk est un des rédacteurs en chef de la Revue sur les Migrations Forcées au Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford. www.fmreview.org

Foi, secours et développement : le modèle UMCOR-Muslim Aid sept ans plus tard

Amjad Saleem et Guy Hovey

Il y a sept ans, un partenariat stratégique entre le Comité méthodiste unifié de secours et Muslim Aid au Sri Lanka a été formalisé en accord mondial. Ce partenariat était un modèle d'assistance communautaire, durable et culturellement adaptée. Alors, pourquoi n'a-t-il pas atteint ses objectifs ?

Le 26 juin 2007, un partenariat innovant a été formalisé à la Chambre du Parlement de Londres entre l'ONG britannique islamique Muslim Aid (MA)¹ et l'ONG chrétienne américaine United Methodist Committee on Relief (Comité méthodiste unifié de secours, UMCOR)². Ce partenariat avait pour vision à long terme de développer un modèle dans lequel un consortium d'organisations confessionnelles (OC) travailleraient ensemble dans les domaines du secours, du développement, de la paix et de la réconciliation, et créeraient un espace pour l'épanouissement du respect et de la compréhension mutuels dans un monde où la foi est de plus en plus souvent manipulée afin d'embraser les conflits plutôt que de les résoudre. Un article dans le numéro 30 de RMF, paru en 2008, couvrait l'histoire de ce partenariat et les défis anticipés. Certains de ces défis se sont avérés prophétiques et, sept ans plus tard, ce partenariat (bien qu'il opère de temps à autre comme un mécanisme de financement croisé) tel qu'envisagé initialement n'est pas encore parvenu à concrétiser les espoirs de ces premiers jours.

Le début du partenariat

En août 2006, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont attaqué la ville à majorité musulmane de Muttur (dans le district de Trincomalee, au Sri Lanka). Les efforts des organismes d'assistance, de l'ONU et de la Croix-Rouge pour négocier un corridor humain n'ont pas abouti, et quelques jours plus tard la plupart des habitants avaient fui vers la ville de Kantale, à majorité cingalaise. Après l'influx de dizaines de milliers de PDI, le climat dans la région de Kantale, où les ressources étaient déjà insuffisantes, est devenu extrêmement tendu et la violence était courante. La plupart des ONG étaient parties mais UMCOR et MA étaient toujours présentes dans la région.

Comme la crise s'intensifiait, ces deux organisations se sont rapprochées et, au bout de deux ou trois jours, ont commencé à travailler ensemble, à établir un bureau local et un dépôt communs et à partager leur personnel, leurs véhicules, leur fourniture d'aide et l'appui logistique. Ces deux agences travaillaient en coordination avec leur confession respective ainsi que leurs chefs et leur conseil communautaire pour organiser la mobilisation de milliers de bénévoles. MA communiquait avec les imams, le conseil de coordination des théologiens et des communautés islamiques, discutait avec eux de la nature impartiale du travail humanitaire et attestant de la neutralité du personnel d'UMCOR. Ces discussions étaient centrées sur l'impératif des deux fois à servir l'humanité et à atténuer la souffrance des personnes désavantagées – un langage que les personnes pouvaient comprendre et auxquels elles pouvaient adhérer. UMCOR a agi de la même manière via les prêtres méthodistes locaux dans les zones chrétiennes, ainsi qu'auprès des hindous que ces prêtres connaissaient. MA et UMCOR ont également approché conjointement un grand moine bouddhiste local pour lui demander d'apporter de l'aide à la communauté bouddhiste aux abois. Grâce à l'appui de ce moine, la coopération interconfessionnelle s'est épanouie, le temple bouddhiste devenant un centre de distribution de l'aide. Le partenariat UMCOR-MA s'est poursuivi une fois l'urgence passée et les deux parties se sont accordées à travailler au développement d'un partenariat institutionnel à long terme.

Les difficultés du développement du partenariat

Il était évident qu'il serait problématique de développer le partenariat sous la forme envisagée. L'une des préoccupations, qui s'est ensuite avérée justifiée, était que l'expérience du Sri Lanka

reposait plus sur des amitiés personnelles entre les membres des deux ONG impliquées. Au bout d'un an après la formalisation du partenariat, plusieurs membres du personnel occupant un poste essentiel dans les bureaux locaux sri-lankais étaient partis ou avaient été remplacés ainsi que, au niveau des sièges, quelques leaders qui avaient soutenu l'initiative. Il n'y a donc eu une aucune occasion de suivre une période d'incubation pendant laquelle il aurait été possible de consolider les relations sur le terrain et plus encore au niveau de la direction des sièges afin de cimenter le partenariat. En raison du roulement des effectifs, il restait peu de dirigeants qui avaient participé au développement du partenariat, si bien qu'il restait peu de personnel familier avec l'initiative au sein des ONG.

Le partenariat est resté toutefois solide à sa base pendant une certaine période mais il n'est pas parvenu à obtenir un appui suffisant de la part de deux acteurs : les communautés religieuses dans le pays d'origine des ONG, qui forment la base de leur appui, ainsi que les administrateurs ou la direction au niveau du siège. Du côté d'UMCOR, une partie de la communauté chrétienne des États-Unis a réagi défavorablement, tandis que certains membres de la communauté musulmane du Royaume-Uni ont également exprimé leur opposition. Ces réactions pouvaient s'expliquer en grande partie par le fait que les membres du public qui donnaient de l'argent à ces deux organisations n'étaient pas suffisamment sensibilisés à la nature des OC en tant qu'organisations professionnelles de secours et de développement. Par conséquent, certains ont commencé à craindre que ce partenariat ne dilue l'identité islamique de MA et l'identité chrétienne d'UMCOR, et que l'union de ces deux ONG engendre une organisation compromise mal à l'aise avec elle-même. Mais peut-être le plus grand malentendu au niveau de la direction portait sur la question du financement. Un grand nombre de personnes au sein de chaque organisation envisageaient ce partenariat sous un angle financier, c'est-à-dire comme un moyen d'obtenir des financements institutionnels plus importants. Presque immédiatement, on entendait des questions sur la manière de traduire ce partenariat en espèces sonnantes et trébuchantes.

Un conflit est donc immédiatement apparu entre la manière d'appréhender le partenariat sur le terrain et dans les sièges. Le premier considérait le partenariat comme un modèle innovant de secours et de développement humanitaire qui permettait d'améliorer la sécurité des ONG et des communautés, l'accès humanitaire et la

performance opérationnelle générale. Le second le considérait comme un investissement dont les rendements financiers anticipés permettraient de financer des projets. Ces deux perspectives étaient valides mais les pressions exercées pour réaliser l'aspect « concret » du financement institutionnel et des projets conjoints n'ont laissé aucune place au développement de l'aspect « abstrait » (tels que l'intangibilité des relations personnelles ou des connaissances inter-organisationnelles) nécessaires à sa réalisation.

De plus, les difficultés de forger une relation interorganisationnelle basée sur la confiance mutuelle et l'égalité étaient exacerbées par la perception des dynamiques au sein de la relation. En effet, chaque organisation se considérait comme le partenaire le plus solide, avec toutes les dynamiques de pouvoir sous-jacentes que cette perception entraîne.

Malheureusement, la priorité étant de réaliser des « résultats » tangibles sur le terrain, le temps et les efforts consacrés à la consolidation des relations à un niveau plus élevé étaient insuffisants. En rétrospective, la signature formelle du partenariat s'était faite de manière précipitée, sans s'assurer que les principales parties, notamment du côté de la gouvernance, adhéraient au projet et que les perspectives « personnelles » avaient suffisamment infiltré les perspectives « institutionnelles ». Il aurait fallu déployer de plus grands efforts pour montrer aux membres des conseils de gouvernance les travaux menés sur le terrain et le potentiel du partenariat avant qu'il ne soit décidé de le créer. Au cours de cette période d'incubation, les deux organisations auraient dû mettre à l'essai différents modèles de coopération et d'expérimentation sur le terrain, avec l'appui de chercheurs universitaires, afin de confirmer la viabilité du modèle, sa faisabilité et sa pertinence, en particulier vis-à-vis des communautés locales. Si ce type de données avait été disponible, il aurait été plus facile de convaincre les détracteurs de la viabilité et de l'efficacité du modèle.

Pertinence du modèle

Malgré ces revers, en tant que deux des principaux acteurs de la création du partenariat sri-lankais, nous croyons toujours en son importance et en une finalité commune. De nombreuses organisations internationales ont adopté une approche de la lutte contre la vulnérabilité encore plus étroite sur le plan sectoriel et institutionnel. Pourtant les chocs et les tensions dont nous sommes témoins dans le monde contemporain ont des conséquences multiples et imprévisibles si bien

décembre 2014

qu'ils demandent de plus en plus (mais sans toujours les déclencher) des réponses diverses au niveau local. Pour construire la résilience, il faut aller au-delà des visions étroites du risque. Nous devons mieux comprendre la vulnérabilité, sous un angle plus interdisciplinaire, et nous avons besoin d'un nouveau paradigme pour pousser les personnes à accepter la diversité et pour créer des possibilités de diversité au sein des communautés, des ethnicités, des traditions, des cultures et des croyances.

Dans le monde du secours et du développement, la foi donne accès aux communautés mais, en raison de sa nature potentiellement sensible, elle est parfois mise à l'écart. Ce monde promeut l'engagement auprès des institutions locales mais, invariablement, il ne s'engage pas en profondeur auprès des institutions communautaires les plus anciennes, c'est-à-dire celles qui représentent les croyances qui sous-tendent souvent la stabilité de la communauté (et parfois son instabilité). Presque toutes les fois, même si elles diffèrent fortement sur le plan théologique, ont pour objectif commun de servir l'humanité et de venir en aide aux personnes désavantagées, et les institutions et les acteurs religieux peuvent mettre à profit des réseaux culturels, sociaux et politiques que les autres ne peuvent égaler.

L'un des aspects les plus surprenants du partenariat au Sri Lanka provenait du fait que, pour la première fois, la majorité des personnes avait pu observer des confessions différentes travailler ensemble de manière pragmatique. L'idée de la coopération des confessions n'est pas nouvelle³ mais, à ce jour, elle s'est largement limitée au dialogue interconfessionnel et à certaines initiatives de financement croisé – ce type de financement reflétant la relation actuelle UMCOR-MA⁴. Au Sri Lanka, ce partenariat a démontré que l'engagement avec la foi présente un vaste potentiel inexploité. Cette coopération dépasse les différences confessionnelles et théologiques pour se concentrer sur l'objectif humanitaire de l'atténuation de la pauvreté et faciliter un dialogue pour la paix et la compréhension. Ce partenariat a montré par l'exemple que les personnes peuvent travailler ensemble pour une cause humanitaire commune sans compromettre leur individualité ni leurs convictions.

Il s'agit d'un modèle d'engagement avec la foi qui implique de partir sur la base de la coopération, du respect mutuel, de la compréhension et de l'acceptation d'un programme commun qui facilite non seulement la coopération mais qui élimine

également la compétition pour les ressources. Ce modèle aurait pu s'avérer opportun dans des situations telles qu'en République centrafricaine en ouvrant l'accès humanitaire aux environnements dangereux⁵. Deux (ou plus) OC de confessions différentes travaillant sur le terrain et s'engageant auprès des chefs religieux locaux peuvent avoir un effet apaisant sur de nombreuses communautés touchées par les conflits, et ainsi leur permettent de travailler efficacement dans un contexte d'insécurité.

Ce type de modèle, qui donne priorité aux organisations et aux personnes de confessions différentes travaillant à la réalisation d'objectifs communs en mettant de côté les différences théologiques (sans compromettre leur individualité ou leur croyance), fait grandement défaut. Toutefois, comme l'illustre l'exemple de MA et d'UMCOR, il implique de déployer de grands efforts en coulisse avec les parties prenantes. Les communautés religieuses ne sont certainement pas toutes sur la même longueur d'onde et ne sont pas toutes en harmonie avec elles-mêmes. Les organisations doivent travailler d'arrache-pied pour endiguer toute opposition et expliquer leur politique clairement à leurs sympathisants à tous les niveaux. Avant de formaliser le partenariat UMCOR-MA, il aurait fallu consacrer une certaine période de temps aux communications internes et externes. Cela aurait permis de présenter les avantages et les risques potentiels de ce nouveau modèle de partenariat et de mettre en exergue la responsabilité des ONG à explorer des approches innovantes pour porter assistance aux personnes désavantagées, indifféremment des rendements financiers. Cela aurait pu aboutir à la définition d'approches et de mécanismes innovants, une meilleure compréhension du travail interconfessionnel et une communication plus vaste et plus efficace avec les personnes désavantagées et vulnérables.

Amjad Saleem amjad@paths2people.com est consultant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits. *Guy Hovey* guyhovey@yahoo.com est consultant spécialisé dans les secours et le relèvement en situations de conflit et de catastrophe.

Cet article est le reflet des opinions d'Amjad Saleem et de Guy Hovey et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Muslim Aid ou d'UMCOR.

1. www.muslimaid.org

2. <http://gbgm-umc.org/umcor/>

3. Par exemple, l'Alliance ACT basée à Genève www.actalliance.org

4. UMCOR finance actuellement 400 subventions via Muslim Aid à Bannu, Pakistan.

5. Voir l'article de Mahony, page 42.

L'asile dans l'église

Birgit Neufert

L'asile dans l'église, ou sanctuaire, est une pratique visant à soutenir, conseiller et abriter les réfugiés menacés d'être expulsés là où ils pourraient subir des conditions de vie inhumaine, la torture et même la mort. Cette pratique se situe à l'intersection de la bienveillance et de la politique.

Offrir un refuge ou, plus spécifiquement, offrir un sanctuaire ou l'asile dans l'église, est une forme particulière de bienveillance traditionnelle établie depuis des siècles. Ce que l'on appelle en Allemagne « l'asile de l'église » s'est principalement inspiré de l'American Sanctuary Movement et de mouvements dans d'autres pays européens, et a abouti à la création de la Charte de Groningen en 1987 puis, en 2010, à une Charte commune du Nouveau mouvement pour le sanctuaire en Europe¹.

Depuis qu'en 1983 une paroisse berlinoise a offert l'asile à trois familles palestiniennes menacées d'expulsion vers le Liban en pleine guerre civile, l'asile dans l'église s'est répandu dans toute l'Allemagne et il est pratiqué aussi bien par l'Église protestante que catholique. Ces deux Églises ont pris position en faveur des réfugiés et de leurs droits au travers de nombreuses déclarations publiques et ont utilisé l'asile dans l'église comme un instrument pour les protéger et soutenir la revendication de leurs droits.

Un exemple : Dans la petite ville de Braunschweig, les huit membres d'une famille se sont établis : le père, la mère et les six enfants. Ces derniers vont à l'école ou suivent une formation professionnelle. Inopinément, après huit ans de résidence en Allemagne, cette famille reçoit une lettre du Bureau des étrangers (Ausländerbehörde) qui leur demande de quitter le pays quelques jours plus tard. Ils seront expulsés vers le Pakistan, le pays où ils ont été et où ils seront de nouveau persécutés car ils appartiennent à la minorité musulmane des Ahmadis. La veille de la date prévue de leur expulsion, une petite congrégation protestante ouvre les portes de son église à cette famille. Le lendemain, le Bureau des étrangers reçoit une lettre de l'église : « nous vous annonçons que cette famille bénéficie aujourd'hui de l'asile de notre église et qu'elle est donc protégée par notre congrégation ».

L'asile dans l'église est une pratique concrète et tangible. Les personnes qui l'offrent doivent accepter d'oublier leurs projets et leur routine quotidienne afin de réagir immédiatement et aussi pratiquement que possible : ouvrir les portes, créer des espaces où dormir et manger, passer du temps

avec les personnes et être là, tout simplement. L'asile dans l'église protège les personnes contre les autorités, contre les officiers de police qui interviennent à l'aube pour arrêter et expulser les gens. Cette protection est bien physique et non pas symbolique. Les portes de l'église et des presbytères bloquent le passage des pouvoirs publics ; les autorités respectent généralement les terrains des églises comme un espace infranchissable ; enfin, les bénévoles (membres de l'église et du voisinage) et les prêtres maintiennent ces portes fermées, s'adressent aux officiers de police et aux autorités et font le nécessaire pour protéger cet espace sûr et, par là-même, pour protéger les personnes qui, aux yeux de l'État, ne méritent aucune protection.

Bien qu'il n'existe aucun droit officiel à l'asile dans l'église, l'État respecte le plus souvent ce sanctuaire. Il existe toutefois des exceptions, si bien qu'il arrive que la police pénètre dans une église et l'évacue. Cependant, cela ne se produit jamais sans attirer l'attention du public, c'est-à-dire sans communiqué de presse et sans négociation entre l'église et les fonctionnaires publics. En règle générale, des discussions approfondies ont lieu, d'un côté, entre le prêtre de l'église et son évêque et, d'un autre côté, entre le prêtre et les autorités politiques. De cette manière, l'église tente de garantir qu'à l'avenir la police ne pénétrera pas sur les terrains de l'église et n'expulsera pas les gens par la force. Mais quoi qu'il en soit, pour les personnes et les familles qui ont été expulsées alors qu'elles bénéficiaient d'un asile dans l'église, ces négociations surviennent trop tard.

Par conséquent, l'asile dans l'église se base dans une certaine mesure sur la solidité de l'Église en tant qu'institution. C'est cette institution que l'État respecte lorsqu'il accepte de ne pas pénétrer sur le terrain des églises ou de négocier les exigences d'une église. Cependant, c'est également une pratique ecclésiastique de terrain. En outre, le sanctuaire n'est pas seulement un lieu ni seulement une pratique : il s'agit d'une communauté qui n'est pas prévue par la loi, qui préfère que les réfugiés soient logés dans des centres de détention plutôt qu'autorisés à vivre de manière indépendante. C'est cette communauté



qui soutient et qui accompagne les réfugiés dans leur lutte pour « le droit d'avoir des droits ».²

Birgit Neufert birgit.neufert@kirchenasyl.de travaille pour le Comité œcuménique allemand sur l'asile dans l'église www.kirchenasyl.de et

elle est doctorante à l'Université Georg August de Göttingen.

1. Charta of the New Sanctuary Movement in Europe : www.kirchenasyl.de/wp-content/uploads/2013/12/Charta-english1.pdf (en anglais)

2. Arendt, H (1951) *Les Origines du totalitarisme*. San Diego: Harcourt Brace & Company, p296.

Offrir un sanctuaire aux demandeurs du statut de réfugié déboutés au Canada

Kristin Marshall

Le terme sanctuaire renvoie à la pratique médiévale selon laquelle les fugitifs fuyant la justice pouvaient se réfugier dans une église pour éviter les poursuites. L'abolition de cette pratique au XVI^e siècle a été largement accueillie comme un signe de progrès et du triomphe de l'État de droit. La réapparition de cette pratique au cours des récentes décennies prend la notion originale à contre-pied : il ne s'agit plus d'accueillir des fugitifs fuyant la justice et recherchant un abri mais des fugitifs fuyant l'injustice du système de détermination du statut de réfugié et recherchant une protection contre la déportation dans une église, avec l'appui de la congrégation.

Au Canada, les services de l'immigration ne pénètrent pas sur la propriété des églises pour appréhender les individus auxquels elles offrent un sanctuaire (les officiers de l'Agence des services frontaliers du Canada doivent en fait suivre une directive politique écrite qui stipule qu'ils doivent pénétrer sur des lieux de culte uniquement en cas de menace à la sécurité ou de grande criminalité) mais ils ne cherchent pas non plus à engager des négociations. Par conséquent, les individus concernés s'installent dans une situation d'isolement de plus en plus longue, ce qui sert d'ailleurs à décourager la pratique du sanctuaire.

Avant d'offrir un sanctuaire à une personne, les congrégations étudient rigoureusement les décisions rejetant les demandes des réfugiés, agissant en réalité comme un organe informel d'examen du mérite afin de protéger les personnes qui, une fois expulsées, pourraient être victimes de torture, de persécutions ou de violations des droits humains. La plupart des églises justifient le recours au sanctuaire par le fait que les demandeurs déboutés n'ont pas eu le droit de faire appel pour contester le bien-fondé d'une décision qu'ils jugent incorrecte, si bien qu'elles examinent cette décision elles-mêmes. Un système d'appel a récemment été instauré au Canada, mais tous les demandeurs n'y ont pas accès.

C'est justement parce que les récents amendements à la législation contrastent si vivement avec les obligations internationales du Canada qu'il est

possible d'envisager que les personnes offrant un sanctuaire, loin de recourir à la désobéissance civile pour contourner la loi canadienne, prennent en fait entre leurs mains l'initiative de remplir les obligations de leur pays. L'offre d'un sanctuaire est un mécanisme efficace de protection des vies, quoiqu'il soit pénible pour les individus et les communautés impliquées en raison de l'attente prolongée, de la promiscuité et de l'incertitude quant au résultat.

Puisque la pratique du sanctuaire ne dispose de presque aucun fondement juridique, on peut se demander ce qui empêche les services de l'immigration de pénétrer dans les églises pour arrêter les individus concernés. La réponse, c'est la publicité négative : il ne serait certainement très pas bien vu de forcer une porte d'église puis, en bousculant un prêtre au passage, de faire sortir par la force les réfugiés qui, selon cette église, devraient être protégés. Une chose est sûre toutefois : à l'heure actuelle, si un groupe d'individus engagés décidait d'abriter un demandeur d'asile débouté en attente d'expulsion, cette personne ne serait pas protégée contre l'arrestation et l'expulsion de la même manière qu'une personne accueillie dans l'espace inviolable d'une église (ou une synagogue, une mosquée ou un temple). Les services de l'immigration ou le tribunal fédéral voient souvent d'un mauvais œil les personnes qui essayent d'échapper à l'expulsion en passant dans la « clandestinité » plutôt qu'en recherchant un sanctuaire, et considèrent ce type d'action comme un signe de mépris des lois.

En offrant un sanctuaire, les congrégations jouent un rôle précieux car elles montrent aux familles et aux personnes souhaitant obtenir justice qu'elles les aiment, les soutiennent et croient en elles. Le sanctuaire permet aussi de rapprocher les congrégations et le reste de la communauté, de donner un sens aux choses et de se concentrer sur ce qui est juste et bon.

Kristin Marshall kristinmarshall@sympatico.ca est avocate et membre du Canadian Sanctuary Network. www.sanctuarycanada.ca

décembre 2014

Coopération communautaire interconfessionnelle : une perspective luthérienne

Elizabeth Gano

Selon l'expérience de la Fédération luthérienne mondiale, une coopération plus étroite avec des organisations de confession différente est à la fois possible et bénéfique.

Parallèlement à sa participation enthousiaste au Dialogue sur la foi et la protection de l'UNHCR en 2012, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) a commencé à tisser des liens plus étroits avec d'autres organisations professionnelles (OC) pour combattre avec plus de volontarisme les divisions et les suspicions entre les communautés religieuses en favorisant la collaboration humanitaire interconfessionnelle. La collaboration avec des organisations de confession différente peut contribuer à promouvoir un discours religieux compatissant et respectueux mais aussi envoyer un message puissant démontrant que les croyants de différentes foies peuvent s'unir autour d'un objectif commun afin de servir les personnes dans le besoin et de travailler ensemble pour bâtir la paix.

À cette fin, la FLM et le Forum humanitaire (Humanitarian Forum)¹ ont organisé un atelier intitulé « Travailler ensemble : partenariats humanitaires entre chrétiens et musulmans », qui s'est tenu à Amman, en Jordanie, en octobre 2013. Des participants issus de la FLM, d'Alliance ACT et de plusieurs organisations humanitaires islamiques, y compris le Secours islamique mondial et Muslim Aid, se sont réunis pour aborder des questions opérationnelles relatives aux partenariats humanitaires. Ils ont dressé des ébauches de projets de coopération pilotes pour la Jordanie, le Kenya et le Myanmar, et publié une déclaration commune qui reconnaissait certaines divergences et certains défis potentiels en matière de coopération interconfessionnelle mais qui réaffirmerait également la conviction, partagée par tous, que les OC peuvent être une force pour le bien et pour la paix à travers le monde.

Plusieurs obstacles se dressent sur le chemin de la construction de nouveaux partenariats, d'autant plus que les relations entre religions sont souvent une question sensible, et les participants à l'atelier « Travailler ensemble » ont identifié un ensemble de défis qu'il s'agit de surmonter via une collaboration concrète. Les malentendus ou l'ignorance généralisée des différences et des similarités culturelles et religieuses peuvent

alimenter la peur de l'autre, ce qui peut favoriser un sentiment de méfiance envers les OC ainsi qu'une certaine appréhension, aussi bien parmi les communautés locales de différentes foies que parmi les membres des OC engagées dans des activités interconfessionnelles. En revanche, il est possible d'atténuer les perceptions négatives et de nourrir un sentiment de confiance en démontrant des valeurs communes et en travaillant main dans la main dans le domaine de l'assistance humanitaire.

En conséquence directe de l'atelier, la FLM et le Secours islamique mondial développent aujourd'hui un partenariat tant à l'échelle mondiale que locale, et ont même signé un protocole d'entente en août 2014. Les domaines de coopération prévus concernent un projet pilote commun dans les camps de Dabaab, au Kenya, ciblant les enfants réfugiés somaliens souffrant de déficiences intellectuelles, et un projet pilote de consolidation de la paix en Jordanie ciblant les réfugiés syriens et les communautés d'accueil jordaniennes, dans lequel le budget sera commun et les rôles et responsabilités seront partagés. La collaboration au niveau national n'a pas été sans problèmes ni sans défis, à l'instar des retards provoqués par les difficultés techniques pour rendre les systèmes organisationnels compatibles. Toutefois, c'est précisément en surmontant ensemble ce type de défi qu'il est possible de développer et de renforcer notre partenariat.

Bonnes pratiques

La transparence au sujet des motivations et de l'identité de la FLM a contribué à apaiser les doutes de ceux qui pensaient qu'elle faisait du prosélytisme, et lui a permis de travailler plus efficacement dans des environnements multiconfessionnels. De même, la collaboration entre la FLM jordanienne et le Secours islamique jordaniens a permis au personnel de chacune de ces organisations de se familiariser avec les valeurs, les normes et les standards de sa consœur, et de confirmer qu'elles partagent toutes les deux les mêmes valeurs et le même engagement à œuvrer pour des objectifs humanitaires identiques.

La FLM sert les communautés vulnérables et marginalisées du monde entier depuis près de 70 ans en donnant priorité aux réfugiés, aux personnes déplacées de l'intérieur et aux communautés locales, et c'est aujourd'hui le plus grand partenaire d'exécution confessionnel de l'UNHCR, motivé par les valeurs chrétiennes et guidé par les normes et les principes professionnels de l'humanitaire et du développement. Tenant compte du fait que des organisations de confession différente présentent un profil semblable, l'expérience de la FLM suggère qu'il est possible d'unir ses forces pour combattre le préjudice qui assimile la religion uniquement à une source de conflit et, par un travail collaboratif, de démontrer que la religion peut être une force œuvrant pour le bien-être et la paix.

Comme l'a affirmé le Dr Hany El Banna, président du Forum humanitaire, dans la déclaration commune de l'atelier « Travailler ensemble » :

« Le partenariat devient un devoir impérieux pour nous tous ; aucune organisation ne peut travailler seule. Nous ne devons pas avoir peur de forger des partenariats. » Ce à quoi le révérend Eberhard Hitzler, alors directeur du département du Service mondial de la FLM, a ajouté : « nous croyons fermement qu'une coopération plus étroite au niveau local et mondial peut se révéler mutuellement bénéfique et, plus important encore, contribuer à l'amélioration de nos services humanitaires en faveur des personnes touchées par les catastrophes ».

Elizabeth Gano Elizabeth.gano@lutheranworld.org est assistante de programme pour la Collaboration interconfessionnelle chez la Fédération luthérienne mondiale. www.lutheranworld.org

1. Plateforme de dialogue et de compréhension entre les organisations musulmanes et leurs concœurs occidentales et multilatérales, basée au Royaume-Uni. www.humanitarianforum.org

Influence et discordance : la foi et l'aide aux réfugiés au Ghana et au Kenya

Elizabeth Wirtz et Jonas Ecke

Une étude de cas au Ghana évalue l'importance d'une réponse confessionnelle aux déplacements en Afrique de l'Ouest, tandis qu'un exemple du Kenya met en lumière les problèmes qui peuvent survenir en cas de collaboration entre organisations séculaires et confessionnelles.

Les organisations confessionnelles (OC) ont joué un rôle fondamental dans la réponse apportée par le Ghana à la crise des réfugiés libériens. Les Églises chrétiennes évangéliques et pentecôtistes, dirigée par des réfugiés et des Ghanéens, ont été les premières à réagir puis ont ensuite servi de renfort après l'amputation considérable de l'assistance officielle. Lorsque les premiers Libériens ont fui pour le Ghana en 1990, ce dernier ne disposait d'aucune infrastructure humanitaire officielle pour prendre en charge ce qui allait devenir une crise de grande ampleur, avec l'arrivée de plus de 30 000 réfugiés libériens. Et selon la plupart des témoignages, le Conseil chrétien du Ghana, composé de 15 Églises chrétiennes établies de longue date au Ghana, telles que l'Église presbytérienne, a joué un rôle crucial dans la fourniture de l'aide aux réfugiés pendant les premiers stades de la crise.

Les communautés religieuses ainsi que des individus ont offert un abri, de la nourriture

et d'autres articles de secours avant que les autorités ghanéennes n'aient constitué un comité sur les réfugiés et désigné le site de Gomoa Buduburam, dans la Région du Centre du Ghana, comme camp de réfugiés. Après que le gouvernement ghanéen eut sollicité l'assistance du Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), et que le processus d'enregistrement et d'assistance était devenu plus standardisé, les OC ont joué un rôle de premier plan pour améliorer les conditions dans le camp.

Un grand nombre des réfugiés libériens qui arrivaient à Buduburam étaient baptistes charismatiques, une confession qui s'accordait bien avec la religion des organisations évangéliques ghanéennes qui avaient été les premières à intervenir. En dépit des nombreux problèmes qui ont entaché la réponse humanitaire globale face à cette crise de réfugiés, les activités d'assistance de

décembre 2014

nature confessionnelle menées dans le camp Buduburam ont été accueillies favorablement, précisément parce qu'elles s'inscrivaient dans un cadre religieux commun. De plus, de nombreux Libériens du camp s'en remettaient à leur religion pour expliquer le passé, mobiliser des ressources pour le futur, créer des réseaux d'échanges économiques et promouvoir la réconciliation interethnique. En anticipation des avantages perçus de la religion pentecôtiste, un très grand nombre de Libériens ont adhéré aux Églises pentecôtistes et évangéliques présentes dans le camp. Les réfugiés libériens ont pris contact avec des membres de l'Église établis à l'étranger, notamment aux États-Unis, pour solliciter un appui financier pour leur église, des bourses d'études individuelles pour les paroissiens et certains services sociaux. Aujourd'hui, la plupart des quelques fournisseurs d'assistance encore en opération dans le camp sont de nature confessionnelle.

Choc des croyances

Contrairement aux succès remportés par les OC au Ghana, des recherches menées en Afrique de l'Est mettent en lumière comment une approche confessionnelle de l'assistance humanitaire peut poser des problèmes lors de la mise en œuvre de programmes ou la prestation de services aux réfugiés, d'autant plus lorsque les convictions religieuses de l'organisation et de ses employés contrastent avec les objectifs du projet.

Un grand nombre des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant comme partenaires d'exécution pour l'UNHCR dans les camps de réfugiés d'Afrique de l'Est sont des organisations confessionnelles ; certaines sont de grandes organisations internationales, d'autres sont locales. Dans l'un des camps de réfugiés, la majeure partie des activités éducatives et de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive était dirigée par une OC chrétienne locale, en tant partenaire d'exécution de l'UNHCR. Cependant, une organisation séculaire internationale, qui n'avait encore jamais travaillé dans ce camp, a cherché à y mettre en œuvre une campagne sur la santé sexuelle et reproductive ciblant les adolescents et les jeunes, dans le cadre de laquelle les deux organisations formeraient conjointement des travailleurs communautaires réfugiés pour qu'ils sensibilisent ensuite les autres membres de leur communauté aux problèmes de santé sexuelle et reproductive rencontrés par les adolescents réfugiés.

L'objectif de l'ONG internationale était d'éduquer les jeunes réfugiés sur des sujets tels que les maladies sexuellement transmissibles et la planification familiale. Toutefois, les deux organisations envisageaient de manière différente les rapports sexuels avant le mariage, l'utilisation de contraceptifs, le commerce du sexe et l'homosexualité. L'organisation séculaire cherchait avant tout à protéger la santé des adolescents en les encourageant à utiliser des contraceptifs pour se prémunir contre les MST et les grossesses non désirées. Le personnel de cette organisation n'affichait aucune conviction particulière pour ou contre l'homosexualité, le commerce du sexe ou les relations sexuelles entre adolescents ou avant le mariage. À l'opposé de cette approche, le personnel de l'OC faisait part de sa conviction que les adolescents sont trop jeunes pour se marier et ne devraient pas s'engager dans des activités sexuelles avant le mariage ; leur approche de la santé sexuelle et reproductive des adolescents consistait à encourager autant que possible l'abstinence jusqu'au mariage et, en cas d'échec de cette mesure, de pratiquer uniquement des pratiques sexuelles sans danger.

Bien entendu, il n'y a pas que les OC ou leur personnel qui entretiennent des convictions bien ancrées concernant la sexualité et la reproduction. Il s'agit de sujets particulièrement difficiles, liés aux notions de moralité, de pureté et de santé publique. Toutefois, il est loin d'être surprenant qu'une organisation séculaire et qu'une organisation confessionnelle soient en désaccord sur la manière d'approcher la santé sexuelle et reproductive des adolescents. Ce type de discordance peut facilement nuire à la réalisation des objectifs du projet, aboutir à la communication d'informations contradictoires aux réfugiés et, en fin de compte, donner de moins bons résultats en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents.

Elizabeth Wirtz wirtz@purdue.edu et Jonas Ecke jecke@purdue.edu sont doctorants¹ au département d'Anthropologie de l'Université Purdue. www.purdue.edu

1. Avec le financement généreux de l'Office allemand d'échanges universitaires, de l'Institut Kellogg d'études internationales, de la National Science Foundation, du College d'Arts libéraux de Purdue et de la Fondation pour la recherche de Purdue.

Un exemple de réponse humanitaire interreligieuse en République centrafricaine

Catherine Mahony

L'action interreligieuse a joué un rôle déterminant pour garantir la cohésion sociale, et la médiation interreligieuse reste au centre des priorités internationales en ce qui concerne la réponse en République centrafricaine, un pays dans lequel la religion est une part intégrante de l'identité des individus tout en ayant fait l'objet de manipulations effrayantes.

CAFOD et Islamic Relief sont deux organisations qui ont derrière elles une longue expérience de travail conjoint en réponse à différentes crises humanitaires au cours desquelles pour des raisons de sécurité, de sensibilité du conflit ou d'autres facteurs de risque, l'une ou l'autre aurait été incapable d'agir seule. Avant leur implication en République centrafricaine (RCA), les deux organisations avaient déjà établi des modalités leur permettant de travailler ensemble.

Le souhait des agences musulmanes britanniques de répondre à la crise en RCA, motivé et par les besoins humanitaires croissants et par les attentes de leur base de soutien, est l'une des principales raisons qui a suscité la réponse interreligieuse en RCA. À l'exception d'Islamic Relief, les agences musulmanes britanniques qui avaient montré de l'intérêt pour les programmes de CAFOD et pour la possibilité d'un partenariat ne finançaient aucun programme en RCA, et aucune d'entre elles n'avait de présence dans le pays. La situation d'insécurité et de violence constantes dont les populations musulmanes sont la cible principale, et le nombre croissant d'attaques contre les travailleurs et les biens des ONG internationales empêchaient les agences musulmanes de s'impliquer activement en République centrafricaine. Un partenariat avec des agences chrétiennes qui travaillent en collaboration étroite avec la Plateforme interreligieuse se trouvant dans le pays¹, et qui ont défendu l'idée de consacrer davantage d'efforts à la médiation interreligieuse s'est imposé comme une solution adaptée au conflit pour permettre à ces organisations caritatives musulmanes de répondre à la crise.

Les deux côtés ont ainsi pu augmenter leur potentiel de financement. Dans le cas de CAFOD cela représentait une possibilité de réunir des financements pour ses organisations partenaires travaillant dans le pays non seulement à travers des donations privées provenant d'organisations caritatives musulmanes comme Islamic Help et Muslim Aid mais aussi grâce aux relations d'Islamic Relief et du Muslim Charities Forum

(Forum des organisations caritatives musulmanes - MCF) avec les bailleurs institutionnels.

Dès le début de la crise actuelle en RCA, la religion a été manipulée par ceux au pouvoir. Au sein de la plateforme interreligieuse² l'archevêque Dieudonné Nzapalainga, l'imam Omar Kobine Layama et le pasteur Nicholas Guérékoyame Gbangou, ont travaillé sans relâche pour transmettre un message de modération, de tolérance et de respect par le dialogue avec les communautés mais aussi par l'exemple à travers leurs propres actions. Alors que s'amplifiaient les tensions et les violences entre les communautés, l'archevêque et l'imam se sont installés ensemble dans la résidence de l'archevêque dans un but de protection mais aussi afin de donner, en dépit de la poursuite du conflit, un exemple de paix et de cohésion. Leurs efforts ont également été décisifs pour attirer l'attention internationale sur la crise en RCA.

Plaidoyer

Si l'on excepte un regain d'intérêt médiatique aux alentours de décembre 2013 et janvier 2014, la crise en République centrafricaine s'est vue largement ignorée par la communauté internationale. Consciente de la valeur symbolique de la Plateforme interreligieuse et s'en inspirant, CAFOD a cherché activement à amplifier ses efforts de plaidoyer en approchant le Forum des associations caritatives musulmanes (Muslim Charities Forum - MCF) et en explorant les possibilités de communiqués conjoints sur les enjeux à défendre. L'objectif de cette relation était d'amplifier les messages de plaidoyer de CAFOD, non seulement grâce à la réputation du MCF au sein du secteur mais aussi grâce à l'effet



décembre 2014

moteur qu'une voix unie entre organisations musulmanes et chrétiennes pourrait avoir auprès des décideurs politiques. Parce qu'elle avait consacré une part importante de sa réponse initiale à la crise en RCA au plaidoyer, et qu'elle avait investi beaucoup de temps à l'analyse de la situation, CAFOD s'est trouvée en position de procurer aux organisations caritatives musulmanes qui pour la plupart n'avaient aucune présence dans le pays et une capacité de plaidoyer limitée sur ce type de questions, une force de plaidoyer conséquente.

À travers ce lien entre CAFOD et le MCF les relations entre les agences catholiques et musulmanes travaillant en RCA ont été développées afin d'étendre cette valeur symbolique à la distribution de l'assistance. La baronne Berridge a affirmé devant le parlement britannique en juin 2014 : « Si la communauté chrétienne en RCA reçoit son assistance alimentaire des agences d'aide musulmanes britanniques, cela contribuera à reconstruire la confiance intercommunautaire qui fait tant défaut ». Cette vision consistant

à promouvoir la cohésion sociale à travers des programmes humanitaires interreligieux conjoints reflétant les actions et les messages de la Plateforme interreligieuse est devenue le moteur derrière les relations de travail entre organisations d'aide musulmanes et catholiques unies pour répondre à la crise en RCA.

Investissement et accomplissements.

CAFOD coordonnait déjà de nombreuses activités de plaidoyer relatives à la RCA, et le MCF quant à lui s'impliquait sur ces questions et participait régulièrement aux réunions. C'est le MCF qui a conseillé à Islamic Help et Muslim Aid d'approcher CAFOD pour s'enquérir de son rôle en RCA et pour obtenir des orientations sur comment soutenir ce travail dans le cadre d'un partenariat. En réponse à ces demandes d'Islamic Help et du Forum des organisations caritatives musulmanes, CAFOD a organisé une réunion pour que se rencontrent plusieurs organisations caritatives musulmanes et Catholic Relief Services (CRS), son organisation sœur américaine, afin de discuter



UNHCR/B. Schöel

L'imam Moussa Bawa et la sœur Maria Concetta à Zongo, dans la province d'Équateur en RDC, qui se trouve sur la rive opposée de Bangui, la capitale de la République centrafricaine. Ces deux chefs religieux travaillent ensemble pour panser les blessures qui divisent les communautés chrétienne et musulmane en RCA.

d'un financement potentiel et de possibilités de partenariat et de programmation conjointe.

Résultant de cette réunion, CAFOD, Islamic Relief, le MCF et Muslim Aid ont organisé une mission conjointe d'une semaine en RCA. Il s'agissait d'un investissement conséquent visant à établir des relations de travail entre les différentes agences. Le groupe a eu la possibilité de visiter de nombreux projets qui reproduisent l'approche de la Plateforme interreligieuse et observer des exemples dans lesquels catholiques, musulmans et protestants travaillent ensemble pour guérir les blessures du conflit et diriger des efforts de médiation et de réconciliation. Cette visite a également aidé les agences à effectuer les évaluations de besoins requises et à explorer les options de programmation et de financement conjoints. La mission a en outre contribué à donner davantage de résonance aux messages de plaidoyer du groupe en ajoutant une valeur symbolique significative à cette démarche et, elle a permis à ceux qui y ont participé, de s'adresser à leur retour aux décideurs politiques et à leurs sympathisants en s'appuyant sur leur expérience directe du pays.

À travers ses efforts interreligieux conjoints, le rassemblement des ONG confessionnelles britanniques a obtenu un accès aux décideurs politiques britanniques qu'ils ont utilisé sans relâche pour mettre en avant la nécessité de soutenir la cohésion sociale en RCA. Cet accès a été facilité par l'estime internationale que suscite le travail de la Plateforme interreligieuse.

Ignorer la religion reviendrait à limiter gravement toute analyse de la situation actuelle dans le pays. En RCA les institutions religieuses en soi sont perçues par les communautés comme un sanctuaire et un abri. Pratiquement toutes les églises sont entourées d'un camp de PDI et apportent de l'assistance aux communautés chrétiennes et musulmanes qui s'y réfugient. La mission conjointe a également permis depuis qu'elle a eu lieu, un certain degré de coopération au niveau des programmes ; Islamic Relief finance maintenant directement le CRS pour qu'il mette en place des programmes d'abri et de sécurité alimentaire et a établi une présence plus permanente à Bangui.

Ce processus ne s'est toutefois pas déroulé sans difficultés. Les cinq organisations qui ont organisé et participé à la mission conjointe (CAFOD, le CRS, Islamic Relief, le MCF et Muslim Aid) ont dû consacrer un investissement et des capacités conséquentes dans cette aventure,

particulièrement pour organiser la visite à Bangui. De même, le maintien de ces relations demande un investissement et des capacités qui ne sont pas toujours disponibles du fait de demandes concurrentes. Alors qu'il était relativement facile de coordonner la communication et le plaidoyer aux lendemains immédiats de la mission conjointe, au fil du temps la poursuite de la coordination entre les cinq agences peut s'avérer compliquée.

Possibilités

Malgré ces défis, la crise en RCA se poursuit et les efforts en vue de promouvoir la cohésion sociale devront être étendus à l'intérieur du pays. Il existe sans aucun doute des avantages évidents à la poursuite d'une approche interreligieuse de la réponse humanitaire en RCA et au travail conjoint des organisations catholiques et musulmanes. Travailler avec des organisations confessionnelles différentes favorise une approche plus sensible du conflit et permet d'amplifier les messages de plaidoyer tout en obtenant davantage d'influence auprès des décideurs politiques. Les besoins de plaidoyer n'ont pas disparu, notamment en vue d'obtenir des conditions adéquates permettant le retour en toute sécurité de ceux qui ont été déplacés par le conflit et l'assurance que les programmes humanitaires réunissent bien les conditions permettant ce retour.

Du fait de la volatilité de la situation, il reste difficile de mesurer l'impact de cette approche interreligieuse destinée à promouvoir la cohésion sociale. Cela étant dit, on trouve dans le travail du CRS avec les communautés musulmanes des exemples qui démontrent de façon évidente qu'une implication de ce type permet d'améliorer l'accès humanitaire et facilite le dialogue entre les groupes sur place. Même s'il est certain que chaque contexte d'urgence est différent et nécessite sa propre analyse, il n'en reste pas moins dans des situations similaires où la religion joue un rôle important pendant le conflit comme dans le processus de réconciliation, que travailler avec des organisations confessionnelles différentes puisse être souvent, non seulement nécessaire mais aussi préférable.

Catherine Mahony cmahony@cafod.org.uk est Coordinatrice régionale des services d'urgence pour l'Afrique de l'Ouest et les Grands Lacs, CAFOD. www.cafod.org.uk

1. Voir en page 4 l'article de Nzapalainga, Layama et Gbangou.
2. Alors que l'on se réfère internationalement au rassemblement des chefs religieux en parlant de la Plateforme interreligieuse, son nom officiel est « Plateforme des Confessions Religieuses en Centrafrique ».

décembre 2014

Respecter les croyances, et éviter de nuire : assistance psychosociale en Jordanie et aux États-Unis

Maryam Zoma

Les organisations qu'elles soient confessionnelles ou laïques doivent reconnaître les moyens dont dispose la religion pour guérir et soutenir les réfugiés et les demandeurs d'asile mais savoir qu'elle peut aussi leur nuire.

À travers l'histoire, les organisations confessionnelles ont apporté toute une série de services variés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, indépendamment de l'affiliation religieuse ou spirituelle des individus concernés, et il peut s'avérer impossible d'établir une distinction entre cette assistance et celle apportée par d'autres partenaires. Il n'en reste pas moins que les organisations confessionnelles sont guidées par leurs valeurs religieuses et qu'elles sont susceptibles de se tourner vers des institutions religieuses plus vastes pour obtenir des ressources auxquelles les organisations laïques n'ont peut-être pas la possibilité d'accéder. En outre, de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile utilisent la religion et la spiritualité comme aide à l'adaptation, au rétablissement et à la résilience¹.

Cet article compare le travail psychosocial effectué avec des réfugiés et des demandeurs d'asile par deux organisations confessionnelles : l'Association catholique pour l'aide à l'Orient (Catholic Near East Welfare Association - CNEWA) à Amman en Jordanie, et l'Organisation Seafarers International House (SIH) dans la ville de New York. La CNEWA apporte de l'assistance à des populations irakiennes, syriennes, palestiniennes et jordaniennes, et s'occupe de problèmes médicaux, d'alimentation, de logement et d'éducation indépendamment de l'appartenance religieuse individuelle ; la CNEWA finance en outre des programmes de catéchèse (exclusivement pour les familles chrétiennes) menés par les Missionnaires franciscains de Marie (Missionnaires franciscains de Marie -MFM) qui travaillent en Jordanie. SIH est une organisation du ministère social Luthérien en Amérique qui s'occupe principalement de procurer un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile et immigrants provenant d'Amérique Centrale et du Sud, du Moyen Orient et de l'Afrique subsaharienne.

Les avantages de l'assistance psychosociale apportée par les organisations confessionnelles

De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile avec lesquels j'ai travaillé en Jordanie et aux États-Unis insistent sur l'importance de leur foi et de

leur intégration à une communauté religieuse en tant que source de soutien spirituel, émotionnel et social. Les organisations confessionnelles, à travers leurs activités, peuvent aider les demandeurs d'asile et les réfugiés à sentir qu'ils appartiennent à une communauté et leur procurer un sentiment de familiarité. Les Missionnaires franciscains, par exemple, organisent un cours hebdomadaire d'étude biblique dans leur couvent. Et nombreuses sont les participantes qui ont affirmé à quel point elles attendent cette événement avec impatience dans la mesure où il représente pour elles une activité spirituelle et sociale dans un contexte où les réfugiés ont des ressources limitées à consacrer à leurs loisirs. Les cours d'étude biblique donnent aux réfugiés l'occasion d'en apprendre davantage sur leur foi, d'interagir avec la communauté et de découvrir des ressources et des services disponibles auprès d'autres organisations ; ce qui les aide également mieux résister au stress généré par leur situation.

SIH procure un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile et aux immigrants récemment libérés d'un centre de détention ; en outre, le personnel de SIH et ses bénévoles visitent les demandeurs d'asile et les immigrants détenus dans les centres de détention de toute la région du New Jersey afin de leur apporter un appui émotionnel et social². De nombreux bénévoles de SIH appartiennent aux congrégations luthériennes de la ville de New York et considèrent leur participation à ce programme comme une manière de mettre en pratique leur foi religieuse. SIH forment les bénévoles avant qu'ils ne se rendent dans un centre de détention pour qu'ils sachent que le but de leur visite n'est pas de prêcher mais bien d'apporter un soutien émotionnel et social. Toutefois, si la personne détenue mentionne la foi comme une préoccupation importante pour elle, alors le bénévole peut engager le dialogue sur ce sujet. Par exemple, un immigrant détenu a expliqué à un bénévole de SIH que la lecture de la bible l'aidait à maintenir une attitude positive pendant sa détention ; il se sentait suffisamment en confiance pour communiquer cette information après s'être

entretenu pendant une heure avec un bénévole et ils ont ensuite parlé des passages de la bible qu'ils aimaient lire et le détenu a confié que cette conversation l'avait réconforté. Il est possible que des employés d'agences laïques ne se sentent pas à l'aise pour engager une conversation sur la foi.

Les demandeurs d'asile qui séjournent à la maison d'accueil de SIH parlent également de l'importance de la foi. Un client demandeur d'asile qui s'identifiait lui-même comme chrétien a expliqué que séjourner dans un lieu appartenant à une communauté chrétienne l'avait aidé à se sentir en confiance et en sécurité. Contribuer à créer un environnement dans lequel les réfugiés et les demandeurs d'asile se sentent en confiance, acceptés et en sécurité est extrêmement important pour leur bien-être psychique et émotionnel. L'icône et les symboles religieux peuvent aider à créer des espaces qui semblent familiers et susceptibles de rassurer les demandeurs d'asile et les réfugiés. Plus encore, des employés qui sont capables de participer aux rituels religieux et qui les respectent – qu'il s'agisse de leur propre foi ou d'une autre – peuvent contribuer à établir une relation de confiance avec les clients ainsi qu'un lien positif avec l'agence concernée comme avec la communauté dans son ensemble. Des organisations laïques qui apportent des services similaires peuvent éprouver des difficultés à créer un environnement aussi propice pour des clients qui mentionnent la religion et la spiritualité comme des aspects importants de leur bien-être émotionnel ; en effet, il se peut que ces organisations recourent de manière excessive à des interventions thérapeutiques occidentales qui correspondent tellement peu aux moyens d'adaptation de la personne concernée qu'elles risquent d'être une source supplémentaire de détresse.

Outre le soutien spirituel, émotionnel et social qu'elles peuvent apporter, les organisations confessionnelles disposent de contacts avec d'autres réseaux sociaux, comme des lieux de culte et sont capables de mobiliser des ressources et des bénévoles par l'intermédiaire de ces réseaux. SIH, par exemple, travaille en collaboration avec des congrégations luthériennes afin de recruter des bénévoles pour visiter les centres de détention alors que la CNEWA et MFM utilisent leur réseau d'églises pour trouver et distribuer des ressources comme des logements, des meubles et des vêtements destinés à leurs clients réfugiés. Le personnel peut mettre en contact les demandeurs d'asile et les réfugiés qui partagent la religion de l'organisation confessionnelle avec des lieux de

culte qui peuvent leur apporter une assistance spirituelle supplémentaire. Les agences laïques n'ont peut-être pas de contact avec des lieux de culte.

Limitations et écueils

Les organisations confessionnelles ont également leurs limitations, et il peut arriver qu'elles causent la détresse de certains individus qui pratiquent une religion différente de la leur, qui ont été persécutés du fait de leur foi, qui remettent leur foi en question ou qui considèrent qu'un pouvoir supérieur les a abandonné dans leurs épreuves. Certains d'entre eux peuvent craindre de chercher de l'aide auprès d'une organisation confessionnelle par peur d'être convertis. Les employés des organisations confessionnelles doivent avoir conscience de ces problèmes et si les demandeurs d'asile et les réfugiés expriment des inquiétudes de cet ordre, les praticiens doivent les aider à trouver d'autres moyens positifs d'adaptation et si nécessaire les diriger vers d'autres organisations.

Certains demandeurs d'asile et réfugiés peuvent être mal à l'aise à l'idée de recevoir une assistance provenant d'une organisation confessionnelle qui ne correspond pas à leur propre foi. Certains d'entre eux peuvent penser que ces agences assistent exclusivement des personnes appartenant à leur religion, et d'autres qui partagent la même foi s'imaginer qu'ils vont obtenir un traitement préférentiel. Des clients de la même religion peuvent également se sentir dans l'obligation d'extérioriser leur foi parce qu'ils reçoivent une assistance provenant d'agences confessionnelles.

L'icône et les symboles religieux de l'organisation peuvent provoquer une sensation de mise à l'écart chez les clients qui pratiquent une religion différente. Un bénévole de SIH portait une croix alors qu'il parlait, dans un centre de détention, avec un immigrant détenu qui s'était identifié comme musulman ; la croix avait mis ce détenu mal à l'aise et il s'était senti obligé d'affirmer qu'il était musulman et qu'il ne voulait pas être converti. Les employés des agences confessionnelles doivent communiquer clairement à la communauté qu'ils apportent de l'assistance à tous, indépendamment de leur religion et dans la mesure du possible, ils devraient éviter de montrer leurs symboles religieux

Il est extrêmement important pour les employés des agences laïques comme pour ceux des agences confessionnelles de connaître les principes religieux fondamentaux des personnes qu'ils servent. Les agences doivent tenir compte de certaines pratiques et obligations, comme les restrictions alimentaires

décembre 2014

et les jours sacrés, et les respecter. Les employés devraient également, dans la mesure du possible et si cela s'avère approprié dans le contexte local, tenter d'incorporer les traditions spirituelles de leurs clients aux activités de l'agence, ou organiser des célébrations culturelles lorsque celles-ci sont mentionnées comme significatives au sein de la communauté ou qu'elles sont susceptibles de contribuer au bien-être psychosocial des individus concernés. À la demande d'un couple de demandeur d'asile mixte musulman et chrétien, le pasteur de SIH a organisé une bénédiction en l'honneur de leur enfant nouveau-né incorporant les deux traditions.

Les agences doivent être prêtes à engager le dialogue avec les personnes qu'elles servent sur des questions de foi et de spiritualité dans la mesure où de nombreuses populations déplacées mentionnent la foi comme un facteur important d'adaptation et de rétablissement ; les organisations qu'elles soient laïques ou confessionnelles devraient en conséquence former leur personnel pour qu'ils connaissent les principes fondamentaux des différentes religions de leurs clients. Davantage

de recherches interdisciplinaires devraient être effectuées et des cadres de pratique supplémentaires devraient être élaborés par les travailleurs sociaux, les praticiens en santé mentales et les travailleurs humanitaires pour veiller à ce que la foi et la spiritualité soient considérées comme des sujets de discussion qu'il est important et utile d'aborder avec les demandeurs d'asile et les réfugiés, et éviter que les pratiques personnelles de ces praticiens ne deviennent une cause supplémentaire de détresse émotionnelle.

Maryam Zoma zomamaryam@gmail.com était jusqu'il y a peu en stage de travail social auprès de Seafarers International House (SIH) <http://sihny.org> et elle fait actuellement une maîtrise en travail social au Hunter College de l'Université de la ville de New York. www.hunter.cuny.edu/socwork

1. Gozdzia E et Shandy D (2002) 'Editorial Introduction: Religion and Spirituality in Forced Migration', *Journal of Refugee Studies* Vol. 15, No 2.

2. Pour plus d'information sur l'impact de la détention, voir numéro 44 de RMF sur le thème 'Détention, alternatives à la détention, et expulsion'. www.fmreview.org/detention

Espace religieux, espace humanitaire

May Ngo

L'Église protestante officielle au Maroc (L'Église Évangélique au Maroc : EEAM) compte des églises dans plusieurs villes du Maroc. Après un déclin suite à l'indépendance, les églises de l'EEAM ont connu dans les années 1990 non seulement une énorme augmentation de leurs congrégations avec l'arrivée d'étudiants venus d'Afrique subsaharienne mais aussi un défi nouveau : l'apparition de migrants irréguliers venus d'Afrique subsaharienne dont le but est habituellement de traverser le Maroc en chemin vers l'Europe mais qui inévitablement finissent par rester dans le pays dans une situation d'installation semi-permanente. Confrontée à cette situation, l'EEAM a commencé en 2003 à travailler avec des réfugiés et des migrants se trouvant au Maroc par l'intermédiaire de son organe social, le Comité d'Entraide Internationale (CEI).

L'une des activités principales du CEI est un programme d'assistance et d'aide d'urgence qui consiste à fournir une assistance alimentaire et médicale, des donations de vêtements et de couvertures, ainsi qu'un accompagnement spirituel destinés aux chrétiens qui en font la demande. Cette aide directe est habituellement donnée lors de sessions porte-ouverte qui ont régulièrement lieu dans les églises de l'EEAM de plusieurs villes marocaines. La réorientation de cette branche de l'église dans le but d'aider des migrants irréguliers

venus d'Afrique subsaharienne bloqués au Maroc ne s'est toutefois pas accomplie sans difficultés. Une tension subsiste en permanence parce que le CEI oscille entre un versant d'organisation confessionnelle centrée sur un appui pastoral personnalisé et un autre plus similaire à celui d'une organisation non gouvernementale mettant en avant l'efficacité et le professionnalisme.

Le CEI est confronté à une ambiguïté fondamentale entre son penchant évangélique et son penchant humanitaire qui influence sa mission, ses objectifs et ses décisions institutionnelles. Il ne s'agit pas de trancher en faveur de l'un ou l'autre penchant, mais bien d'une ambiguïté impossible à résoudre intrinsèque à l'organisation et à son histoire. Ces questions surgissent parce que l'organisation cherche à interpréter et à négocier constamment entre le « sacré » et le « laïc » dans la pratique, et qu'elle démontre en quoi le rôle de la religion dans le domaine humanitaire est une source de contradictions et de tensions qui traduit l'ambivalence plus générale de son rôle dans la sphère publique.

Étudier un acteur confessionnel du Sud comme le CEI contribue à mieux comprendre certains des acteurs moins importants qui s'engagent dans « d'autres » modes de l'action humanitaire qui ne sont habituellement pas reconnus, et nous permet d'élargir

notre définition de l'humanitarisme. Parce qu'il est à la fois un espace transnational, un espace religieux et un espace humanitaire, le CEI est un exemple qui montre comment les communautés religieuses se transforment elles-mêmes en acteurs, particulièrement lorsqu'elles sont confrontées à une faillite de l'État en tant que prestataire de services et parfois même à des manifestations d'agression active envers les migrants.

Pour citer les mots du Président du CEI, « nous inventons à mesure que nous avançons ». L'improvisation et

l'invention ont été les principaux moyens utilisés par le CEI pour tenter de gérer sa propre transition entre une opération menée au niveau individuel des pasteurs et une organisation en pleine croissance qui sert d'espace de ressource pour les migrants en réponse à des processus mondiaux plus vastes qui affectent sa propre communauté.

May Ngo mngo44@gmail.com est Doctorante à l'Université Swinburne de technologie en Australie. www.swinburne.edu.au

Humanitarisme confessionnel dans le nord de l'Union du Myanmar

Edward Benson et Carine Jaquet

La réponse qu'ont apportée les organisations confessionnelles au déplacement dans le nord de la Myanmar a été remarquable mais la poursuite d'une relation de collaboration transparente avec la communauté internationale reste un défi permanent.

La résurgence du conflit armé en 2011 dans le nord de la Myanmar (Birmanie) a entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes ; trois ans plus tard, il reste encore plus de 99 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Dans cette zone principalement chrétienne de la Myanmar, les communautés et les organisations baptistes et catholiques ont été les principaux fournisseurs d'une aide vitale. Depuis la christianisation du Kachin à la fin du dix-neuvième siècle, les églises ont pris en charge la prestation de services publics là où l'État ne le faisait pas. C'est ce qui, à travers les générations, leur a fait gagner leur légitimité et peut-être de manière plus cruciale, la confiance de la population. Plus récemment aux lendemains immédiats du conflit, les églises et leurs terrains adjacents, indépendamment du fait qu'elles soient situées dans des zones contrôlées par le gouvernement ou non, ont servi

de sanctuaires et de centres à partir desquels les groupes pouvaient répondre aux besoins immédiats des populations de la même confession ou parfois même, des membres de leur propre congrégation.

Au-delà de ce passé qui a vu les organisations confessionnelles contribuer aux besoins des populations, il a également été avancé que leur succès se doit, dans une certaine mesure, à une position qui leur permet de coopérer avec les deux parties au conflit. Le gouvernement birman, même s'il est bouddhiste dans sa presque totalité, n'a pas d'autre choix que d'accepter les églises et les organisations confessionnelles qui ont répondu aux besoins des PDI par l'intermédiaire de leur vastes réseaux religieux. Du fait de leur nature même, les organisations confessionnelles considèrent qu'il est de leur devoir de répondre aux besoins des civils. Même si elles n'ont pas une expérience énorme du travail humanitaire, elles estiment ne pas vraiment avoir le choix. Alors que les organisations internationales se sont encore à se battre pour obtenir un accès régulier et fiable à plus de la moitié des populations déplacées qui se trouvent dans les zones non contrôlées par le gouvernement, ce n'est pas un problème pour les organisations confessionnelles et leurs personnels. Trouver des terrains appropriés est souvent un obstacle majeur en vue de mettre des abris à disposition dans les opérations humanitaires, une question résolue par l'érection d'abris et de camps situés à l'intérieur-même des terrains qui entourent et appartiennent aux églises.



décembre 2014

La taille restreinte de ces endroits a également constitué un avantage, non seulement en évitant les problèmes inhérents à la congestion dans des camps de grande taille, mais aussi en permettant une capacité de réponse plus flexible de la part des organisations confessionnelles. Les organisations ont évolué et se sont développées de manière organique à mesure qu'émergeaient les besoins et en s'appuyant sur leur présence, leurs connaissances et leurs relations préalables avec les personnes déplacées. Plutôt que de se concentrer sur des réponses à grande échelle dans lesquelles tous les bénéficiaires reçoivent la même chose dans un effort pour garantir un traitement équitable, les organisations confessionnelles de ce type peuvent adopter une approche où chaque personne et chaque famille reçoit ce dont elle a réellement besoin. Un seul programme financé internationalement a permis à des points focaux prédéterminés de répondre à certains besoins spécifiques des PDI dans les camps. Ce programme était extrêmement apprécié par les organisations confessionnelles et lorsque les canaux de financement se sont taris temporairement, elles ont réussi à rallier l'appui des églises et des entrepreneurs locaux afin d'assurer le maintien de cette assistance.

Avantages et contraintes des organisations confessionnelles

Le fait de disposer d'une chaîne hiérarchique claire a également été cité comme un avantage – une capacité à prendre des décisions, fondées sur la hiérarchie de l'église et dans laquelle les évêques catholiques ou les pasteurs baptistes ont le dernier mot. Même si les chefs religieux passent peu de temps sur le terrain (quelque chose qui peut également être reproché à de hauts responsables de certaines agences internationales), ils disposent d'un personnel de soutien considérable présent sur le terrain et qui s'appuie sur un réseau puissant. Les principales organisations confessionnelles ont leur religion indiquée dans leur nom : KBC, Kachin Baptist Convention; KMSS, Karuna1 Myanmar Social Services (Caritas Myanmar). La fondation METTA Development décrit le « moteur qui les pousse à agir » comme étant l'incarnation des termes « amour bienveillant » que l'on retrouve dans la doctrine bouddhiste, même s'il faut souligner que ses principaux dirigeants sont plutôt d'obédience chrétienne. Il semblerait que les indices de prosélytisme aient été peu nombreux, peut-être simplement parce que cela ne s'est pas avéré nécessaire dans la mesure où les bénéficiaires étaient déjà gagnés à la cause de leur prestataire humanitaire habituel dont ils partagent la foi.

Pourtant, malgré tous ces points positifs, les organisations confessionnelles, en tant qu'intervenants humanitaires rencontrent également des contraintes et des difficultés. Bien qu'elles aient rempli des fonctions de prestataires humanitaires sur une grande échelle dans le cadre de la crise du Kachin, il n'en reste pas moins que les organisations confessionnelles ont montré des tendances en matière de structure, de personnel et de mandat qui sans aucun doute leur ont causé des difficultés dans le cadre de leur intervention. Premièrement, la rotation de leurs personnels est élevée et même si certains employés ont beaucoup d'expérience et sont très professionnels, d'autres par contre sont recrutés davantage en fonction de leur religion ou de leurs connexions avec l'église que de leurs compétences. Deuxièmement, dans les secteurs techniques, les connaissances relatives aux normes minimums peuvent être minimales ou non existantes. Troisièmement, de mauvaises pratiques documentaires, un manque de transparence et une absence de systèmes comptables rigoureux peuvent diminuer la confiance des donateurs et remettre en cause l'ampleur du financement à leur accorder ; il peut arriver en effet que leurs demandes de financement ne se fondent que sur ce qu'un groupe confessionnel particulier, aimerait accomplir de manière intuitive sans s'appuyer, ou très peu, sur une approche analytique de l'ensemble de la situation.

La question de l'impartialité est une autre cause de préoccupation. Même s'il existe quelques exemples de camps catholiques s'occupant des besoins de PDI baptistes, et vice versa, les résidents des camps appartiennent fréquemment à une seule dénomination parce que les PDI se déplacent vers l'institution la plus proche dont ils partagent la religion – ce qui pourrait être considéré comme contraire aux principes clés du travail humanitaire. D'autres observateurs se sont en outre demandé si une relation déjà paternaliste entre les déplacés et leur église ne se trouvait encore amplifiée, au point de mettre en défaut les mécanismes régulateurs nécessaires entre prestataire et bénéficiaire de l'assistance ferait défaut. Une telle dynamique peut avoir pour effet de limiter la responsabilité des organisations confessionnelles à l'égard de leurs bénéficiaires et de restreindre la participation qu'ils peuvent avoir dans la détermination de l'assistance la mieux adaptée pour couvrir leurs besoins.

Assistance internationale

Alors que le déplacement se poursuit et entre dans sa quatrième année, les deux dernières années ont vu une expansion de l'assistance humanitaire

internationale. Toutefois, associer ces deux sphères reste compliqué pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains secteurs de la réponse internationale (comme les clusters) n'ont pas été activés jusqu'à 18 mois après la résurgence du conflit armé, et les efforts pour introduire des normes internationalement reconnues dans ce contexte se sont avérés, comme on pouvait s'y attendre, bien plus difficiles. Deuxièmement, un certain ressentiment peut émerger parce que les agences internationales comptent sur du personnel expatrié dont la présence est temporaire alors que les organisations confessionnelles sont là sur la durée. Troisièmement, d'aucuns suggèrent que l'influence des agences internationales a des relents de néo-colonialisme, ce qui s'ajoute à une méfiance naturelle concernant leurs véritables intentions. Quel que soit l'endroit où se situe la vérité, l'énormité des différences culturelles et institutionnelles ne fait aucun doute.

Les différences ne sont pas uniquement culturelles mais sont aussi structurelles. Alors que la communauté humanitaire internationale organise sa réponse par secteurs, les organisations confessionnelles ont tendance à favoriser une approche plus large et une vision plus globale dans l'intention de répondre à l'ensemble des différents besoins des déplacés. En conséquence, les organisations confessionnelles peuvent avoir à participer à un vaste éventail de forums de coordination, ce qui peut devenir pour elles une source de frustration. Les agences internationales disposeront habituellement aussi de lignes hiérarchiques et de communication bien établies entre le terrain et leurs bureaux principaux à Rangoon (ou Yangôn, la ville la plus importante de Myanmar). Toutefois, les organisations confessionnelles peuvent être structurées autour de certaines démarcations religieuses, comme les diocèses catholiques ou les conventions baptistes. Certaines n'ont aucune présence à Rangoon, alors que d'autres y ont des bureaux même si la transmission de rapports et le partage des informations restent minimaux entre les bureaux locaux et leurs sièges à Rangoon.

Force est d'accepter qu'établir davantage de cohérence et de convergence entre ces deux sphères prendra encore du temps, probablement des années, malgré l'impatience dont le monde humanitaire fait souvent preuve. Lorsque l'on envisage les perspectives d'avenir, la vision devrait être celle d'un partenariat mutuellement avantageux. Les organisations confessionnelles doivent être considérées comme des égales à part entière et

non comme des partenaires de mise en œuvre, ou pire, comme des sous-traitants. Parallèlement, un manque de réciprocité et de suivi suite aux efforts répétés des agences et des forums internationaux ne joue guère en faveur des organisations confessionnelles locales, particulièrement si elles souhaitent obtenir l'appui financier et la reconnaissance de la communauté internationale. Il serait naïf de penser que les donateurs et les agences internationales remettent des millions de dollars sans un minimum d'influence sur ce qui va advenir de ces fonds. La transparence, la consultation et l'échange d'informations sont des exigences incontournables dans les cadres de travail au niveau international. De plus, alors qu'une littérature et un vaste courant de pensées continuent d'insister sur les avantages qu'il y a à travailler avec des organisations communautaires locales, les organisations confessionnelles entrent également en compétition avec d'autres homologues locaux en termes d'influence et de crédibilité.

La nécessité d'instaurer des relations basées sur davantage de collaboration et de confiance entre les agences internationales et les organisations confessionnelles locales est tout à fait évidente, même si l'obstacle le plus difficile à surmonter est peut-être le manque de confiance. Même si une certaine suspicion n'est pas surprenante, il serait toutefois difficile de nier qu'une alliance au sein de laquelle chaque sphère parviendrait à contribuer dans le cadre de ses propres domaines d'expertise et en fonction de ses avantages comparatifs, pourrait rendre la réponse humanitaire beaucoup plus effective qu'un travail en parallèle et fondé sur la concurrence. Cela nécessite de part et d'autre, la volonté de regarder vers l'extérieur pour reconnaître, malgré une différence en termes de moyens et de mentalité, que ce que chacun cherche à accomplir et vise à travers ses efforts est plus ou moins la même chose.

Edward Benson benson@unhcr.org est
Coordonnateur du cluster NFI/CCCM et abris pour le
HCR au Myanmar. www.shelterficcmmyanmar.org
Carine Jaquet carine.jaquet@gmail.com était
Responsable du bureau du HCR dans l'État du Kachin
en 2012-13 et elle est actuellement chargée de
recherches à l'Institute on Contemporary Southeast
Asia de Bangkok. www.irasec.com

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles des Nations Unies ou de l'UNHCR.

1. Conception bouddhiste relatif à « l'acte de compassion fondé sur la sagesse ».

décembre 2014

Donner et recevoir : dilemmes à Bangkok

Sandrine Larribeau et Sharonne Broadhead

Les organisations confessionnelles locales jouent un rôle central dans la satisfaction des besoins de la population croissante des réfugiés urbains de Bangkok, ce qui n'est pas sans poser de défis pour toutes les parties impliquées.

La question des organisations confessionnelles (OC) et de leur réponse au déplacement est particulièrement pertinente à Bangkok, où l'on estime que le nombre de réfugiés dépasse aujourd'hui les 8000 personnes (ce nombre ayant été multiplié par plus de cinq depuis début 2013) et continue de croître. La Thaïlande n'est pas signataire de la Convention de 1951 et ne dispose d'aucun cadre national pour protéger les réfugiés urbains. Ici, les réfugiés vivent sous la menace constante de l'arrestation, de l'exploitation et de la détention, ce qui a un impact considérable sur leur vie et leurs possibilités de subsistance. En outre, comme la majorité de la population des réfugiés est arrivée relativement récemment, l'appui communautaire organisé reste limité. Ainsi, des milliers de réfugiés dépendent des ONG et des OC pour survivre.

À Bangkok, les réfugiés et les personnes qui les servent se heurtent à d'importants obstacles. Seul un petit groupe d'ONG fournit des services et une assistance aux réfugiés urbains, et le budget d'un grand nombre d'entre elles est en stagnation ou a été amputé. Les services aux réfugiés, notamment l'assistance matérielle, sont supprimés ou ne parviennent plus à répondre aux besoins croissants. Les réfugiés s'en remettent dorénavant aux OC, en particulier les églises, pour combler les carences des fournitures matérielles qui ne sont plus couvertes par l'UNHCR ou les ONG. La survie de nombreux réfugiés urbains dépend dorénavant de l'assistance des églises, une situation qui présente de nombreux défis pour ces églises, leurs missions et leurs congrégations, les autres ONG travaillant à Bangkok et les réfugiés eux-mêmes.

Déformation des rôles

Les organisations ont exprimé leur préoccupation quant au fait que la fourniture d'une assistance aux réfugiés pouvait les détourner de leur mission première et de leur objectif¹. Une église nous a expliqué qu'elle répondait à un besoin sans avoir forcément l'impression que son rôle consistait à fournir des services formels aux réfugiés. Et chaque fois qu'elle intervient, une église attire encore plus de réfugiés, ce qui a un impact encore plus profond sur les activités de culte et de communion qu'elle pourrait souhaiter entreprendre. Un pasteur

nous a expliqué comment l'habitude de manger tous ensemble après un service est devenue contentieuse, les réfugiés cherchant à participer à cette activité afin de pouvoir se sustenter. Cette situation a fini par biaiser le but de cette activité et faire naître une certaine malveillance envers les réfugiés de la part des autres membres de la congrégation, au point de devenir intenable. Ce pasteur en a tiré la conclusion suivante : « Les besoins des réfugiés sont si importants que nous pourrions probablement consacrer l'ensemble de nos ressources (financières, mais aussi en personnel et en équipement) à s'occuper et à ne rien faire d'autre. Nous ne pensons pas être appelés à jouer ce rôle. Nous pensons être appelés à aider mais sans en faire la principale activité de l'église, ce qui pourrait facilement finir par arriver. »

Les réfugiés ressentent également vivement cette déformation des rôles. Pour de nombreux Chrétiens ayant fui la persécution religieuse dans leur pays, le fait d'aller à l'église ne revêt plus la même signification. Selon les mots d'un réfugié, « c'est comme si nous n'allions plus à l'église pour plaître à Dieu mais pour d'autres raisons, par exemple pour manger ou trouver de l'aide ou des dons... Évidemment, cela n'est bon ni pour notre santé mentale, ni pour notre foi. » Et comme nous l'a confié un autre réfugié, « je ne veux pas me sentir comme un mendiant ou devenir un mendiant... Je veux me rendre à l'église sans penser que j'y vais pour obtenir de l'aide. »

De plus, l'offre d'une assistance matérielle peut limiter la liberté des églises à fournir des soins purement pastoraux. Un pasteur a résumé cette situation : « L'un des principaux défis que nous rencontrons provient des besoins des réfugiés, qui sont si grands que nos efforts pour tenter de les aider risquent de nous détourner de ce qui, selon nous, devrait être l'objectif premier d'une église. » Les OC peuvent alors commencer à sentir qu'elles sont des organisations d'assistance aux réfugiés et, chez certains membres de l'église qui fournissent une assistance, on observe des signes de tarissement de leur compassion. Plusieurs réfugiés auxquels nous avons parlé se sentaient traités avec mépris. Comme nous l'a confié un réfugié :

« Vous vous sentez si mal quand vous faites la queue pour recevoir très peu de nourriture et que vous voyez comment les membres de l'église vous traitent et comment la communauté des réfugiés se comporte. Ce n'est pas du tout une expérience agréable. » C'est pourquoi certains réfugiés affirment qu'ils préféreraient de loin recevoir l'assistance d'une organisation non confessionnelle. « Nous préférierions sûrement recevoir l'appui de l'UNHCR ou d'une ONG plutôt que de l'église. Nous pourrions nous rendre à l'église dignement, tandis qu'à l'heure actuelle nous nous sentons gênés car tout le monde pense que nous venons pour leur demander de l'aide et que certaines personnes se comportent de manière vraiment impolie. »

Besoin de coordination

L'assistance alimentaire et financière apportée par les diverses des organisations à Bangkok ne suffit généralement pas à elle seule à répondre aux besoins essentiels des réfugiés. Par conséquent, de nombreux réfugiés approchent plusieurs organisations pour solliciter leur assistance. Et, généralement, ils doivent expliquer à chaque fois les raisons qui les ont poussés à quitter leur pays d'origine et décrire en détail leurs circonstances actuelles. Cette situation soulève plusieurs problèmes : elle présente un risque de nouveau traumatisme pour les réfugiés et, indifféremment du traumatisme souffert, elle les encourage à se présenter sous un jour vulnérable afin d'obtenir le plus d'assistance possible. Comme nous l'a expliqué un conseiller travaillant auprès des réfugiés, « [ce qui] me préoccupe, notamment ici à Bangkok, c'est la victimisation des réfugiés, par laquelle une personne est forcée d'incarner son histoire et de parler uniquement du traumatisme subi ou de sa raison de fuir et d'expliquer comment les autres peuvent l'aider. Cette manière de faire ne promet ni la résilience ni l'indépendance. » Malheureusement, certains réfugiés pensent qu'en partageant un témoignage traumatisant, ils obtiendront à coup sûr une assistance. Mais comme le précise une femme pasteur : « ce que nous disons régulièrement quand nous ne sommes pas en mesure d'aider, c'est que nous ne croyons pas leur histoire ». Elle explique la chose la plus difficile est « d'écouter l'histoire d'un réfugié, de l'entendre demander de l'aide et de devoir lui dire que nous ne pouvons pas l'aider ». Cette issue est problématique pour toutes les parties impliquées.

Les organismes séculaires d'assistance aux réfugiés de Bangkok se trouvent également dans une position semblable et, après évaluation, doivent parfois refuser d'assister directement les personnes

dans le besoin ; ils peuvent également prendre cette décision difficile en adoptant une approche axée sur les droits. Toutefois, il travaille en collaboration avec d'autres prestataires de service, en partageant les ressources et en mettant en œuvre les normes. Ils organisent des réunions régulières et des séances de communication hebdomadaires structurées, en plus de leurs interactions quotidiennes informelles. Ces organisations se tiennent mutuellement responsables et se soutiennent mutuellement. En revanche, les OC ne disposent généralement pas du même ancrage et de la même implication dans les problématiques spécifiques aux réfugiés, malgré le rôle central qu'elles jouent pourtant.

La création du Réseau d'assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de Bangkok (Bangkok Asylum Seekers and Refugee Assistance Network, BASRAN) est une solution innovante pour surmonter certaines de ces difficultés. Ce réseau englobe des OC, des prestataires de services aux réfugiés et l'UNHCR, et son but est de coordonner les services destinés à la population de réfugiés urbains à Bangkok. Il organise des réunions tous les deux mois qui sont des espaces neutres dans lesquels les prestataires de services et les OC peuvent discuter. Les organisations abordent des sujets variables, par lesquels elles essayent de mieux comprendre le processus de détermination du statut de réfugié ou le rôle de l'UNHCR en matière de protection, ou encore la manière de dissiper des rumeurs qui se propagent dans les différentes communautés. Cette plateforme d'échange d'informations est extrêmement importante pour faciliter la diffusion des connaissances entre les différents acteurs, chacun apportant au réseau son savoir-faire dans un domaine particulier. Cela permet d'apporter en temps opportun des réponses coordonnées et réussies aux problématiques rencontrées par les communautés de réfugiés. On peut citer par exemple la réponse des ONG, OC et chefs des communautés de réfugiés (mis en relation via BASRAN) face au problème de l'extorsion financière au sein de ces communautés ; ces groupes ont travaillé ensemble pour venir en aide aux personnes touchées et pour sensibiliser les communautés aux risques de l'exploitation.

BASRAN dispose également de groupes de travail séparés sur des questions critiques que les acteurs travaillant auprès des réfugiés de Bangkok doivent étudier plus profondément et sur lesquelles ils doivent collaborer. Ces groupes de travail portent actuellement leurs efforts sur la santé et l'éducation, et implique des réfugiés disposant de compétences ou d'un intérêt dans ces domaines,

décembre 2014

ainsi que ce qui ont participé à l'établissement de leurs propres services communautaires.

Ce réseau fournit une plateforme dans laquelle le travail des OC est soutenu et renforcé. Par exemple, si une OC est préoccupée par l'impact de la fourniture de services aux réfugiés sur sa mission et souhaite cesser de fournir une assistance matérielle directe, elle est encouragée à continuer de fournir cette assistance mais de manière moins visible, en affectant des ressources financières et humaines aux autres organisations qui organisent des services et des activités pour les réfugiés.

La communication entre toutes les personnes et toutes les organisations œuvrant auprès des réfugiés urbains est un élément crucial de la mise en application de normes d'assistance élevée afin de mieux répondre aux besoins matériels de la population desservie, sans que cette assistance

se fasse aux dépens de la satisfaction des besoins spirituels. La résolution conjointe des problèmes est vitale, et les prestataires de services aux réfugiés doivent veiller à ce que les OC participant à la fourniture de l'assistance aux réfugiés urbains soient incluses dans les approches collaboratives.

Sabine Larribeau sabinelarribeau@gmail.com est une consultante indépendante sur les questions des réfugiés, de la migration et de la protection des enfants. Sharonne Broadhead sharonne.b@asylumaccess.org est coordinatrice de communications avec les communautés chez Asylum Access Thailand www.asylumaccess.org. Cet article reflète les opinions personnelles des auteurs.

1. Cet article se base sur des opinions régulièrement exprimées au cours de réunions du réseau d'assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de Bangkok (BASRAN) et par les représentants des OC consultés lors de la rédaction de cet article.

Religion et politiques de réinstallation

Shoshana Fine

Pour certains demandeurs d'asile en Turquie, la conversion peut être une stratégie opportuniste permettant d'améliorer les perspectives de réinstallation.

Ceux qui travaillent avec des demandeurs d'asile et des réfugiés en Turquie ont remarqué qu'un nombre croissant de demandeurs d'asile iraniens chiites se convertissent à la foi chrétienne pendant leur trajet migratoire à travers la Turquie. Dans la mesure où l'apostasie est passible de la peine capitale en Iran, les demandes d'asile et de réinstallation sont susceptibles de se fonder sur ces conversions ou de s'en trouver renforcées.

La réinstallation est considérée comme un privilège plutôt que comme un droit en vertu du droit international, et le processus de sélection s'effectue dans un contexte dans lequel la demande est considérablement plus importante que les quotas stipulés par les pays de réinstallation. Ce processus de sélection sépare les réfugiés en sous-catégories en fonction d'un mérite fondé en théorie sur la vulnérabilité, mais qui en pratique est lié autant à des raisons politiques qu'humanitaires.

Il a été avancé dans le cas des États-Unis – de loin le pays de réinstallation le plus important pour les réfugiés se trouvant en Turquie – que les intérêts en matière de politique étrangère ont par le passé joué un rôle capital pour décider

quels réfugiés seraient sélectionnés en vue d'une réinstallation. Les processus de sélection en vue d'une réinstallation ont pendant longtemps favorisé l'entrée de candidats idéologiquement utiles, comme par exemple des individus fuyant des régimes communistes pendant la guerre froide. Avec une réorientation qui s'est déplacée de la réinstallation de minorités religieuses de l'ex-union soviétique à des priorités similaires concernant l'Iran, les États-Unis accordent un traitement préférentiel aux minorités religieuses iraniennes (baha'is, juifs, chrétiens) en réduisant les normes probatoires auxquelles elles sont soumises. C'est dans ce contexte que la conversion est perçue par certains demandeurs d'asile iraniens chiites se trouvant en Turquie comme un moyen d'améliorer leurs chances d'atteindre l'Occident ; plusieurs études ont montré que la conversion des migrants et des demandeurs d'asile iraniens devenait une pratique de plus en plus répandue en Turquie¹.

L'absence de système d'assistance sociale destiné aux migrants et réfugiés en Turquie ouvre la porte à un soutien bénévole que les associations et les ONG chrétiennes sont principalement les seules à apporter. Leurs employés sont souvent

des missionnaires, et un nombre non négligeable d'entre eux parlent couramment le farsi et sont associés à des réseaux d'églises qui s'expriment en farsi partout en Turquie. Ces missionnaires aident les migrants qui parlent le farsi en proposant des services de traduction et en établissant des contacts à travers des invitations à participer à des événements sociaux ou à des services sociaux – qui leur donnent accès à des réseaux sociaux qui peuvent donner un sens à leur existence dans une situation par ailleurs instable.

Une part importante de la trajectoire de conversion consiste en l'élaboration d'un récit personnel de sa propre conversion. Il ne fait aucun doute que certains de ces récits de conversion sont « réels »,

dans le sens où la foi chrétienne se transforme en conviction et qu'elle est internalisée par les individus concernés au cours de leur passage en Turquie. Pour d'autres, il se peut que la conversion ne soit qu'une stratégie opportuniste en vue d'améliorer leurs chances de réinstallation.

Shoshana Fine *Shoshana.fine@sciencespo.fr*
est Doctorante au CERI Sciences Po Paris.
www.sciencespo.fr/ceri/en

1. Voir Koser Akçapar S (2007) Et Dieu dans tout ça ? Le rôle de la religion dans la dynamique interne des réseaux de migrants en Turquie, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, novembre 119-120; ou Leman J (2007) L'effet « Saint Luc » dans l'engagement de convertis iraniens en transit. Le cas de l'enclave pentecôtiste iranienne à Istanbul, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, novembre 119-120.

Principes et prosélytisme : une pratique exemplaire en Éthiopie

Zenebe Desta

Les organisations confessionnelles doivent s'assurer qu'elles apportent une assistance humanitaire essentielle sans qu'un prosélytisme ne vienne exploiter, ouvertement ou de manière déguisée la vulnérabilité des bénéficiaires.

Les agences humanitaires qui ont signé le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes, se sont engagées à ne pas utiliser l'aide humanitaire au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient¹.

Toutefois, dans la réalité, certaines organisations confessionnelles font du prosélytisme alors qu'elles apportent de l'assistance, sous la forme d'activités comme les prières, l'étude des écritures et la distribution ou la mise en avant de documents et de symboles religieux. De telles pratiques minent sérieusement la contribution des organisations confessionnelles dans le domaine de la protection et de l'assistance des réfugiés. Un rapport de 1961 du Conseil mondial des Églises a défini le prosélytisme comme une corruption du témoignage chrétien : « Le témoignage est corrompu lorsque des cadeaux, des pots de vin, des pressions indues et des pratiques d'intimidation sont utilisés, subtilement ou ouvertement, en vue de donner l'apparence d'une conversion ». Cette même année, plusieurs Églises orthodoxes, depuis longtemps opposées au prosélytisme, ont rejoint le Conseil mondial des Églises.

L'Église orthodoxe Tewahedo d'Éthiopie organise un programme de soutien aux réfugiés

par l'intermédiaire de sa Commission de développement et d'assistance inter-églises qui opère au sein du Département pour les affaires relatives aux réfugiés et déplacés de retour (DICAC-RRAD).² Les réfugiés que soutient la DICAC-RRAD viennent principalement de Somalie, d'Érythrée, du Soudan du Sud, du Soudan, de la République démocratique du Congo et du Yémen. En février 2014, environ 2000 réfugiés installés dans des camps bénéficiaient de programmes d'éducation gérés par la Commission de développement de l'Église orthodoxe d'Éthiopie, et environ 2500 réfugiés urbains dépendaient du Département de l'Église orthodoxe d'Éthiopie pour leurs soins médicaux, leur éducation et leur revenu de subsistance. Conformément à la longue histoire d'opposition au prosélytisme de l'Église orthodoxe, le programme de soutien de l'Église orthodoxe d'Éthiopie rejette vigoureusement toute forme de prosélytisme.

Même si le site internet de DICAC-RRAD comporte des références à certaines sources bibliques en relation à son engagement d'aider les réfugiés, « je n'ai jamais remarqué de proclamation, d'icone ou de symbole religieux publié ou affiché, à l'exception du sceau de l'organisation sur lequel il y a une croix », explique un réfugié somalien interrogé par l'auteur. C'est là une pratique importante en vue de maintenir une séparation entre le domaine spirituel et l'activité humanitaire. Il est toutefois

décembre 2014

essentiel d'avoir conscience que des personnes d'une autre confession religieuse peuvent s'attarder sur un symbole comme celui d'une croix sur le sceau d'une organisation et le considérer, comme un sujet délicat ou un acte de promotion de la foi. L'absence de toute icône, référence ou symbole religieux sur les murs ou à l'intérieur des bureaux principaux de DICAC-RRAD ou dans les écoles que gère l'organisation dans les camps de réfugiés est tout à fait significative.

Lorsque j'ai demandé à Deng Gach, un réfugié soudanais du sud si les employés de DICAC-RRAD approchaient les réfugiés pour leur parler de religion, il m'a dit : « Oui, ils nous disent de conserver une foi solide dans notre propre religion afin d'être mieux à même de résister à toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ». De cette manière DICAC-RRAD renforce la foi comme moyen pour résister aux traumatismes et à la souffrance, mais sans dire « ma propre foi est le meilleur moyen ».

Alors que l'éducation pourrait sembler une voie d'entrée probable au prosélytisme, les écoles mises en place par DICAC-RRAD suivent le programme laïc du gouvernement et aucune matière biblique supplémentaire n'y est ajoutée, contrairement à ce qui a lieu dans les écoles primaires et secondaires gérées par l'église à l'intention de la population locale (c'est-à-dire des écoles qui n'ont pas été établies dans un but humanitaire). La prestation de services de soins médicaux à des réfugiés malades et dans la détresse pourrait également se prêter à ce que les bénévoles utilisent ces circonstances comme une possibilité d'évangélisation. DICAC-RRAD, recrute des bénévoles (dont certains sont des réfugiés) de toutes les affiliations ou sans affiliation religieuse, et leur donne des directives sur ce qui est approprié et ne l'est pas.

Les personnes qui postulent à un emploi avec DICAC ne sont pas sélectionnées en fonction de leur engagement chrétien ou à l'égard d'aucune autre confession. Et lors de l'entretien d'embauche, même s'il y a une question sur les connaissances générales des candidats à propos de l'Église orthodoxe éthiopienne/DIDAC, il n'est pas attendu d'eux qu'ils s'engagent au sein de l'église. Il y a donc des musulmans et d'autres personnes appartenant à d'autres confessions chrétiennes qui travaillent pour DICAC-RRAD, au siège comme dans les camps de réfugiés. Jusqu'à présent, il n'y a aucune personne appartenant à une autre religion parmi les responsables de haut niveau de l'organisation, une question sur laquelle DIDAC devrait se pencher.

Suivi et responsabilité

Le partenariat entre DICAC-RRAD et le HCR exige le respect des principes humanitaires (notamment celui de la non-discrimination et du rejet de tout prosélytisme) et l'établissement d'un suivi dans ce domaine. Des équipes participatives d'évaluation ont pour tâche d'évaluer périodiquement la performance du soutien humanitaire apporté par l'organisation. Ahmed Abdella, un réfugié érythréen membre de l'une de ces équipes, explique : « Nous sommes élus démocratiquement, de manière à représenter chaque nationalité de réfugiés et nous examinons tous les aspects de la prestation humanitaire. En ce qui concerne l'imposition de la religion, nous n'avons eu aucun problème de cet ordre jusqu'ici. Si nous observons une pratique de ce type, nous la soumettrions à l'attention de l'organisation pour qu'elle soit rectifiée ». En outre, un Comité de réfugiés du centre se réunit chaque mois (rassemblant des réfugiés urbains et des réfugiés vivant dans les camps) afin de discuter de leurs préoccupations et le cas échéant, soumettre des plaintes. En outre, des plaintes individuelles peuvent être déposées ouvertement par les réfugiés lors des réunions ou adressées de manière confidentielle par lettre ou par courrier électronique.

Des activités de prosélytisme sous couvert d'aide humanitaire peuvent survenir parce que le financement provient du promoteur d'une religion particulière. Le fait que DICAC-RRAD obtienne son financement des agences onusiennes est certes une raison qui explique l'absence de toute confusion entre activités humanitaires et prosélytisme, il n'en reste pas moins que l'organisation mérite d'être félicitée pour la manière dont elle sépare son travail humanitaire de ses valeurs religieuses dans ce contexte où les populations fuient la persécution à la recherche de protection. Les organisations professionnelles peuvent jouer un rôle vital de protection et de soutien auprès des personnes déplacées mais elles doivent se conformer au principe du partenariat humanitaire de non-discrimination et de rejet du prosélytisme. Bafouer ce principe équivaudrait à une forme d'exploitation et d'abus de pouvoir.

Zenebe Desta zenedesta@gmail.com a récemment obtenu son diplôme de Master en coopération internationale et aide humanitaire de l'Institut HASC. <http://proyektokalu.com>

1. www.icrc.org/eng/assets/files/publications/icrc-002-1067.pdf (voir: Article 3).
2. <http://eotcdiac.org/index.php/programs/refugee-and-returnee-support>

Des racines juives à l'assistance humanitaire

Ricardo Augman et Enrique Burbinski

Fondée initialement en 1881 dans le but d'aider les Juifs qui fuyaient les pogroms de Russie et d'Europe de l'Est, HIAS¹ avait été mise en place pour apporter des repas, assurer le transport et trouver des emplois à ceux qui venaient d'arriver à Manhattan. L'ancien testament et le Talmud sont les piliers sur lesquels sont construits nos pratiques et nos principes éthiques, et on trouve dans ces deux textes des commandements spécifiques nous enjoignant de donner la priorité à l'assistance et à la protection de l'étranger de manière à ce qu'il puisse se construire une existence dans la dignité, et d'aider son voisin.

En associant cela à la longue histoire de migration et de persécution du peuple juif, les programmes humanitaires d'HIAS s'inspirent de ces mêmes valeurs qui se sont maintenues pendant de nombreuses générations. Nous bénéficions de ce qu'ont appris nos ancêtres qui ont dû se déraciner, laisser derrière eux les lieux dans lesquels ils étaient nés et s'en aller avec la tristesse pour tous les morts qui n'ont pas pu partir. Eux aussi ont dû recommencer leur vie avec la conviction qu'il était possible de bâtir un monde meilleur. Alors que la liberté et la sécurité sont des principes qui donnent une direction aux pratiques d'HIAS de manière générale, l'accueil de l'étranger

est directement dérivé de nos textes fondateurs, et la protection des réfugiés est notre principale mission.

Aujourd'hui, HIAS s'efforce de réinstaller des réfugiés du monde entier parmi les plus vulnérables de toutes les religions et de tous les groupes ethniques. En tant qu'organisation, HIAS ne revendique pas de transmettre sa religion à travers son travail humanitaire, et elle ne cherche pas non plus à propager sa foi auprès de ses bénéficiaires ou de ses partenaires. La formation de notre personnel a uniquement pour objet le professionnalisme humanitaire et notre expérience acquise à travers le monde consiste à apporter de l'assistance à des personnes appartenant à d'autres confessions et religions. Nous n'avons aucun doute, la foi n'est pas nécessaire à la solidarité ; l'acte d'assistance est un acte de respect envers l'humanité de l'autre et il n'est l'apanage d'aucune religion particulière.

Ricardo Augman ricardo.augman@hiaslatam.org.ar est Directeur des programmes pour l'Amérique latine et Enrique Burbinski enrique.burbinski@hiaslatam.org.ar est Directeur régional pour l'Amérique latine de l'HIAS. www.hias.org

1. Initialement la Société hébraïque d'aide aux immigrants (Hebrew Immigrant Aid Society) connue maintenant uniquement sous le nom HIAS.

Une réponse confessionnelle adaptée pour les Chins de l'État indien du Mizoram

Jenny Yang

La communauté confessionnelle dans l'État du Mizoram en Inde joue un rôle important dans la fourniture des services sociaux, l'évolution du comportement et de la perception de la population générale vis-à-vis des réfugiés et l'élargissement de l'accès et de l'assistance, parvenant à atteindre les personnes les plus vulnérables là où il n'y a aucune présence internationale.

Depuis le soulèvement pro-démocratie en Birmanie, les réfugiés ethniques Chin ont fui vers l'État indien du Mizoram, qui jouxte l'État de Chin, dans l'ouest de la Birmanie. En raison de leur emplacement reculé et des restrictions imposées par le gouvernement aux étrangers souhaitant se rendre dans l'État du Mizoram, les réfugiés chins ont été largement négligés par la communauté internationale. En l'absence de l'UNHCR (le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et de toute autre assistance humanitaire internationale, les Chins souffrent d'un manque de protection et d'assistance humanitaire tandis que les ressources et les infrastructures du Mizoram doivent assumer le fardeau de leur prise en charge.

Lorsque les réfugiés sont arrivés à la fin des années 1980, les autorités indiennes leur ont fourni de quoi se loger et se nourrir. Ces services ont toutefois été interrompus au bout de quelques années et, depuis, les Chins rencontrent de nombreuses difficultés. Bien qu'ils aient fui les persécutions, l'Inde ne les reconnaît pas comme réfugiés ; les habitants de l'État du Mizoram (les « Mizos ») les considèrent avant tout comme des migrants économiques qui, selon eux, ont fui la pauvreté généralisée, et sont surtout soucieux du fardeau qu'ils représentent pour leur État.

En dépit de certaines évolutions positives que les autorités birmanes ont connues ces dernières

décembre 2014

années, le rapatriement volontaire vers la Birmanie reste en général peu viable, si bien qu'il sera nécessaire de garantir l'intégration sûre et humaine des Chins par l'entremise des églises, des ONG et des autorités du Mizoram, avec l'appui des autorités centrales et de la communauté internationale. À l'occasion d'une suspension temporaire des restrictions de déplacement en avril 2011, je me suis rendue au Mizoram où j'ai pu constater le rôle crucial de l'Église, qui fournit des services sociaux essentiels aux Mizos comme aux Chins, identifie et sert les réfugiés les moins bien desservis et cherche à créer un sentiment de communauté et d'inclusion pour les de Chins résidant dans leur État.

L'Église, les autorités et les chefs communautaires du Mizoram parlent des Chins comme de leurs « frères et sœurs » car ils sont eux aussi chrétiens et qu'ils partagent les mêmes racines ethniques. Il ne faut pas sous-estimer l'influence de la Christianité dans le quotidien du Mizoram, d'autant plus que les confessions chrétiennes de cet État s'efforcent non seulement de répondre aux besoins spirituels de la communauté mais aussi à leurs besoins physiques, émotionnels et intellectuels via des hôpitaux, des cliniques, des centres de soins, des orphelinats, des foyers, des écoles et des programmes communautaires de développement et d'assistance dirigés par l'église.

Contributions des organisations confessionnelles

L'une des principales questions que j'ai posées au cours de ma visite concernait le rôle que jouait la société civile, et notamment les organisations confessionnelles (OC), en matière d'assistance et de protection des réfugiés dans une région où il n'y a ni protection ni assistance internationale. Les groupes confessionnels du Mizoram fournissent des services sociaux essentiels aux réfugiés, tandis que les hôpitaux et cliniques dirigés par l'Église complètent les systèmes sanitaires et éducatifs publics et combler les carences pour veiller à ce que les personnes les plus pauvres, dont la plupart des réfugiés font partie, puissent recevoir des soins de santé et une éducation au Mizoram. Un grand nombre de ces hôpitaux et de ces cliniques absorbent également les coûts des soins de santé des Mizos les plus pauvres. Comme les Chins et les Mizos partagent la même



Un groupe de pasteurs chin réfugiés partagent leurs expériences dans une église locale de Saiha, dans l'état indien du Mizoram.

religion, l'Église sert depuis longtemps ces deux communautés via des projets de développement.

Par exemple, en 2011, l'Église baptiste du Mizoram (EBM) a mis en place le projet Lydia pour porter assistance aux Chins déplacés et aux résidents locaux à faible revenu, en partenariat avec deux autres confessions, l'Église baptiste Lairam de Jésus-Christ et l'Église baptiste Zomi. Pour commencer, l'EBM a mené une enquête auprès de 10 000 individus (pour recueillir les noms des déplacés, analyser leurs besoins humanitaires et déterminer pour quelle raison chacun était venu au Mizoram) puis elle a mis au point des programmes de développement pour servir les personnes les

plus vulnérables et celles qui étaient installées depuis le plus longtemps au Mizoram. Elle a également mis en place 33 groupes d'entraide (composés à 80 % de Chins et à 20 % de résidents locaux), comprenant chacun entre 7 et 15 membres, qui apportent chaque mois une contribution financière déposée dans un compte en banque à leur nom. Enfin, elle a mis en place un programme axé sur le développement des jeunes et un autre sur les services de conseil à la communauté.

Le projet Lydia se compose de petits sous-projets générateurs de revenus pour ces groupes et travaille également à la sensibilisation, par exemple en faisant mieux connaître les possibilités de financement par l'État. Le projet inclut également des activités d'éducation et de réconciliation. Le département de secours et de développement de l'EBM assure la coordination générale avec les autres églises et les communautés chins dans les zones du Mizoram présentant une forte concentration de réfugiés. Les responsables du projet, quant à eux, soulignent à quel point il est critique de ne pas séparer les Chins de la population locale dans le cadre de l'assistance humanitaire.

Bien que les réfugiés ne bénéficient d'aucune reconnaissance juridique, le projet Lydia leur a apporté un certain degré d'autonomisation ainsi qu'un espace sûr au sein duquel il est possible d'entamer un dialogue communautaire en vue de résoudre les tensions entre les communautés d'accueil et de réfugiés. En refusant d'identifier séparément les réfugiés en tant que population dans le besoin, le projet est mieux accepté par la communauté locale et, comme les Chins et les Mizos suivent ensemble les mêmes formations, le projet a permis de forger des relations de travail qui contribueront à créer un environnement plus favorable pour les réfugiés. Le projet a également identifié et servi certaines des zones et des populations les moins bien desservies du Mizoram, en travaillant avec les réseaux d'églises issues de trois confessions dans des zones qui sont difficiles d'accès même pour les fonctionnaires des autorités locales.

Les OC fournissent des services communautaires exhaustifs en associant l'assistance à la promotion d'attitudes et de perceptions plus favorables vis-à-vis des migrants résidant dans leur communauté. La reconnaissance et la protection juridiques ne sont pas les seuls éléments fondamentaux de la protection des réfugiés : leur acceptation par la communauté locale est

tout aussi importante. Dans un État ou presque tous les agents chargés de l'application des lois, les élus et les fonctionnaires vont à l'église, on ne saurait surestimer la capacité de l'église à faire évoluer la perception publique des immigrants.

En plus de tenter de répondre aux besoins éducatifs et physiques des réfugiés en leur apportant une assistance via leurs hôpitaux et leurs écoles, les Églises ont également entrepris des activités éducatives pour aider la communauté du Mizoram à mieux comprendre la communauté chin et, selon une perspective religieuse, à comprendre comment elle devrait accueillir et s'occuper des Chins vivant avec elle. Par exemple, l'Église baptiste du Mizoram a organisé plusieurs événements éducatifs portant sur la perspective théologique de l'assistance à l'immigrant. Elle a distribué des brochures aux églises, organisé des événements éducatifs publics et, dans certaines églises, pris la parole depuis la chaire pour parler de la réponse chrétienne à l'immigration. Le synode de l'Église presbytérienne du Mizoram a engagé un pasteur pour s'adresser particulièrement aux Chins établi à Aizawl, la capitale de l'État. En plus de ses activités de mission, d'évangélisation et de service social, il coordonne un groupe de prière mensuel nommé « Prière pour la Birmanie » qui inclut l'ensemble des églises chins et des communautés de croyants d'Aizawl.

En parlant au nom des membres vulnérables de leur communauté, les Églises ont, par le passé, contribué à empêcher des activités anti-Chin et elles continuent aujourd'hui de fournir des enseignements essentiels pour que la communauté n'accepte pas seulement les réfugiés Chin, mais pour qu'elle les accueille chaleureusement en son sein. Alors que la Birmanie connaît actuellement une période de changement, de grandes possibilités apparaissent pour poursuivre une nouvelle approche d'échelle régionale qui apportera une protection et des solutions durables aux Chins par l'entremise des OC locales, qui sont des agents de confiance, en opération depuis plusieurs décennies dans la région. En plus de mettre en place des activités de secours et de développement absolument indispensables, ces organisations peuvent également utiliser leur influence pour modifier les attitudes et les perceptions des communautés d'accueil vis-à-vis des réfugiés installés parmi elles.

Jenny Yang hyang@wr.org est présidente de la division Plaidoyer et politique de World Relief. www.worldrelief.org

décembre 2014

S'impliquer auprès des PDI au Sri Lanka : une approche bouddhiste

Emily Barry-Murphy et Max Stephenson

Une ONG bouddhiste sri-lankaise donne un exemple de la manière dont des organisations confessionnelles endogènes de la société civile peuvent contribuer à mobiliser les PDI pour les aider à définir des stratégies destinées à assurer leur propre protection, et se les approprier.

Le discours concernant la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) est souvent axé sur des mécanismes de protection verticaux, internationaux et/ou dirigés par l'État. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes et à l'intérieur de leur propre pays de 1998, et d'autres documents plus récents comme le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité permanent interorganisations publié en 2010 soulignent la responsabilité de la communauté internationale qui se doit de promouvoir la « protection » des PDI et de favoriser l'adoption à leur égard de « solutions durables », principalement par l'intermédiaire de programmes nationaux, mis en œuvre avec la participation d'autres acteurs, y compris, le cas échéant, avec la participation des PDI eux-mêmes. Mettre l'accent sur des programmes destinés aux PDI initiés et dirigés par l'État ne permet pas d'envisager sérieusement la possibilité que les personnes les plus directement affectées par le déplacement puissent diriger la conception et la mise en œuvre de leurs propres efforts de réintégration, et notamment qu'ils puissent participer activement au processus visant à définir ce que les concepts de « protection » et de « solutions durables » signifient réellement pour eux¹.

Au Sri Lanka, le Mouvement Sarvodaya Shramadana est un exemple d'ONG confessionnelle qui travaille à l'émancipation des PDI afin de les aider à s'organiser eux-mêmes et à élaborer des solutions aux problèmes qui les concernent. Au cours des dernières années, le Sri Lanka a subi de nombreux événements qui ont occasionné des déplacements – notamment le Tsunami de l'Océan indien en 2004, une guerre civile prolongée et plus récemment des projets de développement économique. Sarvodaya travaille par l'intermédiaire d'un petit nombre d'unités nationales et de centaines d'organisations légalement indépendantes appelées sociétés Shramadana, qui fonctionnent au niveau des villages et cherchent à résoudre des problèmes de développement liés à la situation post-confliktuelle en utilisant un cadre spirituel bouddhiste de méditation basé sur les concepts de *sarvodaya* (éveil de tous) et *shramadana* (partage des tâches).

Le mouvement cherche à réunir la politique, l'économie et la foi au sein d'une approche de développement ancrée dans la participation démocratique au niveau des villages, la non-violence et la conviction que des ethnies et des groupes religieux différents peuvent réussir ensemble à améliorer la qualité de vie de la nation. Sarvodaya travaille pour et avec des groupes bouddhistes, chrétiens, musulmans et Hindous.

Pouvoir et protection

L'une des initiatives principales de Sarvodaya est appelée *Deshodaya*. *Deshodaya* est un terme bouddhiste qui prône la libération spirituelle face à des restrictions socioéconomiques individuelles inégalitaires en vue de renforcer le potentiel humain. Le programme utilise la méditation et l'« éveil » pour définir la « protection » et des « solutions durables » d'une manière qui permettent aux villageois, et plus particulièrement aux individus que leur déplacement a rendu impuissants, de prendre conscience des dynamiques de pouvoir en jeu dans l'arène locale, nationale et internationale, de comprendre comment celles-ci affectent leur vie et comment ils peuvent utiliser cette prise de conscience pour comprendre le discours dominant qui sous-tend les dynamiques de pouvoir (et les modifier).

Les villageois sont encouragés à penser le pouvoir de manière critique et à envisager la manière dont il est représenté au niveau international, national et local ; afin de créer des forums et des groupes de *Deshodaya* à l'échelle de la région, du district et du village et en vue de coopérer avec le gouvernement et les organisations internationales ; afin de promouvoir des actions individuelles et communautaires capables de susciter une conception de la paix, du développement, de la réconciliation post-confliktuelle, et plus important encore pour les personnes déplacées, de la protection, issue de la base vers le sommet. Les forums nationaux de *Deshodaya* rassemblent les villages – y compris les PDI – afin qu'ils apprennent qui sont les acteurs nationaux et internationaux responsables des politiques qui influent sur leur existence. Les participants sont encouragés à

déterminer les points sur lesquels ils peuvent intervenir et agir en coalition pour amener des changements. Entre le début de son programme d'émancipation communautaire début 2010 et mai 2011, cette initiative a atteint 500 000 personnes au Sri Lanka, dans 245 villages dont beaucoup comptent un nombre important de PDI².

L'unité « éveil politique » de Sarvodaya aide les PDI à enregistrer légalement leurs groupes en tant qu'organisations de la société civile ; ces entités deviennent alors le mécanisme à travers lequel les personnes déplacées au niveau du village, du district ou de la région peuvent se réunir pour discuter et planifier une action de « protection » tout en recherchant des occasions de défendre leurs intérêts dans le cadre de discussions nationales et internationales.

Un exemple de participation et de plaidoyer des PDI en matière de protection et de solutions durables inspiré par un forum a eu lieu dans le district de Trincomalee, un district de l'est dévasté par la guerre dans lequel l'unité Deshodaya a réussi avec succès à faire pression sur les autorités en charge des transports publics pour qu'elles mettent en place des services supplémentaires ; des services de transport public adéquats ont permis aux PDI de retour d'accéder au marché du travail et d'obtenir une certaine sécurité d'emploi. Cette initiative a également permis aux enfants de s'inscrire dans des écoles de la ville de Trincomalee et aux familles d'accéder à de meilleurs centres de santé en zone urbaine. Pendant ce temps, à Jaffna, après la fin officielle du conflit, des membres de Deshodaya se sont rassemblés pour agir et promouvoir la protection des enfants des PDI de retour en améliorant les installations préscolaires et en levant des fonds pour payer les salaires des enseignants. De même, dans le district de Puttalam, dans l'ouest, où se trouvent de nombreux PDI un groupe de Deshodaya au niveau du village a pris la parole lors de forums publics pour sensibiliser

la population aux problèmes de protection de l'enfant auxquels se trouvaient confrontées les familles de déplacés récemment rentrés.

Les forums de Deshodaya organisés par des chefs de village, y compris par des PDI, ont eu pour résultat de faire accepter ces populations jusque-là marginalisées comme participantes et dirigeantes à part entière dans les discussions concernant leur protection. En créant des forums dans lesquels les PDI prennent la responsabilité d'élaborer leur propre voie en avant, les groupes de Deshodaya ne cherchent ni à imposer un programme de protection fondé sur la religion, ni à montrer que le gouvernement et les organisations internationales devraient éviter d'intervenir dans la protection des communautés de PDI. Au contraire, ils défendent l'idée que les Sri-lankais déplacés de toutes les religions devraient avoir le droit et la possibilité de participer aux programmes de protection afin de définir et diriger ces initiatives en tandem avec le gouvernement, les organisations internationales et les autres organisations de la société civile. Ainsi, les PDI ne se contentent-ils pas seulement de remettre en cause qui définit ce que signifie la protection, ils questionnent également la manière dont les initiatives actuelles de protection sont conçues et mises en œuvre.

Emily Barry-Murphy emily.c.barry@gmail.com est Doctorante à la School of Public and International Affairs, et Max Stephenson Jr mstephen@vt.edu est Professeur et Directeur de l'Institute for Policy and Governance, à l'Institut polytechnique et à l'Université de l'État de Virginie. www.ipg.vt.edu

1. Voir Nancy Fraser (2010) *Scales of Justice: Reimagining Political Space in a Globalizing World* dans lequel elle propose un cadre de travail que les ONG confessionnelles endogènes peuvent adopter en vue de faciliter un processus permettant aux PDI de devenir actifs plutôt que passifs.

2. L'Unité de coordination partenaire Sarvodaya Shramadana (2011) *Final report : Community Empowerment for Peace, Reconciliation and Development (CEPRD)*.

Une organisation œcuménique pour les demandeurs d'asile en Suisse

Susy Mugnes, Felicina Proserpio et Luisa Deponti

Une organisation œcuménique propose une assistance de type socio-pastoral aux demandeurs d'asile pendant qu'ils franchissent les premières étapes cruciales de la procédure d'asile.

Par l'intermédiaire d'une organisation œcuménique appelée OeSA¹, les églises réformées, catholiques

et méthodistes de Bâle proposent une assistance humanitaire aux réfugiés qui viennent juste

décembre 2014

d'arriver en Suisse après avoir vécu des expériences difficiles et dangereuses. OeSA apporte une assistance socio-pastorale aux demandeurs d'asile pendant la période qu'ils passent dans le Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) et qu'ils franchissent les premières étapes cruciales de la procédure d'asile. Le CEP n'est pas un centre de détention, les demandeurs d'asile ont donc l'autorisation de sortir pendant la journée et pendant certaines périodes limitées au cours des weekends. Par le biais des services qu'elle offre à l'intérieur et près du CEP, l'OeSA constitue une parenthèse de répit dans le parcours que doivent accomplir de nombreux demandeurs d'asile.

L'accompagnement pastoral est possible dans tous les CEP en Suisse, grâce à un accord signé en 1995 entre les trois principales églises suisses et le Bureau fédéral pour les réfugiés, un accord qui s'est étendu en 2002 à la Communauté juive nationale. Ces organisations forment ensemble un Comité national qui a élaboré une note conceptuelle ou « Concept général » relatif au travail pastoral auprès des demandeurs d'asile qui se trouvent dans des CEP. Selon les termes de ce Concept, ce travail doit prendre en considération les contextes religieux variés dont sont issus les demandeurs d'asile ; il définit le travail pastoral dans les CEP comme « un engagement envers l'être humain », et rejette toute discrimination religieuse et toute forme de prosélytisme. Les principes qui orientent le travail pastoral et que partagent également un groupe plus étendu de personnes, sont axés sur l'hospitalité, une attention prioritaire accordée aux personnes les plus vulnérables, l'ouverture à tous les demandeurs d'asile indépendamment de leurs origines ou de leurs affiliations religieuses, et une sensibilité à toute une variété de besoins psychologiques et matériels

Les personnes qui effectuent ce travail pastoral donnent des informations aux demandeurs d'asile sur le système d'asile et les services mis à disposition par l'OeSA ainsi que sur les conseillers juridiques qui se trouvent à proximité du Centre. Leurs premiers contacts avec le pays sont extrêmement importants pour les demandeurs d'asile qui sont très vulnérables, et ainsi, n'importe quel petit geste d'accueil acquiert une valeur symbolique qui dépasse de beaucoup son véritable effet concret.

L'équipe d'OeSA est non seulement une équipe œcuménique mais elle est également multiculturelle et multireligieuse. Environ 50 bénévoles de dix nationalités différentes apportent leur coopération

aux différents services socio-pastoraux offerts par l'organisation. Même si ses lignes directrices ont été élaborées dans un cadre chrétien et qu'OeSA tire son soutien des églises chrétiennes, des personnes appartenant à différents contextes religieux et culturels peuvent sans difficulté partager la vision et la manière de travailler de l'organisation.

Les premiers contacts et les premières conversations avec les demandeurs d'asile ont lieu en dehors du CEP dans un café ouvert cinq jours par semaine et géré par une équipe de 15 bénévoles. Pendant les heures d'ouverture, des bénévoles formés (parlant différentes langues) organisent des roulements pour apporter un soutien émotionnel, un accompagnement et des informations générales sur la législation relative à l'asile ; ils aident également, le cas échéant, à rapprocher les demandeurs d'asile du Bureau de conseil juridique, ou – dans le cas d'un requérant rejeté qui envisage un retour volontaire – à le mettre en contact avec le bureau de l'OIM qui se trouve dans le CEP. Les bénévoles d'OeSA proposent également d'autres services pratiques comme des cours d'allemand, des heures de garde d'enfants, etc.

Le respect des travailleurs pastoraux pour chaque individu a inspiré certaines initiatives. Par exemple, on a demandé aux directeurs des CEP d'autoriser, durant les périodes de ramadan, les demandeurs d'asile musulmans à rester hors du CEP pour leur permettre de terminer leur journée à la mosquée. Un autre aspect important de l'accompagnement pastoral est la possibilité d'établir un réseau au sein du CEP afin que l'on puisse discuter des questions et difficultés avec le staff, les agents de sécurité et/ou le personnel d'encadrement (y compris le directeur).

Sensibiliser le public en faveur des demandeurs d'asile est encore une autre mission importante d'OeSA. L'organisation espère contribuer au développement d'une société plus accueillante en réduisant les préjugés et en établissant des ponts entre les demandeurs d'asile et la population locale, elle cherche également à susciter la solidarité, le dialogue et l'acceptation mutuelle en franchissant les divisions culturelles et religieuses.

Susy Mugnes mugnes.assunta@rkk-bs.ch est Agente pastorale à OeSA. www.oesa.ch (site actif à partir de janvier 2015). Felicina Proserpio fproserpio@cserpe.org et Luisa Deponti ldeponti@cserpe.org sont Collaboratrices au Centre de recherche sur la migration à Bâle. www.cserpe.org

1. Ökumenischer Seelsorgedienst für Asylsuchende (Service œcuménique socio-pastoral à l'intention des demandeurs d'asile).

Les réfugiés africains et le rôle particulier que remplissent les églises au Royaume-Uni

Samuel Bekalo

De nombreuses églises ont les atouts physiques et sociaux pour assister les réfugiés dans les communautés tant individuellement que pour leur permettre de se rassembler.

Au Royaume-Uni (RU), certaines églises chrétiennes sont devenues des points centraux d'assistance pour les réfugiés venus d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Les églises pentecôtistes et coptes (orthodoxes) - les principales religions auxquelles appartient ces réfugiés - plus particulièrement, sont des institutions établies depuis longtemps et auprès desquelles les réfugiés africains trouvent un sanctuaire et une possibilité de rencontrer la communauté dans son ensemble au-delà des groupes spécifiques auxquels ils appartiennent.

Après leur arrivée au RU, la majorité des réfugiés se voient dispersés à travers l'ensemble du pays, loin de Londres où se concentrent leurs communautés, et ce, par manque de logements dans la capitale mais aussi à cause d'une politique de dispersion des nouveaux demandeurs d'asile que pratique le gouvernement. En plus des expériences traumatisantes qui ont déclenché leur fuite, ils se retrouvent donc confrontés à une série de difficultés pour s'adapter à la culture locale et aux normes économiques de leur nouvel environnement. Dans une période aussi critique, ce sont souvent les églises et d'autres organisations bénévoles caritatives qui leur viennent en aide. Il semblerait toutefois, à cause de certaines particularités, que le soutien apporté par les églises et les autres groupes confessionnels soit plus durable que celui d'autres associations laïques établies pour les réfugiés africains¹.

Bénévolat : Les programmes animés par les bénévoles sont l'un des atouts majeurs et la force des églises. Sans leurs bénévoles il leur serait difficile (si ce n'est impossible) de continuer à offrir les différentes activités de soutien qu'elles proposent. Ce réservoir de bénévoles permanents semble manquer aux associations laïques de réfugiés africains et la majorité d'entre eux finissent par disparaître.

Ressources matérielles : les bâtiments qui sont souvent équipés de ressources utiles sont un capital important. Du fait d'un déclin dans la fréquentation des églises au RU, de nombreuses églises disposent d'espaces libres qu'elles peuvent mettre à disposition

de groupes de réfugiés africains pour la prière ou d'autres activités communautaires. Les associations laïques ne disposent pas toujours d'un accès gratuit comparable à des installations de ce type.

Attentes religieuses et obligations : secourir ceux qui sont dans le besoin et aider les personnes désavantagées sont des éléments qui font partie de la religion et de la pratique chrétienne.

Réseaux : Des contacts et des réseaux multiples contribuent à identifier et atteindre ceux qui sont dans le besoin mais aussi ceux qui sont en mesure d'aider. En outre, les chefs religieux peuvent jouer un rôle déterminant en influençant les attitudes et les pratiques.

Grâce à ces circonstances, les églises concernées ont eu la possibilité d'apporter une gamme étendue de services de soutien concrets à la communauté, sous la forme notamment d'une sensibilisation des réfugiés nouvellement arrivés ; de services de porte-ouverte où les personnes peuvent venir et obtenir de l'aide impartialement et en toute confidentialité ; de services de soutien en fonction de l'âge, du sexe et des besoins ; de services d'urgence à la communauté dans son ensemble dans les cas de



Un événement dans une église pentecôtiste habesha (éthiopienne et érythréenne) de Leeds, au Royaume-Uni.

décembre 2014

crises, avec des banques alimentaires et un appui à la gestion des dettes ; des programmes d'amitié entre familles ; ainsi que le soutien moins tangible mais aussi important qu'apporte leur foi chrétienne.

Au-delà d'une assistance concrète, les églises créent une plateforme pour des programmes de bénévolat et de renforcement des capacités qui aide les communautés comme celle des réfugiés africains à s'autonomiser progressivement. Elles contribuent à raviver l'espoir, à donner un but, et à restaurer la dignité des membres vulnérables de la communauté. Contrairement à leurs homologues laïques, de nombreuses églises disposent des

biens matériels et sociaux nécessaires tout en faisant preuve également de cette aptitude particulière qui consiste à rassembler les gens afin de résoudre des difficultés pressantes et leur donner le pouvoir d'améliorer leur existence.

Samuel Bekalo Samuel@aye90.freeserve.co.uk est Chercheur et Éducateur indépendant et travaille au développement de communautés minoritaires et de réfugiés. www.ein.org.uk/bekalo

1. Cette assertion repose sur les observations de l'auteur et sur son expérience de travail avec des prestataires de services et les bénéficiaires de ses services sur une période de dix ans.

Relèvement et soutien post-catastrophe au Japon

Kimiaki Kawai

Le 11 mars 2011, l'est du Japon a été frappé par un séisme de magnitude 9, suivi environ 30 minutes plus tard par un tsunami. Le 22 juin, on dénombrait plus de 15 000 décès et plus de 7000 personnes portées disparues, tandis que plus de 110 000 personnes étaient hébergées dans des abris ou des logements temporaires. Plusieurs villes et villages de la région touchée avaient été entièrement détruits. Des milliers de bénévoles participaient alors aux activités de secours, de même qu'un large éventail de groupes, à l'instar du mouvement bouddhiste laïc Soka Gakkai, qui avait immédiatement mis sur pied une équipe pour coordonner son intervention suite à la catastrophe.

Les actions des membres de Soka Gakkai ayant participé à cette réponse, dont beaucoup vivaient dans les zones touchées, prenaient leurs racines dans leur croyance bouddhiste selon laquelle la vie de toute personne est aussi digne et précieuse que celle des autres. Ces membres prient et agissent généralement pour « leur propre bonheur et celui des autres », y compris par le bénévolat. En tant qu'organisation confessionnelle (OC) locale, plusieurs facteurs ont permis à Soka Gakkai de contribuer efficacement aux efforts de secours et de répondre aussi bien aux besoins physiques que psychologiques.

Avant tout, le réseau de centres communautaires de Soka Gakkai a fourni aux personnes évacuées des abris et des articles de secours. Les logements de certains membres ont également été utilisés pour accueillir les riverains évacués et de relais pour distribuer les fournitures de secours. Deuxièmement, les bénévoles pouvaient livrer ces fournitures aux abris d'évacuations généraux mais aussi, via notre réseau communautaire, aux autres personnes qui n'avaient pas été directement touchées par la catastrophe mais qui avaient considérablement souffert de la destruction des infrastructures.

Grâce à leurs réseaux et à leur connaissance de la communauté locale, les bénévoles savaient où se trouvaient les personnes dans les zones affectées et pouvaient deviner les articles dont ils auraient probablement besoin. Troisièmement, nous avons organisé des services commémoratifs et des séances de prière pour apporter un soutien psychologique, les prières demandant la récupération rapide des zones touchées. Enfin, des dons monétaires ont été distribués aux diverses municipalités des zones touchées.

Les OC peuvent jouer un rôle unique en matière de soutien matériel comme psychologique. Toutefois, les OC basées au Japon doivent apprendre à mieux coordonner leurs efforts avec les organes du secteur public, tels que les autorités centrales ou les municipalités. Comme l'a affirmé Akihiko Morishima, l'ancien président de Soka Gakkai, au cours d'un entretien dans la préfecture de Miyagi (sévèrement touchée par le tsunami) :

« Les efforts de secours que nous avons menés se concentraient sur la personne qui se trouvait juste en face de nous... Cependant, l'administration publique n'adopte pas nécessairement la même approche. Elle donne généralement priorité à l'efficacité et à l'égalité de l'accès au secours. » Chacune de ces approches présente ses propres atouts qui devraient se compléter mutuellement. Dans les situations d'urgence, les OC doivent travailler ensemble au-delà de leurs différences en matière de traditions religieuses. À cet égard, un événement important a eu lieu en avril 2011 : le lancement d'un réseau (nommé le Projet de coordination religieuse pour les secours en cas de catastrophe au Japon¹) dont l'objectif est de coordonner les efforts de secours réalisés par les organisations confessionnelles.

Kimiaki Kawai kawai@soka.jp est directeur du comité de la paix pour Soka Gakkai. www.sgi.org

1. <https://sites.google.com/site/syuenrenindex/> (en japonais uniquement)

'Accueillir l'étranger' et la coopération entre le HCR et les organisations confessionnelles

José Riera et Marie-Claude Poirier

Depuis sa création en 1950, le HCR n'a cessé dans le cadre de ses activités d'engager le dialogue avec des chefs spirituels, des organisations confessionnelles et des communautés confessionnelles. Plus récemment, il s'est penché plus activement sur le rôle de la foi au cours des interventions humanitaires.

En décembre 2012, le cinquième Dialogue du Haut-commissaire sur les défis de protection a réuni à Genève autour du thème « Foi et Protection » plus de 400 représentants d'organisations confessionnelles, de chefs religieux et d'autres partenaires pour une discussion de deux jours centrée sur le partenariat avec les acteurs religieux. Il s'agissait du premier dialogue multiconfessionnel organisé officiellement par le HCR en vue d'explorer les valeurs communes qui sous-tendent la notion de protection des réfugiés dans toutes les grandes religions. Ces discussions ont également favorisé une prise de conscience et une compréhension plus profondes du rôle que jouent la religion et la spiritualité dans l'existence des personnes que sert le HCR.

Les participants à ce Dialogue ont en outre reconnu l'importance des partenariats existants et potentiels entre le HCR et les organisations confessionnelles. Ils ont réaffirmé avec force la validité des principes fondamentaux qui sous-tendent le travail humanitaire¹ (à savoir : impartialité, non-discrimination, respect des convictions des autres, diversité, autonomie, égalité, humanité et garantie contre toute forme de conditionnalité) et ils ont reconnu l'adhésion à ces principes comme une nécessité dans le cadre de la réponse apportée aux situations humanitaires.

Lors de la clôture de la réunion, le Haut-commissaire, António Guterres, a souligné que « les contributions précieuses des organisations et des communautés confessionnelles à la protection des réfugiés et des déplacés » étaient unanimement reconnues. Il a mis en exergue certaines suggestions concrètes de suivi, parmi lesquelles la demande d'élaborer des orientations en matière de « connaissances relatives à la spiritualité » à l'intention du personnel du HCR.

Le HCR et les organisations confessionnelles

En juillet 2014 le HCR a publié une « Note sur le partenariat » qui définit des orientations générales sur la manière de nouer un dialogue,

d'aller à la rencontre et d'établir des partenariats avec des organisations confessionnelles, des communautés religieuses locales et des chefs spirituels, et donne des exemples de cas où les acteurs confessionnels ont eu un rôle déterminant au niveau local². La Note sur le partenariat reconnaît que les organisations confessionnelles et l'autorité de leurs chefs spirituels peuvent varier en taille et en importance, et compter aussi bien des groupes composés de quelques croyants que des religions mondiales et de vastes réseaux interconfessionnels. Ces organisations englobent tout un éventail d'identités et de motivations religieuses, connaissent plus ou moins bien les principes humanitaires et sont plus ou moins bien disposés à les respecter ou en mesure de le faire.

Les chefs religieux ont un rôle influent au sein de leurs communautés confessionnelles et plus généralement au sein de la communauté au sens large. En donnant des exemples concrets, la Note démontre que les chefs religieux non seulement jouissent de confiance et qu'ils exercent une autorité morale sur les membres de leur propre communauté religieuse, mais qu'ils façonnent également l'opinion publique de la collectivité plus large, y compris au niveau national et international.

Les exemples suivants ont été tirés d'une enquête que le HCR a menée en 2013 (avec l'appui d'une coalition d'organisations confessionnelles) afin de mieux comprendre la portée des partenariats déjà existants entre les acteurs religieux et le HCR à tous les stades du cycle de refuge et de déplacement. Cette enquête s'est penchée sur les leçons tirées et a identifié les bonnes pratiques en matière de coopération avec les acteurs religieux.

Défis et possibilités

Le HCR, à l'instar de l'ensemble de la communauté humanitaire s'engage à respecter des principes humanitaires et à faire en sorte que la protection soit à la base de toutes ses activités. Le HCR doit donc s'assurer qu'il ne s'engage pas dans des partenariats dont les fondements et les activités

décembre 2014

seraient contraires à ces principes, et notamment, que son appui ne soit pas utilisé à des fins de prosélytisme ou pour imposer à la fourniture de l'aide humanitaire des conditions qui seraient contraires aux principes humanitaires. D'un autre côté, force est de reconnaître que les acteurs confessionnels sont parfois confrontés à des personnels humanitaires qui n'appartiennent pas à leur communauté religieuse et qui semblent avoir un préjugé contre eux. Pour pouvoir être surmontés, les défis que pose le partenariat doivent être appréhendés à partir des deux perspectives, en particulier par l'intermédiaire de changements positifs d'attitude et d'approche³.

Du point de vue du HCR, les défis les plus épineux surgissent lorsque les acteurs confessionnels encouragent ou tolèrent les comportements suivants : l'antagonisme ou l'exclusion à l'égard de membres d'autres origines confessionnelles ; les discours haineux ou l'incitation à la violence dirigés contre les membres ou les communautés d'une autre confession ; le prosélytisme et les pressions à la conversion comme condition préalable au maintien de l'aide ; le mariage précoce ou autres pratiques traditionnelles préjudiciables ; les stéréotypes liés au genre et l'absence de prise en compte des droits spécifiques des femmes, des garçons et des filles, ainsi que des vulnérabilités dans les contextes où la violence sexuelle et sexiste et les mécanismes d'adaptation négatifs sont généralisés ; la stigmatisation et la discrimination concernant

le VIH/sida ; la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes et des réseaux lesbiens, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI). Il peut arriver en outre que les communautés confessionnelles locales ignorent les processus et les procédures propres au HCR et notamment ses priorités stratégiques ainsi que les notions qu'il préconise en matière de risques et de vulnérabilités, ce qui peut devenir une source de frustration et d'incompréhension pour les employés du HCR.

Les employés du HCR ont également signalé que dans les situations d'urgence complexe la coordination représentait de défi majeur du travail en partenariat avec les communautés confessionnelles locales, leurs réseaux et leurs organisations communautaires. Parmi les autres difficultés documentées en matière de partenariat avec les acteurs confessionnels, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de communautés et de chefs religieux locaux, il faut citer la différence de perspective qui peut opposer une approche fondée sur la charité à une approche fondée sur les droits qui régissent l'assistance humanitaire.

Il est évident que le partenariat avec le HCR pose également des difficultés aux organisations confessionnelles. L'un des facteurs réside dans l'inégalité inhérente aux rapports de force qui, dans certaines circonstances, peuvent s'instaurer entre une organisation internationale et une petite institution locale. Un autre facteur tient

Des exemples de bonnes pratiques

Un certain nombre d'exemples de ces bonnes pratiques sont regroupés dans la Note sur le partenariat et dans deux autres publications intitulées *Overview of the Survey on Good Practices Examples and Analysis of the Survey on Good Practices Examples*.²

« ... les chefs de la communauté musulmane [à Bangui en République centrafricaine] se sont mobilisés à quelque 5km du camp de réfugiés sur la route de Tirungulu pour empêcher [les acteurs armés non étatiques] d'avancer. Ce groupe s'est littéralement assis au milieu de la piste pour les empêcher de passer. Ils ont invoqué le Saint Coran, rappelant aux acteurs armés non étatiques leurs devoirs en tant que musulmans. »

« ...les organisations confessionnelles [au Myanmar] ont joué un rôle de tampon entre les belligérants et ont donc pu opérer dans les deux camps, même au plus fort du conflit. Grâce à la confiance dont elles bénéficiaient, elles ont été de bons avocats de la protection. Elles ont fait pression sur le gouvernement pour que celui-ci assume pleinement la responsabilité

de l'éducation et des services de santé pour les déplacés internes dans l'État de Kachin. Elles ont également réussi à obtenir la libération de déplacés internes mis en détention, car elles ont pu répondre d'eux. Aucune autre organisation internationale ou non gouvernementale locale ne dispose d'une marge de manœuvre aussi étendue pour faire face à la situation humanitaire. »

« Les capacités, les connaissances et les qualifications des organisations confessionnelles et des chefs religieux de la communauté [à Jijiga, Éthiopie] ont conduit le bureau [l'antenne du HCR] à travailler étroitement avec eux, compte tenu du potentiel qu'ils présentent s'agissant de répondre aux besoins de protections de la communauté réfugiée. ...Les femmes du groupe de lutte contre les mutilations génitales féminines des camps ont lancé un appel à soutenir les chefs religieux car la communauté les [les chefs religieux] contestait pour des motifs religieux lors d'action de sensibilisation. »

aux procédures et aux exigences propres au HCR auxquelles les organisations confessionnelles comme d'autres partenaires, peuvent ne pas pouvoir ou ne pas vouloir se soumettre, et au fait que la rotation de son personnel peut influencer sur la présence et la mémoire institutionnelle du HCR dans des lieux isolés sur le terrain au point de remettre en question une coopération positive de longue date.

Malgré les difficultés que cela représente pour les deux parties, les organisations confessionnelles, les communautés religieuses locales et les chefs religieux participent traditionnellement à toute une série d'activités de protection dans le cadre des situations humanitaires, notamment : en fournissant une protection physique et en facilitant l'accès humanitaire ; en dissuadant la violence par leur présence et leur accompagnement ; en atténuant les tensions entre les réfugiés/déplacés internes et les communautés d'accueil dans les situations de conflit ou d'après conflit ; en participant aux activités de réconciliation et

de consolidation de la paix ; en luttant contre la xénophobie et la discrimination ; en prévenant la violence sexuelle et sexiste ou le recrutement forcé ; en améliorant les conditions d'accueil et en accompagnant les détenus ; en assurant une aide à l'orientation juridique et à la gestion des cas d'asile ; en plaçant pour l'adoption de changements législatifs en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR ; en aidant à la réinstallation et/ou à l'installation sur place des réfugiés.

Accueillir l'étranger

L'élaboration d'une Note d'orientation à l'intention des chefs religieux est une autre initiative issue du Dialogue du Haut-commissaire sur la Foi et la protection, destinée à promouvoir la tolérance et le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme des demandeurs d'asile et des réfugiés, des migrants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des personnes apatrides. Début 2013 le HCR a travaillé en collaboration avec des organisations confessionnelles, des réseaux et des experts religieux en vue de préparer un



Cérémonie de signature des affirmations des chefs religieux lors de la 9ème Assemblée mondiale des religions pour la paix, le 21 novembre 2013 à Vienne.

décembre 2014

texte consistant en 16 affirmations rédigées à la première personne qui s'appuie sur des principes et des valeurs partagées par toutes les grandes religions du monde. Ce document a pour objet de donner aux chefs religieux l'occasion d'affirmer le rôle que jouent les communautés religieuses dans « l'accueil à l'étranger, au réfugié, au déplacé interne, à l'autre [...] de s'élever contre l'intolérance [...] et de respecter le droit de l'étranger à pratiquer librement sa propre foi ».

L'invitation à « accueillir l'étranger » est essentiellement l'expression d'une conviction découlant des principes d'hospitalité, de respect et d'égalité, car ces valeurs sont profondément ancrées dans toutes les grandes religions :

Hospitalité: Les acteurs tels que les communautés confessionnelles locales sont souvent les premières à intervenir en faveur des individus, des familles et des communautés aux premiers stades d'une crise humanitaire. Elles interviennent du fait de leur présence, de leurs connaissances locales, de leurs réseaux et de leurs ressources dans certaines des régions les plus isolées. La reconnaissance de ce fait a suscité un regain d'intérêt pour la collaboration avec ces communautés afin d'améliorer l'accès aux plus vulnérables.

Respect: Le respect de la diversité des identités, des valeurs et des traditions est essentiel pour renforcer la protection et la résilience des personnes et des communautés déplacées de force. Les communautés confessionnelles locales sont profondément conscientes du fait que dans de nombreux pays et communautés du monde, la foi est un « besoin fondamental » et, en cela, elles peuvent fournir un soutien certes matériel mais également spirituel aux personnes en situation de déplacement forcé. Les chefs religieux locaux et les communautés confessionnelles locales se trouvent dans une position privilégiée pour répondre à ces besoins.

Egalité: La coopération doit reposer sur un ensemble d'objectifs communs, ainsi que sur le respect mutuel et le partenariat. L'égalité doit aussi se traduire par une égalité

de traitement et le droit à une protection égale conformément aux normes humanitaires.

Ces principes représentent un point de départ pour l'instauration d'un dialogue entre le HCR et les acteurs confessionnels et peuvent aussi guider les partenaires qui souhaiteraient renforcer un dialogue mondial entre les religions et les acteurs humanitaires traditionnels et non traditionnels.

De décembre 2012 à décembre 2013 les Affirmations des chefs religieux ont été signées et avalisées par plus de 1700 chefs spirituels, membres de communautés religieuses et d'organisations confessionnelles du monde entier, et elles ont été officiellement diffusées à l'occasion d'une cérémonie de signature en présence d'une assemblée de 600 chefs religieux au cours de la 9e Assemblée mondiale des Religions pour la paix le 21 novembre 2013 à Vienne⁴. Des groupes confessionnels partout dans le monde utilisent maintenant les Affirmations et les ressources qui les accompagnent comme des instruments pratiques pour renforcer le soutien apporté aux réfugiés et autres personnes déplacées au sein de leurs communautés.

« L'une des valeurs fondamentales de ma foi est d'accueillir l'étranger, le réfugié, le déplacé interne, l'autre. Je le/la traiterai comme j'aimerais qu'on me traite. Je demanderai aux autres, même aux dirigeants de ma communauté religieuse, de faire de même. »

José Riera riera@unhcr.org est Conseiller spécial auprès du Directeur, et Marie-Claude Poirier poirier@unhcr.org est Assistante chargée de recherche, Droit et politique, tous deux au sein de la Division de la Protection internationale du HCR. www.unhcr.org

1. Voir CICR : Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe. www.ifrc.org/Global/Publications/disasters/code-of-conduct/code-french.pdf

2. La Note sur le partenariat avec des organisations confessionnelles, des communautés religieuses locales et leurs chefs religieux du HCR est disponible en français www.unhcr.fr/53ad6b569.html. Pour ce qui est de : Overview of the Survey on Good Practices Examples voir : <http://goo.gl/nLdEeN> et pour : Analysis of the Survey on Good Practices Examples voir <http://goo.gl/YsFnFM>.

3. Les principes en matière de partenariat qui ont été instaurés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire (Global Humanitarian Platform) sont : égalité, transparence, démarche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité. Voir Dispositif mondial d'aide humanitaire, « Principes de Partenariat », Juillet 2007. <http://tinyurl.com/GHP-Principles>

4. Le document multilingue Affirmations des chefs religieux (en arabe, anglais, français, allemand, hébreux, russe, espagnol et turc) est disponible en ligne sur : www.unhcr.org/51b6de419.html.



Il faudra exercer de nouvelles pressions pour favoriser l'intégration des réfugiés en Ouganda

Georgia Cole

Une décision juridique concernant la possibilité pour les réfugiés de devenir citoyens ougandais continue d'être retardée.

Bien que l'Ouganda ait historiquement adopté une attitude progressive face aux réfugiés, il semble malheureusement fléchir dans la dernière ligne droite. Un certain nombre de réfugiés de longue date en Ouganda ont déposé une demande de citoyenneté auprès du département de l'immigration mais, à ce jour, les autorités ont débouté ces demandes en se basant sur des motifs juridiques ambigus.

Le 30 août 2010, une pétition a donc circulé dans la Cour constitutionnelle au nom de plusieurs réfugiés congolais pour demander une interprétation de la loi relativement aux possibilités de naturalisation en Ouganda offertes aux réfugiés, c'est-à-dire de devenir des citoyens ougandais. Cette pétition était le fruit de la préoccupation de plusieurs acteurs pour lesquels les entraves supposées à la naturalisation des réfugiés dans le pays s'assimilaient à une pratique discriminatoire, et manquaient de fondement juridique.

Il semble que la principale source de discorde repose sur l'interprétation erronée de la différence entre l'enregistrement des citoyens et leur naturalisation. La loi ougandaise sur la citoyenneté et le contrôle de l'immigration (1999) explique clairement, à l'article 14 sur la « Citoyenneté par enregistrement », que les enfants ou les petits-enfants de personnes arrivées en Ouganda comme réfugiés n'ont pas le droit d'être enregistrés en tant que citoyens ougandais (comme c'est généralement le cas dans les États où la citoyenneté dépend de la nationalité des parents, que la personne soit née ou non dans le pays). Bien que cet article ne s'applique pas aux personnes arrivées en tant que réfugiés, il n'en est pas moins cité par de nombreux acteurs qui contestent le droit des réfugiés à acquérir la citoyenneté ougandaise à quelconque moment que ce soit.

Cependant, l'article 16 sur la « Citoyenneté par naturalisation » prévoit expressément que « le conseil pourra accorder à quelconque étranger¹ la citoyenneté par naturalisation, sous réserve

du respect des dispositions énoncées dans cette section ». Ces dispositions sont les suivantes : la personne a passé au minimum 20 ans de sa vie en Ouganda ; elle a vécu en Ouganda les deux années entières précédant sa demande de naturalisation ; elle a acquis une connaissance suffisante d'une langue vernaculaire ou de l'anglais ; elle est de bonne moralité ; et elle envisage de rester en Ouganda de manière permanente, si sa demande de naturalisation est acceptée. Pourvu que les réfugiés disposent des documents nécessaires (ce qui peut également multiplier les obstacles), la satisfaction de ces exigences au bout de plusieurs décennies en Ouganda ne devrait pas être difficile.

Retard à la Cour constitutionnelle

Malheureusement, la discussion de cette pétition à la cour, comme de nombreuses autres actuellement en attente d'interprétation, semble avoir été constamment contrecarrée. Bien qu'une audience ait été plusieurs fois programmée pour cette pétition dans l'année suivant son dépôt, le quorum nécessaire pour répondre aux questions des demandeurs n'a été atteint à aucune des dates prévues. Et lorsque l'on demande à la cour quand cette pétition pourrait être débattue après trois années d'inactivité, le personnel suggère que le sujet est tellement politisé qu'il y a peu de chances que l'affaire aille plus loin si la pétition n'est pas de nouveau soumise ou si les parties concernées n'exercent pas d'intenses pressions.

En raison de l'existence de la clause de cessation pour les réfugiés rwandais en Ouganda, et donc du désir de nombreuses organisations de trouver le moyen de régulariser le statut migratoire des Rwandais établis dans le pays avant qu'ils ne perdent leur statut de réfugié, j'ai souvent entendu dire au cours de mes travaux de terrain, fin 2013, que le seul obstacle était la décision de la Cour constitutionnelle. De nombreuses parties concernées, dont les représentants du gouvernement de l'Ouganda, du gouvernement du Rwanda, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et d'organisations non

décembre 2014

gouvernementales (ONG) ont affirmé toutefois qu'ils travaillaient pour accélérer la résolution de la pétition et, par conséquent, qu'ils attendaient une interprétation imminente.

Toutefois, dans les faits, il semble que l'importance accordée à cette pétition par les organisations œuvrant auprès des réfugiés était bien plus forte que les investissements réalisés pour y répondre. L'un des cabinets d'avocats de Kampala recrutés pour représenter cette affaire a affirmé que, depuis qu'il s'était impliqué dans celle-ci en 2010, il n'avait reçu aucun appui juridique ou financier de la part d'aucune organisation pour les aider avec la pétition. Le représentant de l'autre cabinet d'avocats avait déménagé au Soudan du Sud et n'était plus impliqué activement dans l'affaire.

Il est donc difficile dans ce contexte de désigner clairement les acteurs responsables de l'avancée de la pétition. De toute évidence, les représentants du gouvernement ougandais se trouvent dans une position difficile. Ils sont partagés entre, d'un côté, leurs responsabilités envers les réfugiés établis dans le pays et la relative simplicité de la loi en leur faveur et, d'un autre côté, les considérations politiques relatives à l'interprétation définitive d'une loi qui pourrait potentiellement permettre à des milliers de réfugiés d'accéder à la citoyenneté ougandaise. C'est ce qui a motivé les politiciens et les bureaucrates à laisser s'installer le statu quo en maintenant une position ambivalente concernant les possibilités de naturalisation existantes, tout en donnant l'impression qu'ils travaillaient à une résolution concrète.

L'UNHCR, pour des raisons pragmatiques et/ou politiques, a maintenu ses distances avec la pétition. Comme le succès de ses programmes dépend indubitablement des résultats de l'interprétation de la Cour, il semble qu'il ait préféré attendre cette interprétation sans

s'impliquer lui-même pour faire avancer le processus. De la même manière, après plusieurs années d'incertitude sur le statut de la pétition, les ONG semblent s'être désengagées d'une problématique qui, à leurs yeux, reflète des enjeux politiques plus élevés que sa simple interprétation juridique et, donc, au-delà de leur sphère d'influence.

Toutefois, il en résulte que les possibilités de solution durable en Ouganda sont sévèrement limitées. Alors que la loi semble suggérer une naturalisation possible des réfugiés sous condition de la satisfaction de certains critères, en l'absence de toute interprétation juridique claire de cette question, les demandes des réfugiés sont étudiées à la discrétion des fonctionnaires de l'immigration qui les refusent invariablement, basant leur décision sur la notion popularisée que les réfugiés n'ont pas le droit de devenir des citoyens.

Bien qu'il soit toujours difficile de définir à qui revient la responsabilité de faire avancer cette pétition, il est évident qu'en raison de l'incertitude quant au statut du débat, de l'absence de discussion sur son fondement juridique et de la délégation de sa résolution à la Cour constitutionnelle, la pétition ne sortira jamais des archives. Pour les réfugiés congolais, soudanais et rwandais qui vivent dans le pays depuis au moins 20 ans, parlent une langue locale et sont intégrés de facto comme des Ougandais, il n'en est pas moins crucial que le dialogue renaisse pour faire pression auprès de la Cour afin qu'elle rende publique son interprétation.

Georgia Cole georgia.cole@gtc.ox.ac.uk est doctorante dans le département de développement international de l'Université d'Oxford.
www.qeh.ox.ac.uk

1. La loi sur l'enregistrement et le contrôle des étrangers exprime clairement que la catégorie « étranger » inclut les réfugiés.

« Articles généraux » de RMF :

Nous encourageons nos lecteurs à nous transmettre leurs soumissions écrites sur tout aspect de la migration forcée contemporaine. Chaque numéro de RMF est consacré à un thème spécifique (ce numéro est consacré aux « Organisations professionnelles et réponses au déplacement ») mais, en règle générale, une partie de chaque numéro est également réservée à tout autre sujet relatif aux réfugiés, PDI ou apatrides. Vous pouvez nous soumettre un article à tout moment, dont nous considérerons l'éventuelle publication dans un des prochains numéros. Écrivez-nous sur fmr@qeh.ox.ac.uk.

La Convention de 1969 de l'OUA et le défi permanent qu'elle constitue pour l'Union Africaine

J O Moses Okello

Quarante ans après l'entrée en vigueur de la Convention de l'OUA sur les réfugiés, l'état déplorable dans lequel se trouvent aujourd'hui de nombreux réfugiés en Afrique soulève la question de savoir si la Convention s'est montrée à la hauteur des attentes qu'elle avait suscitées.

Peu de temps après leur indépendance, de nombreux États d'Afrique se sont vus confrontés au défi que représentait la construction d'une nation ainsi que la nécessité de protéger, d'assister et de trouver des solutions durables pour les réfugiés déplacés par les guerres de libération et la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été établie en 1963¹ et la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique (la Convention de l'OUA sur les réfugiés) a été adoptée en 1969 pour entrer en vigueur en 1974. La principale préoccupation de l'époque était le nombre important d'Africains fuyant les conflits surgissant des luttes contre le colonialisme. Comme l'avait affirmé Mwalimu Julius Nyerere, alors président de la Tanzanie : « Nous avons vu des réfugiés s'enfuir des pays coloniaux et notre idée était de bien traiter ces personnes² ». Personne ne s'attendait à ce qu'il y ait encore des réfugiés après l'indépendance – ni des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) qui ne font même pas l'objet d'une mention dans la Convention de l'OUA.

Une série de conflits internes se sont alors déclenchés dans une grande partie de l'Afrique ; Angola, Mozambique, Ouganda, Sierra Leone, Liberia et Rwanda n'en sont que quelques exemples. Alors que les dernières années ont vu un retour progressif de la paix et la stabilité dans ces parties du continent qui étaient alors perturbées (et de nombreux réfugiés et PDI ont eu en conséquence la possibilité de rentrer chez eux), de nouveaux conflits ont émergé en parallèle en RDC, au Soudan du Sud, en Égypte et en Tunisie, et plus récemment au Mali et en République centrafricaine, alors qu'en Somalie une guerre sans fin s'est transformée en un conflit politico-religieux atroce. Ainsi, alors que l'Afrique avait réussi à se libérer du joug colonial, le continent en est encore à tenter de se libérer de ses propres transgressions. À travers tous ces événements, de nombreuses populations se trouvent déplacées, un grand nombre d'entre elles dans des situations prolongées et statiques qui perdurent depuis des années et dans certains cas des décennies. Contrairement aux années

menant à l'indépendance, les causes majeures du déplacement forcé en Afrique sont aujourd'hui en grande partie domestiques, même si parfois des facteurs extérieurs ont pu influencer la situation.

La Convention de l'OUA a été adoptée afin d'établir des normes relatives au traitement des réfugiés dans les pays d'accueil sans s'intéresser aux événements qui avaient lieu dans les pays d'origine³. Mais à l'heure actuelle, dans une grande partie de l'Afrique les réfugiés sont loin d'être accueillis avec le sentiment exubérant de solidarité qui avait entouré la promulgation de la Convention de l'OUA. Au contraire, les États africains suivent de plus en plus la voie d'autres régions en fermant leurs frontières et en menaçant de retour forcé ceux qui ont réussi à pénétrer sur leur territoire. Même dans les pays où les réfugiés sont facilement admis et où des politiques positives sont en vigueur à leur égard, leur traitement n'est pas toujours conforme à la Convention. Auparavant ce type de traitement était uniquement le fait des États, mais aujourd'hui c'est également le traitement qu'ils reçoivent de la population qui devient préoccupant dans la mesure où les communautés d'accueil sont devenues de plus en plus hostiles à l'égard des réfugiés. En Afrique du Sud par exemple, un pays où il y a encore peu, de nombreux citoyens avaient été eux-mêmes réfugiés pendant de longues années, le comportement xénophobe et l'intolérance envers les réfugiés sont devenus courants.

Depuis la montée du terrorisme international, la sécurité est devenue la principale préoccupation lorsqu'il s'agit d'envisager d'accorder l'asile à des réfugiés. Une telle évolution menace la survie même de l'institution de l'asile en Afrique. Dans la première partie des 40 années de la Convention, la préoccupation en matière de sécurité concernait principalement des activités militaires et politiques subversives que les réfugiés étaient suspectés d'avoir commises dans leur pays d'origine. La Convention contient des dispositions spécifiques en vue de traiter cette préoccupation, notamment une stipulation explicite interdisant toute activité subversive de ce type⁴. Les premières législations

décembre 2014



Antonio, sa femme, sa fille et sa petite-fille s'apprennent à quitter la RDC et rentrer en Angola, après 40 années de déplacement. Même si cette famille se pose de nombreuses questions sur sa nouvelle vie en Angola, sa joie est bien plus forte que son appréhension. « Je suis si émue de rentrer que je n'arrête pas de pleurer. Je danserai quand j'arriverai à la frontière, » comment Maria, la sœur d'Antonio. Malgré ses 40 années passées à l'étranger en tant que réfugié, Antonio n'a aucunement perdu son sentiment d'appartenance : « L'Angola c'est chez moi, c'est mon pays, » affirme-t-il. (Août 2014)

sur les réfugiés avaient également pour objet de les contrôler et de protéger l'État d'accueil. Une telle position, menace non seulement de revenir en force, mais elle s'accompagne aussi de certains parmi les cas les plus flagrants de refoulement. Même s'il est vrai que les États ont le devoir de se protéger eux-mêmes contre les préjugés, l'application de ce devoir ne devrait pas justifier d'enfreindre les engagements pris dans la Convention.

Performance à cette date

À l'examen des 40 premières années de son existence, ce n'est pas la Convention de l'OUA elle-même que l'on remet en cause mais la performance des États parties à mettre en pratique les attentes et la vision initiales de la Convention. Lorsque la Convention a été adoptée à Addis-Abeba en septembre 1969 et qu'elle est entrée en vigueur en juin 1974, son opportunité et son importance ont suscité de nombreuses acclamations. L'accueil extrêmement favorable réservé à la Convention était également partagé par la communauté internationale, et parmi celle-ci par les acteurs humanitaires, les défenseurs des droits de l'homme,

les universitaires et le reste de la société civile. Il ne restait plus qu'à l'appliquer, et dans les cas où les États parties se montraient réticents, il ne restait plus à la communauté internationale que de les convaincre de le faire par un coup de pouce. Il est juste de remarquer toutefois, que si cette dernière s'est acquittée avec diligence de sa tâche en défendant une application pleine et entière de la Convention, les États parties quant à eux sont très largement revenus sur leur engagement.

En dépit de ce qui précède, quelques pays en Afrique s'efforcent encore de remplir leurs obligations. L'Éthiopie, par exemple, a adopté – et pratique – une politique de porte ouverte à l'égard des réfugiés. Entre 2009 et 2014, le pays a accueilli près de 450 000 réfugiés et en 2009 a introduit une politique « d'installation hors des camps », en vertu de laquelle les réfugiés ont le droit de vivre en dehors des camps à condition qu'ils soient capables de subvenir à leurs besoins. Cette politique, qui initialement ne concernait que les réfugiés Érythréens, est maintenant également applicable aux réfugiés d'autres nationalités

qui en remplissent les conditions. L'Éthiopie a admis des réfugiés tout en faisant face à des conditions locales extrêmement difficiles, comme un impact particulièrement conséquent sur son environnement écologique fragile. L'Ouganda également pratique une politique de porte ouverte et a, par exemple, proposé aux réfugiés des terres à cultiver. Ces exemples font parties des bonnes pratiques qui devraient être encouragées.

La majorité, si ce n'est la totalité, des pays qui accueillent des réfugiés en Afrique, ont comme point de départ d'être pauvres. Leurs ressources suffisent à peine à couvrir ne serait-ce que les besoins essentiels de leurs propres populations. L'effet sur ces pays de l'accueil des réfugiés revient constamment comme un refrain, et ils sont nombreux à signaler les conséquences négatives de leur attitude généreuse. Cela représente également un défi par rapport au principe du partage des tâches à propos duquel la Convention déclare : « lorsqu'un État membre éprouve des difficultés à continuer d'accorder le droit d'asile aux réfugiés, cet État membre pourra lancer un appel aux autres États membres, tant directement que par l'intermédiaire de l'OUA [l'Union africaine] ; et les autres États membres, dans un esprit de solidarité africaine et de coopération internationale, prendront les mesures appropriées pour alléger le fardeau dudit État membre accordant le droit d'asile⁵ ».

Ce principe louable est un domaine dans lequel il aurait été possible de faire davantage, mais dans la mesure où la plupart des États parties connaissent des circonstances socioéconomiques similaires et compte-tenu des réalités géographiques, chercher à répartir les réfugiés parmi les différents pays membres n'aurait pas été aisé. Le temps est peut-être venu d'explorer d'autres options, comme celles discutées en 1980 dans le cadre de la Conférence internationale relative à l'assistance des réfugiés en Afrique (ICARA)⁶, lorsque des projets ont été lancés dans le but de susciter l'intérêt des donateurs à l'égard de ce qui était connu à l'époque comme les programmes de développement et d'assistance aux réfugiés.

Solutions

L'existence d'un mécanisme permettant de convertir le statut de réfugié de manière prévisible et efficace en une solution adéquate et durable est nécessaire non seulement par rapport aux pays qui accueillent actuellement des réfugiés dans le cadre d'un système de réinstallation mais aussi par rapport aux pays africains. Dans les premiers temps de la Convention, on constatait un effort

pour y parvenir. À l'époque, en Afrique australe, les réfugiés qui pénétraient aux Swaziland depuis l'Afrique du Sud étaient immédiatement air liftés à destination de la Tanzanie, de la Zambie ou de l'Ouganda, sans oublier les offres louables de mise à disposition de sites de réinstallation du Burkina Faso et du Bénin. Mais il n'y a eu aucune initiative similaire récente de la part d'États africains proposant de réinstaller des réfugiés d'un pays vers un autre dans un esprit de partage du fardeau. Les États parties qui sont en position de le faire devraient être encouragés à envisager de recevoir des réfugiés africains en vue de réinstallation.

Afin de redonner de l'espoir et de proposer un futur tangible aux réfugiés, une disposition permettant l'emploi a été incluse dans la Convention. L'imposition constante de réserves considérables à cette disposition et à sa disposition jumelle – la liberté de mouvement – n'est en rien un signe de santé. C'est le souci obstiné de maintenir ces réserves à la Convention qui est en partie responsable des mouvements secondaires de réfugiés à la recherche de moyens d'existence. Dans de nombreux cas, les préoccupations ou les facteurs contextuels qui avaient conduit les États parties à exprimer ces réserves ont depuis lors disparu, mais les réserves ont eu tendance à rester en vigueur, sapant ainsi la solidité du régime de protection. Ce n'est pas ce à quoi les États africains devraient aspirer. Si rien n'est fait, des réfugiés encore plus nombreux continueront de se déplacer de manière illégale à la recherche d'une existence meilleure.

Reconnaissance du statut de réfugié

En vertu de la définition de la Convention de 1951 des Nations Unies sur les réfugiés, de nombreux réfugiés accueillis dans les premiers temps par l'Éthiopie auraient eu à prouver des craintes bien fondées de persécution à un niveau individuel afin d'être reconnu comme tels. L'Éthiopie toutefois leur a accordé la reconnaissance du statut de réfugié sur une base *prima facie* intrinsèque à la définition de la Convention de l'OUA qui s'applique dans les circonstances où il s'agit de répondre à un afflux massif de demandeurs d'asile. Même si le mécanisme de *prima facie* utilisé en vue de déterminer le statut de réfugié n'a pas été créé par la Convention de l'OUA, celle-ci a toutefois contribué incidemment à promouvoir une alternative plus rapide au processus plus lent et souvent plus pesant qui consiste à déterminer individuellement le statut de chaque demandeur d'asile.

En prévoyant un fondement juridique permettant de les considérer comme réfugiés, la Convention

décembre 2014

de l'OUA a même inclus par inadvertance les personnes qui fuient des catastrophes environnementales comme la sécheresse et la famine. Dans ce type de cas, la Convention a également fonctionné comme un filet de sécurité garantissant la protection des droits de l'homme de ceux à qui un tel filet aurait autrement été refusé, même si par ailleurs la Convention reste muette et ne décide pas si les victimes de catastrophes naturelles peuvent légitimement prétendre au statut de réfugiés. En outre, dans la mesure où la définition du réfugié dans la Convention de 1951 reste axée sur l'individu, la Convention de l'OUA, en accordant cette protection plus étendue s'est montrée à la hauteur des besoins généraux du continent même si l'époque de la décolonisation qui a influé sur sa conception et son adoption est maintenant révolue depuis bien longtemps. Ainsi, la véritable valeur ajoutée qu'a apporté la Convention de l'OUA au cours des quarante dernières années réside dans le fait d'axer (dans la définition) la détermination du statut sur les circonstances objectives qui forcent à la fuite plutôt que de relier la fuite du demandeur d'asile à son interprétation individuelle et subjective du danger causé par les événements qui l'entourent.

C'est cette même valeur ajoutée qui a été empruntée et appliquée au dilemme que constituait l'exode massif de réfugiés pendant la guerre dans les Balkans, et qui a servi d'inspiration pour d'autres projets législatifs similaires comme la Déclaration de Carthagène. À son tour, la Convention de l'OUA pourrait s'informer des discussions qui ont entouré la Déclaration de Carthagène relatives à la violence généralisée, l'agression interne et les violations massives des droits de l'homme.

Quarante ans après, la Convention de l'OUA reste le premier point de référence lorsqu'il s'agit de traiter les problèmes relatifs aux réfugiés dans l'ensemble de l'Afrique, et elle a considérablement influencé la législation d'une majorité des pays du continent. Au lieu de cette législation nationale centrée sur le contrôle des réfugiés que des États africains nouvellement indépendants cherchaient à promulguer, la priorité s'est déplacée vers la gestion des affaires relatives aux réfugiés.

Plus récemment, la Convention a eu une influence majeure sur l'élaboration de la Convention de 2009 de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique (Convention de Kampala de 2009), dans la mesure elle-même ne couvre absolument pas les besoins de protection et d'assistance des

PDI. En mai 2006, une proposition a été déposée par des États membres de l'UA en vue d'amender la Convention de l'OUA pour y inclure des dispositions concernant la protection et l'assistance des PDI. Cette idée, lorsqu'elle a été émise a suscité une forte opposition, en particulier de la part du HCR qui était convaincu que la proposition risquait de menacer sérieusement l'intégrité de la Convention.

Même si l'on peut admettre que cette décision ait contribué à préserver l'intégrité de la Convention de l'OUA et qu'elle ait suscité l'élaboration de la Convention de Kampala, elle n'en reste pas moins une occasion manquée de réexaminer la Convention de l'OUA avec un œil critique et, le cas échéant, de la modifier pour qu'elle se trouve où elle devrait être 40 ans après son entrée en vigueur. Sans aucun doute, il devait être évident au moment de son adoption que la Convention n'était pas parfaite et qu'elle comportait des défauts. En dépit de cela, elle n'a subi aucun amendement et le document reste inchangé depuis 1969, même si les temps ont quant à eux considérablement changé et qu'il y a eu depuis de nombreux appels à révision.

Il est nécessaire de se pencher à nouveau sur la Convention de l'OUA – de réexaminer les dispositions qu'elle prévoit, et notamment la définition qu'elle donne d'un réfugié, à la lumière de l'Afrique d'aujourd'hui, pour veiller à ce qu'elle continue de refléter les réalités qui poussent aujourd'hui les personnes à fuir. Les temps ont certes pu changer, mais les besoins demeurent. À la question hypothétique de savoir ce qu'il adviendrait si l'on annulait la Convention de l'OUA, la réponse très probablement serait qu'il faudrait en promulguer une autre.

J O Moses Okello, jomosesokello54@yahoo.com a récemment été le Représentant du HCR en Éthiopie. www.unhcr.org

Cet article ne reflète en rien la position officielle du HCR, et l'auteur est entièrement, et seul responsable des opinions qui y sont exprimées.

1. L'Organisation de l'Union africaine (OUA) s'est depuis transformée en Union Africaine (UA).
2. « Africa: Innocence lost »: dans un entretien pour le magazine *Refugees* du HCR, 1999.
3. À l'exception de l'article V qui définit les principes du rapatriement volontaire.
4. Article 3.
5. Article II (4).
6. Qui a été organisée dans les années 1980 sous les auspices des Nations Unies, du HCR et de l'OUA.

Fuir la violence pour retrouver plus de violence en Amérique Centrale

Israel Medina

De nombreux migrants d'Amérique Centrale fuient leur zone d'origine à cause de la violence et de la menace des bandes criminelles. Beaucoup d'entre eux retrouvent le même type de violence que celle qu'ils fuient sur leur parcours le long des routes migratoires à travers le Mexique.

Au cours des dernières années, la violence urbaine a eu pour effet d'empirer les conditions de vie des populations au Salvador, au Honduras et au Guatemala. Très souvent, des hommes, des femmes et des enfants fuient non pas à la recherche d'une vie meilleure mais tout simplement pour survivre. Les conflits territoriaux entre bandes sont permanents. Le climat de violence, de terreur et de méfiance que sèment les bandes finit par éroder le tissu social et jusqu'aux plus infimes tentatives commerciales qui persistaient encore dans ces endroits. Pour beaucoup, la migration est la seule option.

Pour de nombreuses personnes la migration est l'unique choix possible. Dans certaines régions de ces pays, la loi de la bande est absolue et les jeunes sont extrêmement vulnérables face au recrutement forcé dans les bandes. Les adolescents sont perpétuellement intimidés et font l'objet de violence, ils sont soumis à des pressions pour qu'ils s'allient aux bandes et travaillent pour elles comme revendeurs de drogue ou à d'autres tâches. Le nombre extrêmement élevé d'enfants forcés de quitter leur pays est une caractéristique récurrente de cette migration, un phénomène qui les expose aux conditions dangereuses de ce voyage. Certaines familles préfèrent voir leurs fils et leurs filles exilés plutôt que de les voir tués ou forcés de vivre dans la criminalité.

Mais la violence se poursuit tout au long de la route migratoire. Sur la route qui va de l'Amérique Centrale jusqu'aux États-Unis se jouent des intérêts financiers énormes, principalement pour les trafiquants d'êtres humains, qui pour la plupart paient ou travaillent directement avec les réseaux du crime organisé. De même, les réseaux de trafiquants sont constamment à la recherche de femmes et d'enfants pour alimenter leurs activités annexes et très lucratives dans le domaine de l'exploitation sexuelle. Les personnes qui suivent la route migratoire sont particulièrement vulnérables pour ces raisons mais aussi parce qu'elles n'ont pas les documents qui leur permettraient de traverser le Mexique en toute sécurité. Une fois

qu'ils pénètrent sur le territoire mexicain, les migrants sont confrontés à un cycle systématique d'abus ; les chauffeurs dans les transports publics leur appliquent des tarifs plus élevés, ils sont victimes de délits de droit commun, les policiers corrompus leur imposent de payer des pots de vin pour les laisser continuer leur route, des membres des bandes qui se font passer pour des migrants les agressent, et les groupes criminels organisés leur font subir toutes sortes de violences qui vont de l'extorsion au viol en passant par la torture et les enlèvements. Tout au long de cette route, jusqu'au moindre centime est arraché aux migrants chaque fois qu'une occasion se présente, et ils risquent même d'y perdre la vie.

Cette violence ne diffère guère de la violence à laquelle ils étaient confrontés dans leur propre pays. Dans de nombreux cas, la violence est délibérément extrême et sanglante dans le but de terroriser les survivants. Des personnes sont enlevées et contraintes de donner le numéro de téléphone des membres de leur famille qui vivent aux États-Unis ; les bandes appellent pour exiger des milliers de dollars en échange de la vie de leurs êtres chers. Même si le gouvernement mexicain ne publie pas de chiffres officiels sur le nombre de migrants qui sont enlevés sur son territoire, les cas mentionnés par la Commission nationale des droits de l'homme se chiffrent chaque année par milliers¹.

La violence atteint un tel degré de normalisation que ceux qui voyagent s'attendent à en faire les frais d'une manière ou d'une autre au cours de leur parcours, et ils y sont dans une certaine mesure résignés. Peut-être que l'exemple le plus manifeste, est celui des femmes qui commencent à prendre la pilule contraceptive avant leur départ parce qu'elles savent qu'en chemin les risques d'agression sexuelle sont très élevés². Ceux qui sont considérés comme 's'en étant bien sortis' en chemin, auront seulement été agressés et volés, et n'auront souffert que de la faim et du froid.

Comme c'est souvent le cas, les informations disponibles et les plaintes enregistrées ne

décembre 2014

représentent qu'une proportion infime de la réalité. L'anonymat et l'invisibilité sont les plus gros problèmes de la migration à travers le Mexique dans la mesure où ils contribuent à augmenter encore la vulnérabilité des individus qui suivent cette route. C'est principalement la crainte d'être expulsé et renvoyé dans son pays d'origine qui explique le défaut de signalement des crimes ; afin de parvenir à leur destination, la plupart des migrants continueront leur voyage dès que possible, enterrant derrière eux ce qu'ils ont vécu sous une chape de silence.

Trouver des remèdes

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et autres associations de la société civile ont clairement et vigoureusement dénoncé ces abus. Il y a eu des marches organisées par des migrants partout au Mexique demandant le respect de leurs droits. De longues processions de mères centroaméricaines ont manifesté dans la ville de Mexico, en exigeant de savoir où se trouvent leurs fils et leurs filles qui ont disparu. Même s'il est possible de trouver des signes de solidarité, la population mexicaine dans sa grande majorité n'a aucune conscience de ce qui se passe réellement.

Dans un contexte de violence généralisée comme au Mexique, la machinerie de l'État s'est montrée incapable de trouver une solution effective. De fait, c'est à peine si elle s'est montrée capable d'admettre le déplacement interne de sa propre population causé par le crime organisé et le trafic de drogue, et elle n'a absolument pas reconnu ni mesuré l'ampleur des abus et des violations des droits de l'homme dont les migrants sont victimes. En effet, dans un exemple parfait de recours aux doubles standards, l'État mexicain revendique avec colère que ses ressortissants soient bien traités lorsqu'ils traversent la frontière du nord pour se rendre aux États-Unis, tout en faisant preuve de bien peu de volonté politique lorsqu'il s'agit de combattre les mauvais traitements que subissent de manière routinière les Centroaméricains sur la frontière du sud et pendant leur périple à travers le Mexique.

En juillet 2014, le ministre de l'intérieur mexicain a annoncé la mise en place d'une stratégie visant à protéger les migrants en leur interdisant de traverser le Mexique dans les trains de marchandises (le moyen de transport principal des migrants), l'objectif déclaré étant de les protéger des risques d'accident sur le parcours. Cette stratégie ne résout toutefois ni la question du trafic de personnes ni les violations des droits de l'homme commises à l'encontre

des migrants qui vivent au Mexique. De toute manière, une stratégie de ce type risque de s'avérer contreproductive si des mesures ne sont pas prises en parallèle pour protéger la sécurité des migrants qui devront recourir à d'autres moyens de transport. La dynamique migratoire est un phénomène vivant et changeant, et les flux migratoires finissent toujours par trouver un moyen de contourner les difficultés et les obstacles qui barrent la route. Cette stratégie risque de forcer les migrants à se disperser à l'intérieur du territoire mexicain, rendant encore plus invisible ce qu'ils subissent au cours de la migration.

Il n'existe pas de solution simple ou évidente. Même si les organisations de la société civile ont fait du bruit autour de cette question de la migration, un niveau d'organisation et de communication beaucoup plus conséquent est nécessaire pour mettre sur pied un mouvement politique organisé et effectif capable de pousser le gouvernement à agir véritablement sur cette question des mauvais traitements infligés aux migrants au Mexique. Le droit de résidence est refusé à des êtres humains qui fuient la violence, la décision de partir leur a été imposée, et la violence qu'ils subissent en chemin à travers le Mexique ne sert qu'à les traumatiser encore davantage et à augmenter leur souffrance.

Tant que la violence et la pauvreté persisteront dans leurs pays d'origine, ni les murs chaque fois plus hauts, ni les restrictions chaque plus drastiques ne réussiront à décourager ces personnes d'émigrer. Il n'est pas possible de demander à des êtres humains d'abandonner tout espoir d'une vie meilleure. Toute solution cherchant véritablement à résoudre ce problème nécessite d'analyser l'ensemble des facteurs et des dynamiques impliquées dans le processus de migration. Des efforts restreints ne produisent que des résultats restreints.

Israel Medina Israel_voz@hotmail.com est psychologue de terrain pour Médecins sans Frontières (Médicos sin Fronteras) au Mexique.

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur ; et elles ne représentent pas nécessairement les opinions de Médecins sans Frontières.

1. Commission nationale des droits de l'homme 2011. *Informe Especial sobre secuestro de migrantes en México (Rapport spécial sur les enlèvements de migrants au Mexique)*.

2. Amnesty International 2010 *Victimas Invisibles, migrantes en movimiento en México (Victimes invisibles: les migrants en mouvement au Mexique)*.

Le travail et l'intégration des réfugiés en Suède

Miguel Peromingo

Trouver un travail convenable est l'une des plus grandes difficultés pour les réfugiés qui souhaitent s'intégrer. La Suède est consciente de ce problème et investit pour faire de l'inclusion dans le marché du travail le moteur de l'intégration des réfugiés.

« Le travail est important pour moi. J'ai toujours travaillé. Le travail, c'est mon bébé ! » explique Misrak (36 ans). Il y a 11 mois, elle a quitté l'Érythrée pour la Suède, où elle a rejoint son mari, également érythréen, qui avait dû quitter son pays avant elle. Ils bénéficient tous les deux du statut de réfugié et vivent aujourd'hui à Stockholm. On pourrait penser que l'attitude de Misrak est idéale pour faciliter l'intégration sur le marché du travail. Malheureusement, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile peinent à trouver du travail quand ils arrivent dans leur pays de destination, surtout dans l'Union européenne (UE).

Plus de 80 % de l'ensemble des ressortissants non européens âgés de 15 à 64 ans résidant dans l'UE occupent un poste peu qualifié ou non qualifié, ou sont profilés comme tels. Dans les pays où la reconnaissance des compétences étrangères est particulièrement difficile (tels que la Finlande ou la République tchèque), les travailleurs immigrants sont généralement perçus comme moins bien instruits que les travailleurs autochtones et doivent souvent accepter des conditions de travail moins favorables. L'origine des migrants peut aggraver davantage ces différences : par exemple, en Finlande, 21% des migrants russes ont obtenu une équivalence pour leur diplôme d'éducation tertiaire, alors que moins de 10 % des migrants somaliens sont parvenus à en faire de même.¹

Les migrants sont souvent considérés par défaut comme moins qualifiés, et d'autant plus s'il s'agit de réfugiés. Les analyses menées dans plusieurs pays ont montré que les réfugiés ne s'intègrent jamais aussi bien sur le marché du travail que les autres migrants, même si leur niveau de compétence est comparable. On observe cette différence quels que soient l'âge ou le niveau de maîtrise de la langue autochtone. Les réfugiés ont également un accès limité aux mesures de soutien aux travailleurs, par exemple les

allocations chômage, par rapport aux migrants. Dans certains pays de l'UE, cette fidélisation est encore pire pour les réfugiés nouvellement arrivés, qui n'ont parfois droit à rien du tout, ce qui les prive de toute aide pour accéder à l'emploi.

Les pays qui ont mis à l'essai des programmes de mentorat des employés (des stages de longue durée permettant aux réfugiés qualifiés de s'intégrer pleinement chez un employeur ou de démarrer leur propre entreprise) ont conclu qu'il s'agissait un moyen viable de réduire le chômage des réfugiés, d'accroître leurs revenus et de les autonomiser financièrement. La Suède est le pays d'Europe qui accepte le plus grand nombre de réfugiés et elle a opté pour une approche probablement unique consistant à donner priorité au travail lorsque les réfugiés arrivent sur son sol. Ainsi, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui arrivent en Suède ne sont pas laissés de côté dans des camps ni confiés à des systèmes de soutien social ; au contraire, ils sont inscrits dans un programme d'intégration professionnelle. Une fois que leur statut de résident a été réglé, c'est le service public national de l'emploi, et non pas l'office de la migration ou le



Una familia de refugiados sirios comienza una nueva vida en la pequeña ciudad de Torsby, Suecia, enero de 2014.

décembre 2014

conseil municipal, qui aide les réfugiés à s'adapter à leur nouvel environnement. Et trouver un emploi est l'élément central de cette adaptation.

Lorsque Misrak est arrivée en Suède, elle a immédiatement été inscrite au programme d'intégration professionnelle des réfugiés dirigé par le service public suédois de l'emploi (Arbetsförmedlingen). Contrairement aux autres pays, où il est attendu que chaque réfugié déjà établi s'occupe des membres de sa famille qui viennent le rejoindre, le programme suédois investit dans l'employabilité de chaque réfugié.

Les niveaux de compétences parmi les nouveaux arrivés sont très variables, et certainement pas toujours bas. Le module d'évaluation des compétences du programme d'intégration suédois analyse non seulement les qualifications formelles mais aussi le cursus professionnel, les compétences générales et d'autres expériences intéressantes sur le plan professionnel. Les réfugiés expliquent également leurs attentes personnelles vis-à-vis du programme et l'assistance qu'ils souhaitent recevoir de la part du conseiller professionnel du service public de l'emploi. Il en résulte un plan d'intégration qui respecte le réfugié en tant que chercheur d'emploi qui assumera sa part de responsabilité pour trouver un travail qui lui convient. Si nécessaire, Arbetsförmedlingen apporte un appui et une orientation par le biais de cours de formation qui préparent les réfugiés à la réalité du monde du travail en Suède. Selon Misrak, ces cours permettent à la fois d'ouvrir les yeux et d'ouvrir des portes. Après son évaluation personnelle, elle a été inscrite à un programme universitaire de qualification supérieure, ou son expérience de l'administration et de la gestion pouvait correspondre aux postes vacants.

Le service public de l'emploi fait également le lien avec les employeurs, en identifiant ceux qui sont disposés à employer des réfugiés et en négociant avec ceux qui se montrent moins enclins à investir dans le développement des compétences. Des subventions pour les postes de perfectionnement professionnel et des cours de formation préparatoires aident à mettre en place une relation mutuellement bénéfique. L'assistance se poursuit après que le réfugié commence à travailler, ce qui contribue à garantir la pérennité de l'emploi.

Plus qu'un travail

Le programme suédois gère en parallèle la formation et l'intégration des réfugiés, ce qui constitue l'un de ses grands atouts. Par exemple,

les réfugiés ne commencent pas par suivre un long cours de langue avant de commencer à chercher du travail : ils font les deux en même temps. Comme il ne porte pas uniquement sur l'emploi, le programme aide également les réfugiés à chercher un logement convenable, d'autant plus qu'un marché du travail dynamique implique généralement des prix immobiliers plus élevés. Depuis le début du programme en 2012, 8000 réfugiés ont demandé au service public de l'emploi de les aider à trouver un poste, et la moitié d'entre eux se sont vu offrir un poste satisfaisant chez un employeur. Un quart des participants au programme ont trouvé un emploi ou suivent un cours, un démarrage impressionnant pour un projet visant à améliorer l'intégration au marché du travail de plus de 4000 réfugiés rien qu'en 2012. Les trois quarts restants, qui n'ont pas encore été placés, poursuivent le programme d'intégration afin de saisir de prochaines opportunités.

Les résultats mesurables mettent du temps à apparaître dans les projets pionniers. C'est pourquoi, pour ce programme d'intégration, le gouvernement suédois a décidé d'évaluer chaque succès individuel, même si le nombre total de réfugiés intégrés peut paraître minime au début. Le fait que le programme ne soit pas cadré par des délais précis ni des contraintes budgétaires contribue à l'établissement d'une approche à long terme de la politique migratoire, plutôt qu'une solution rapide à un phénomène temporaire.

Lorsqu'elle est arrivée en Suède, les attentes de Misrak n'étaient pas très élevées. Aujourd'hui, elle travaille pour le service d'approvisionnement d'une société de cosmétiques suédoise basée à Stockholm. Grâce au programme d'intégration professionnelle, elle a l'impression que ses compétences sont reconnues et elle s'enorgueillit d'être un bon exemple d'intégration Suède. Elle affirme que chez elle c'est toujours en Érythrée, ce qui est naturel. Toutefois, si elle décidait de rester plus longtemps, le programme d'intégration offre également d'autres modules : pour commencer Arriver en Suède, ensuite Avoir de l'influence en Suède et pour terminer Vieillir en Suède. Aujourd'hui, elle a le choix. Contrairement à un grand nombre de réfugiés.

Miguel Peromingo miguel.peromingo@wapes.org est consultant pour l'Association mondiale des services d'emploi publics www.wapes.org.

1. Organisation internationale pour les migrations (2012), *Labour Market Inclusion of the Less Skilled Migrants in the European Union*. <http://tinyurl.com/IOM-LabourMarketInclusion>

Déplacement gelé : les pandits du Cachemire en Inde

Mahima Thussu

Dans les années 1990 près de 250 000 personnes, principalement des pandits du Cachemire, ont été déplacées par la violence dans les états indiens de Jammu et du Cachemire. Plus de 20 ans plus tard, la question pour eux est de savoir si les réponses apportées jusqu'ici à leur déplacement peuvent constituer la base de solutions à long termes à leur exil prolongé. Habituellement, les termes de « réfugié » et de « personne déplacée à l'intérieur de leur propre pays » PDI, ont été tacitement acceptés comme une sorte d'approximation pour vulnérabilité. Alors que les années de déplacement se sont accumulées, et que les personnes concernées n'ont pas voulu ou n'ont pas pu rentrer chez elles, ce n'est pas une étiquette de vulnérabilité qui est nécessaire mais une analyse de la situation pour savoir ce que les personnes déplacées veulent réellement et quelles sont parmi elles celles qui sont encore vulnérables.

Le chômage, le sous-emploi et la détérioration du revenu restent des problèmes, même longtemps après leur réinstallation physique. Mais s'ajoute à cela, l'aliénation des personnes qui ont perdu leur espace culturel en même temps que leurs maisons individuelles, et qui ont subi des dommages psychologiques, une perte de confiance et une diminution de leur statut. Lorsque les personnes sont déplacées elles perdent également leurs réseaux informels d'aide mutuelle ainsi que les associations et les dispositions locales qui entourent l'ensemble des services qui sont importants pour survivre. Il n'existe que très peu d'informations fiables et d'analyses sur la situation de ceux qui sont retournés chez eux après de longues périodes de déplacement. Il est important de comprendre si un retour chez soi représenterait réellement un point final à la vulnérabilité issue du déplacement ou si de longues périodes de déplacement continuent d'engendrer des schémas de vulnérabilité persistante. Le programme gouvernemental d'assistance et de réhabilitation est incapable de différencier les catégories de bénéficiaires et l'assistance et la réhabilitation n'ont pas non plus été traitées de manière séparées, même si ceux qui ont eu besoin d'assistance n'ont pas nécessairement eu besoin d'aide à la réhabilitation et vice-versa ; aucune évaluation d'impact n'a été réalisée sur les programmes mis en place.

Il est également urgent de procéder à un nouveau profilage de cette population dans la mesure où certaines personnes qui auraient besoin d'assistance ne sont pas enregistrées. Après 23 ans, le besoin de trouver des solutions plus stables et à plus long terme qui entraîneraient une suppression de l'assistance est souhaitable, même si cette suppression ne saurait être abrupte. Les autorités nationales doivent mettre en place des conditions permettant un retour digne et en

toute sécurité ou une installation ailleurs. Mais pour être durables, les solutions doivent tenir compte de la situation de sécurité à long terme et s'accompagner de compensations pour les biens fonciers perdus, d'un retour à des conditions socio-économiques normales et d'une garantie d'un statut juridique et socio-politique pour les personnes concernées.

Les impacts spécifiques du déplacement tombent dans quatre grandes catégories : destruction des biens, perte d'accès aux biens, dislocation par rapport à l'environnement socio-économique et psychologique normal, et impacts matériels d'une existence vécue suspendus dans une sorte de néant et d'incertitude. Il faut également tenir compte de la durée du déplacement – non seulement la durée chronologique mais aussi le nombre de générations impliquées.

La vulnérabilité permanente des personnes déplacées émerge à partir d'une série spécifique de facteurs, comprenant notamment la résilience de leur capital économique et social face aux impacts du déplacement et à l'impact de certaines politiques et mesures spécifiques prises par les gouvernements d'accueil et les agences internationale d'assistance. Les enquêtes et les évaluations qui existent sont en grande partie trop générales pour pouvoir faire ressortir clairement les différentes « sous situations ». En vue de déterminer si une solution durable a été obtenue et dans quelle mesure, il est nécessaire d'examiner à la fois les processus à travers lesquels les solutions ont été trouvées et les conditions réelles dans lesquelles se trouvent les personnes qui sont rentrées chez elles, celles qui se sont intégrées localement et celles qui se sont réinstallées ailleurs dans le pays.

La réalité est que ces populations ont vécu dans un état indéterminé pendant une longue période, et alors qu'un conflit peut rester gelé, il n'en va pas de même pour les personnes. On semble continuer de croire qu'investir dans des solutions durables permettant l'autosuffisance des personnes déplacées contribue à miner les objectifs nationaux qui sont de faciliter un éventuel retour dans le pays d'origine. Toutefois, le retour éventuel dans le pays d'origine n'est peut-être ni la solution définitive, ni la meilleure ; forcer les personnes déplacées à rentrer dans leur pays d'origine constituerait une violation évidente de leurs droits de l'homme et ne serait ni dans leur intérêt, ni dans celui des autorités.

Mahima Thussu *ar.mahima@gmail.com* est Professeure assistante à la Faculté d'architecture de l'université Manipal de Karnataka en Inde. www.manipal.edu/mit.html

décembre 2014

Politiques publiques pour répondre au problème du déplacement au Mexique

José Ramón Cossío Díaz

Au cours des audiences de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme sur la situation des droits humains au Mexique, tenues en novembre 2013, la question des personnes déplacées de l'intérieur a particulièrement capté mon attention, aussi bien en raison de sa gravité actuelle que de son impact potentiel dans un avenir relativement proche.

On estime qu'il se trouve environ 160 000 personnes déplacées à l'intérieur de notre pays. Jusqu'en 2007, ce phénomène était causé par des litiges fonciers, des conflits locaux, l'intolérance religieuse, les projets de construction de grande échelle et d'urbanisation forcée, la construction de barrages, les catastrophes naturelles et le conflit zapatiste. Depuis lors, les principaux facteurs de déplacement sont la violence criminelle, les activités de certains membres des forces de sécurité et la corruption.

La vulnérabilité de la plupart des familles et des personnes qui ont été forcées d'abandonner leur logement est évidente, mais les mauvais traitements qu'elles subissent ne prennent pas fin lorsqu'elles partent de chez elles : souvent, elles sont ensuite victimes d'autres abus et actes de corruption lorsqu'elles ne peuvent accéder aux services essentiels ni même subvenir à leurs besoins vitaux car elles n'ont pas tous les papiers nécessaires. Les femmes, les enfants et les peuples indigènes semblent plus particulièrement touchés.

La première chose à souligner, c'est que la société mexicaine prête très peu d'attention à cette situation, au point que l'on pourrait presque parler de déni. Sur le plan juridique, cette question bénéficie d'une couverture limitée, dont la loi pour la prévention et l'observation des déplacements internes dans l'État du Chiapas (février 2012, le premier État à légiférer sur cette question) et une initiative pour une loi générale sur la prévention et la résolution du déplacement interne, présentée au Sénat en décembre 2012 et toujours en cours d'étude par la chambre.¹ Le Sénat a également approuvé plusieurs motions appelant à l'établissement d'un rapport de la part du président de la république sur la situation des personnes déplacées de l'intérieur, ainsi que l'entrée en vigueur de politiques publiques visant à leur fournir l'assistance dont ils ont besoin.

Le second aspect à souligner concerne la complexité intrinsèque aux causes du déplacement interne forcé. Le fait de vivre au Chiapas, la présence des conflits ou le fait d'être mère ou simplement une femme sont des circonstances qui, lorsqu'elles se juxtaposent, force les personnes à fuir de chez elle. On observe des associations semblables avec le fait de résider à Sonora, Michoacan ou Oaxaca, la guerre contre les drogues, la construction de barrages et l'appartenance à un groupe ethnique, par exemple. Il est donc possible d'identifier des ensembles éventuels de conditions qui peuvent exposer un individu aux risques du déplacement, sans que ces conditions aient un lien causal direct ni d'explication linéaire. Partant de cette conclusion, il semble qu'il existe deux types d'action publique à entreprendre, en suivant les procédures juridiques correspondantes.

La première action, de nature préventive, concerne l'identification des facteurs généraux qui peuvent entraîner le déplacement. Il peut s'agir de facteurs aggravants, si bien qu'il conviendrait de prendre des mesures publiques pour les atténuer. Et si c'est un ensemble de facteurs qui entraînent la migration forcée, la mesure appropriée consisterait alors à combattre un ou plusieurs de ces facteurs afin d'éviter que des segments de la population de plus en plus grands prennent le chemin du déplacement.

Le deuxième type d'action publique est la réparation. Comme le déplacement forcé est en soi une violation des droits humains, il convient de résoudre la situation des personnes qui sont déplacées ou qui souffrent des conséquences du déplacement, y compris la stigmatisation, le déracinement, les sentiments de frustration, la désintégration familiale et les faibles espoirs de réparation, indemnisation ou accès à la justice.

Nous devons commencer par reconnaître qu'aujourd'hui, le déplacement est une

question grave au Mexique. Étant donné le mode d'opération du secteur criminel dans le pays et la manière dont ces opérations sont combattues, il est fort probable que le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, peut-être même considérablement. Nous devons proposer des solutions basées sur la compassion envers ceux qui, parmi nous, ont quasiment tout perdu. Cette question doit être considérée de manière générale et pluridisciplinaire, faire l'objet de réglementations et de politiques publiques intelligentes, mises en œuvre durablement, visant à réparer les actions

passées et à atténuer l'impact des éventuels événements à venir. Il s'agit d'un phénomène lent, silencieux et progressif, auquel il convient donc de trouver une résolution urgente et lucide.

José Ramón Cossío Díaz jramoncd@scjn.gob.mx est ministre de la Cour suprême de justice de la nation (Mexique). www.scjn.gob.mx/Paginas/Inicio.aspx

1. Elle porte sur la protection, l'attention et la mise en place de solutions durables, et souligne l'obligation de l'État à assurer une protection humanitaire et à garantir aux Mexicains l'exercice de leurs droits humains conformément aux normes internationales.

Réflexions sur une décision rendue par la Cour suprême du Kenya concernant les camps de regroupement

Anna Wirth

Les groupes de la société civile se réjouissent d'une victoire récente à la Cour suprême du Kenya qui rappelle le rôle important que les poursuites stratégiques peuvent jouer en matière d'application et de promotion des droits des réfugiés.

Le 26 juillet 2013, la Cour suprême du Kenya a rendu un jugement qui venait défendre remarquablement les droits des réfugiés. La Cour a annulé une politique gouvernementale qui, si elle avait été mise en œuvre, aurait violé les libertés fondamentales et la dignité de tous les réfugiés établis dans les zones urbaines du Kenya.

Cette affaire, portée devant les tribunaux par l'organisation non gouvernementale (ONG) Kituo Cha Sheria, nous rappelle que les poursuites judiciaires stratégiques ont le pouvoir de modifier le paysage juridique pour tous les réfugiés. Si elles sont menées correctement, elles peuvent devenir un recours à grande échelle contre les violations des droits, établir une jurisprudence favorable en matière de droits humains et envoyer un message puissant aux États et aux membres du public confirmant que les réfugiés ne sont pas seulement des personnes avec des besoins mais aussi des personnes avec des droits à revendiquer et à appliquer. Dans les situations où les appels logés auprès des branches législatives et exécutives du gouvernement restent sans réponse, les groupes de la société civile, à l'instar de l'ONG qui a remporté cette affaire devant la Cour kenyaïenne, recourent de plus en plus aux poursuites juridiques stratégiques comme un moyen de faire appliquer et avancer les droits des réfugiés.

Les réfugiés urbains au Kenya

Bien que le Kenya opère depuis les années 1990 une politique informelle de camps de regroupement, environ 150 000 réfugiés vivent en milieu urbain. Pour ces derniers, la vie suit son cours normal : les enfants vont à l'école, les adultes travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille ; ils replantent leurs racines et ils reconstruisent leur vie. Toutefois, en décembre 2012, cette normalité s'est trouvée menacée.

Suite à une série d'attaques à la grenade au Kenya lié au groupe armé non étatique somalien Al Shabaab, le département des Affaires relatives aux réfugiés a publié en décembre 2012 un communiqué de presse annonçant sa décision de mettre fin à l'enregistrement des réfugiés urbains et de les réinstaller dans des camps de réfugiés. Le 16 janvier 2013, une lettre interministérielle a circulé pour confirmer l'entrée en vigueur du communiqué de presse et avertir que la première phase du rassemblement des réfugiés aurait lieu le 21 janvier.

Pour les réfugiés qui s'étaient construits un lieu de vie dans les zones urbaines du Kenya depuis plusieurs années, parfois même plusieurs décennies, la mise en application de cette politique se serait apparentée à une autre réinstallation forcée et un

décembre 2014

éloignement des communautés, des moyens de subsistance des familles qui étaient le socle de leur identité et de leur dignité.

Le 21 janvier, le jour auquel il était prévu que la politique prenne effet, Kituo Cha Sheria a courageusement contesté la directive gouvernementale en déposant une pétition auprès de la Cour suprême. Peu de temps après, sept demandeurs d'asile et réfugiés résidant à Nairobi ont déposé une pétition semblable visant à annuler la directive. Dans leur plaidoyer, chacun des pétitionnaires décrivait les liens qu'il avait tissés avec sa communauté et comment cette directive sur le regroupement en camps briserait ces liens et toucherait pratiquement tous les aspects de sa vie, y compris l'éducation, l'emploi, la santé, la famille, la libre circulation, la vie privée et la dignité.

Kituo Cha Sheria décrivait l'injustice et l'effet déstabilisant que la directive aurait sur la vie des pétitionnaires individuels si elle était mise en œuvre. Le recours de Kituo Cha Sheria et celui des pétitionnaires individuels ont été consolidés en un seul recours puis, le 23 janvier, la cour a rendu une ordonnance temporaire interdisant la mise en œuvre de la politique jusqu'à ce que l'affaire ait été entendue.

Au cours des six mois suivants, Kituo Cha Sheria et d'autres organisations de la communauté des droits des réfugiés ont uni leurs forces pour poursuivre l'affaire et accroître sa visibilité. Les défenseurs des droits des réfugiés du monde entier, y compris Human Rights Watch et Asylum Access, ont fait connaître publiquement cette politique contraire aux droits en parlant de l'affaire dans leurs rapports, leurs bulletins d'information et leurs communiqués de presse. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a également apporté une contribution louable à l'affaire en soumettant un mémoire de 20 pages *amicus curiae* (« ami de la cour ») qui exprimait clairement ses préoccupations quant à la directive sur le regroupement en camps et donnait une solide explication juridique des obligations du Kenya en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés.

Par leurs efforts coordonnés, la société civile et l'UNHCR ont fait clairement comprendre aux autorités kenyanes que, si elles étaient prêtes à tolérer les violations des droits humains, ces violations ne seraient certainement

pas ignorées par la communauté mondiale de la défense des droits des réfugiés.

Le 26 juillet, la Cour a rendu une décision en faveur des réfugiés urbains, annulant par là-même la directive gouvernementale sur le regroupement en camps. Dans un jugement agréablement pro-réfugiés, la Cour a affirmé que la politique violait, entre autres, l'article 28 de la constitution kenyane sur la dignité humaine, l'article 27 sur l'égalité et l'absence de discrimination, l'article 47 sur le droit à un recours administratif équitable et l'article 39 sur la liberté de mouvement et de résidence. Dans l'explication de son raisonnement, la Cour a fait maintes références à la codification de ces droits dans le droit international et régional des réfugiés et des droits humains.

La cour a rejeté l'argument selon lequel la sécurité nationale était une justification suffisante de cette politique, en affirmant :

« Lorsque la sécurité nationale est citée comme justification pour imposer des mesures restrictives à l'exercice des droits fondamentaux, il en incombe à l'Etat de démontrer que dans des circonstances telles que la présente affaire, la présence ou l'activité d'une personne particulière dans les zones urbaines pose un danger pour le pays et que son déplacement dans un camp permettrait d'atténuer cette menace. Il n'est pas suffisant d'affirmer que l'opération est inévitable en raison des récentes attaques à la grenade dans les zones urbaines et de baser une politique sur une généralisation qui associe un groupe entier de personnes à la criminalité... »¹

En montrant son accord avec les arguments présentés par les pétitionnaires, la Cour suprême a statué que la mise en œuvre de la politique s'apparenterait à un véritable bouleversement de la vie des réfugiés et empêcherait tout degré de normalité dans leur pays de refuge.

Le pouvoir des poursuites stratégiques

Le cas du Kenya prouve que les groupes de la société civile ont le pouvoir d'élargir l'État de droit et de changer de manière concrète et mesurable les lois et les politiques par une intervention judiciaire.

Par définition, les poursuites juridiques stratégiques cherchent à la fois à obtenir justice sur une affaire individuelle et à modifier le paysage juridique dans lequel s'inscrivent les droits. Comme cette affaire et d'autres le

démontrent, les poursuites peuvent et doivent s'accompagner d'une stratégie de défense plus large impliquant la participation et la collaboration d'un éventail de parties prenantes, des partenariats, des campagnes médiatiques et des dialogues politiques. Il est aussi important que cette défense se poursuive bien après que la cour ait rendu une décision favorable ; même les décisions favorables doivent être suivies afin de garantir leur mise en application.

Dans l'affaire kenyane, la cour a puisé abondamment dans l'analyse juridique produite par l'UNHCR. La soumission de mémoires amicus curiae n'est qu'une des nombreuses manières par lesquelles l'UNHCR peut renforcer la capacité de la société civile à poursuivre un recours judiciaire. L'UNHCR peut également former des juges et des praticiens à l'application des droits humains internationaux et du droit des réfugiés, ou encore fournir une assistance dans les affaires en étudiant les dossiers d'instruction, en fournissant des informations contextuelles et en dispensant des conseils sur les techniques procédurales.

De même, il faudrait promouvoir les poursuites juridiques stratégiques auprès des défenseurs des droits humains comme un outil important pour la mise en application des droits humains et le renforcement de la protection au niveau local. Les ONG peuvent jouer un rôle important en se soutenant mutuellement dans les procédures judiciaires, via des campagnes médiatiques, en partageant leurs informations et les enseignements tirés, mais aussi en sollicitant des conseils juridiques lors de la préparation des documents présentés devant la cour. Pour que les poursuites juridiques stratégiques soient véritablement stratégiques, nous devons continuer à forger des partenariats constructifs qui renforceront mutuellement notre capacité à utiliser efficacement cet outil.

Anna Wirth anna.wirth@asylumaccess.org est spécialiste des politiques pour Asylum Access. www.asylumaccess.org

1. Kituo Cha Sheria vs. Attorney General (2013) eKLR, paragraphe 87, p38-39.

Merci à tous nos donateurs pour l'année 2013-14

RMF dépend entièrement de financements extérieurs et nous sommes très reconnaissants de votre soutien financier et de votre collaboration pleine d'enthousiasme.

Arcus Foundation • CAFOD • Danish Refugee Council • Henry Luce Foundation • ISIM, Georgetown University • Islamic Relief Worldwide • Lex Justi • Luxembourg Ministry of Foreign Affairs • John D and Catherine T MacArthur Foundation • Mohammed Abu-Risha • Norwegian Ministry of Foreign Affairs • Norwegian Refugee Council/Internal Displacement Monitoring Centre • Oak Foundation • Open Society Justice Initiative • Oxfam • Refugees International • Regional Development and Protection Programme • Swiss Agency for Development and Cooperation/Swiss Cooperation Office - Afghanistan • Swiss Federal Department of Foreign Affairs • UNDP Evaluation Office • UN-Habitat • UNHCR • UNOCHA • US Conference of Catholic Bishops • US Dept of State's Bureau of Population, Refugees, and Migration • Women's Refugee Commission • World Relief

Merci également aux lecteurs individuels qui ont effectué des donations en utilisant notre site de dons en ligne <http://tinyurl.com/RMF-don-en-ligne> pour soutenir la production et la diffusion de la Revue.

Conseil consultatif international de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont membres du Conseil à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Lina Abirafeh

UN Rapid Response Team

Guido Ambroso

UNHCR

Alexander Betts

Refugee Studies Centre

Nina M Birkeland

Norwegian Refugee Council

Dawn Chatty

Refugee Studies Centre

Jeff Crisp

Refugees International

Mark Cutts

OCHA

Eva Espinar

University of Alicante

Elena Fiddian-Qasmiyeh

University College London

Rachel Hastie

Oxfam GB

Lucy Kiama

Refugee Consortium of Kenya

Khalid Koser

Geneva Centre for Security Policy

Erin Mooney

ProCap

Kathrine Starup

Danish Refugee Council

Richard Williams

Independent consultant

décembre 2014

Nouveau directeur du RSC : Professeur Alexander Betts



Le Professeur Alexander Betts est le nouveau directeur du Centre d'études sur les réfugiés depuis octobre 2014. Le Professeur Betts est professeur adjoint Leopold Muller en Études des réfugiés et de la migration forcée et directeur du Projet d'innovation humanitaire au RSC. Ses recherches portent sur les politiques internationales relatives à l'asile, la migration et l'humanitaire, avec un attachement particulier pour l'Afrique subsaharienne. La direction du RSC est assurée en alternance par le personnel universitaire d'encadrement du Centre, selon un cycle de trois ans ; le Professeur Betts succède ainsi au Professeur Dawn Chatty.

Conférence annuelle Harrell-Bond 2014

Le 5 novembre 2014, Son Altesse Royale la Princesse Basma bint Talal de Jordanie a présenté la Conférence annuelle Harrell-Bond 2014, sur le thème « **Migration forcée vers le Royaume hachémite de Jordanie : fardeau ou aubaine?** ». Les communautés qui composent la Jordanie contemporaine possèdent une longue tradition d'accueil des réfugiés et SAR la Princesse Basma bint Talal a étudié comment les anciennes communautés de réfugiés (Circassiens, Tchétchènes et Arméniens) s'étaient intégrées en Jordanie et comment les politiques qui engagent et incluent les réfugiés peuvent avoir des retombées positives pour chacune des parties et favoriser une coexistence pacifique et productive. Écoutez le podcast de la conférence sur <http://tinyurl.com/RSC-HBlecture2014>

Université d'été internationale au sujet des migrations forcées

6-24 juillet 2015, Oxford

L'université d'été internationale du RSC offre une approche intensive, pluridisciplinaire et participative de l'étude des migrations forcées. Elle permet aux personnes travaillant auprès des réfugiés et d'autres migrants forcés de réfléchir de manière critique aux forces et aux institutions qui dominent le monde des personnes déplacées. Ce cours de trois semaines combine le meilleur de l'excellence académique de l'Université d'Oxford et une méthode stimulante et participative d'apprentissage et de réflexion critiques. Cette université d'été est destinée a) aux responsables des politiques et aux praticiens en milieu de carrière ou de haut rang travaillant dans l'assistance humanitaire et l'élaboration de politiques relatives aux migrants forcés et b) aux chercheurs spécialistes de l'étude de la migration forcée. Pour en savoir plus, consultez

www.rsc.ox.ac.uk/study/international-summer-school

Conférence sur l'innovation humanitaire 2015

La seconde Conférence annuelle sur l'innovation humanitaire (#HIP2015) se déroulera les 17 et 18 juillet 2015 à Oxford, sur le thème « Faciliter l'innovation ». Pour en savoir plus et consulter l'appel à soumissions, visitez : www.oxhip.org/2014/11/hip2015-cfp/

Cours abrégé : Les réfugiés palestiniens et le droit international

Ce cours se tiendra les 6-7 et 13-14 mars 2015 (à Amman et Beyrouth).

Ce cours abrégé inscrit l'étude de cas des réfugiés palestiniens dans le contexte plus général du régime des droits humains internationaux. Il examinera, dans le cadre des droits humains, les politiques et les pratiques des États du Moyen-Orient et comment celles-ci affectent les réfugiés palestiniens. Pour en savoir plus, consultez www.rsc.ox.ac.uk/study/short-courses/palestine-refugees

Le Professeur Cathryn Costello est la co-auteur d'un nouveau rapport exhortant à mettre fin à la cruauté, la coercition et la complexité du processus d'asile européen.

Cette étude, intitulée *Nouvelles approches, autres moyens d'accès aux procédures d'asile pour les personnes sollicitant une protection internationale (New approaches, alternative avenues and means of access to asylum procedures for persons seeking international protection)*, a été préparée pour la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de l'UE. Les auteurs examinent les rouages du Système européen commun d'asile (SECA) afin d'évaluer la nécessité et le potentiel pour de nouvelles approches visant à garantir l'accès à la protection aux personnes qui la sollicitent en UE, y compris le traitement conjoint et la répartition conjointe des demandeurs d'asile. Plutôt que de préconiser un SECA encore plus complexe et coercitif, l'étude propose de donner priorité à l'accueil de premier ligne et à la rationalisation de la détermination du statut de réfugié afin d'atténuer les difficultés des États membres en matière d'asile, et de garantir les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés conformément à l'acquis de l'UE et aux normes juridiques internationales. Rapport disponible en ligne sur www.international.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/509989/IPOL_STU%282014%29509989_EN.pdf

Le Manuel d'Oxford sur les études des réfugiés et de la migration forcée (The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies)



Elena Fiddian-Qasimiyeh, Gil Loescher, Katy Long et Nando Sigona (éds)

Ce *Manuel* analyse sous un angle critique la naissance et le développement du domaine des études sur les réfugiés et la migration forcée ainsi que les principaux défis actuels et futurs auxquels se heurtent les universitaires et les praticiens

travaillant pour et avec des populations déplacées contre leur gré autour du monde. Ces 52 chapitres, rédigés par des universitaires, des praticiens et des responsables politiques renommés, dressent un aperçu complet des principaux défis intellectuels, politiques, sociaux et institutionnels qui caractérisent le déplacement en masse dans le monde d'aujourd'hui. Juin 2014 784 pages. 978-0-19-965243-3. Disponible également comme eBook. Pour en savoir plus et consulter la Table des Matières, visitez <http://ukcatalogue.oup.com/product/9780199652433.do>

Qu'est-ce que la religion a à voir avec tout ça ?

Tahir Zaman

L'émergence de « zones libérées » dans le conflit syrien a très nettement mis en relief l'importance de la religion dans l'activité humanitaire, au moment où il ne fait aucun doute que ce sont les organisations confessionnelles qui apportent la plus grande partie du soutien et de l'assistance aux déplacés syriens qui se trouvent là. L'activité humanitaire constitue une plateforme pour la lutte qui oppose les acteurs étatiques et non-étatiques pour le contrôle non seulement des corps mais aussi des âmes. Les organisations confessionnelles se préoccupent non seulement de pourvoir aux besoins biologiques et matériels des populations déplacées mais elles encouragent également une manière nouvelle d'envisager l'engagement avec le monde – en fournissant des réponses aux questions existentielles auxquelles sont confrontés ceux qui vivent dans des zones de conflit. Ce qui ouvre la porte aux accusations de prosélytisme. La forme que prend la gestion de cette tension influe sur la manière dont les acteurs confessionnels sont perçus dans le secteur humanitaire.

De nombreux acteurs humanitaires refusent l'utilisation d'une étiquette confessionnelle qui évoque des connotations de sectarisme. L'Association médicale expatriée syrienne (Syrian Expatriate Medical Association - SEMA) est une parfaite illustration de l'ambiguïté de l'étiquette confessionnelle. La SEMA se concentre sur la prestation de services médicaux, elle apporte des médicaments, de l'équipement et des bénévoles à des hôpitaux et des centres médicaux en Syrie. Les médecins de la SEMA (tous des hommes) sont à l'évidence – si l'on en juge par leur vêtement et leur discours – tous de fervents musulmans. L'un d'entre eux nous a dit : « Il est possible de considérer l'Islam comme un cadre holistique. À l'intérieur de ce cadre vous pouvez avoir des préoccupations éthiques et humanitaires...la SEMA n'a pas un nom religieux...et se concentre uniquement sur la prestation de soins médicaux. Il n'y a aucune contradiction entre le travail que nous faisons et notre conception de l'Islam ou notre motivation islamique. Il n'est pas possible de séparer les deux. Être islamique, c'est être humanitaire et éthique ». Pour eux, être considérés comme une organisation confessionnelle signifierait qu'ils propagent explicitement

leurs convictions, voire même qu'ils les imposent aux autres – ce que les employés de la SEMA ne font pas.

Servir l'humanité en portant des vêtements clairement religieux engendre certaines attentes de la part des personnes déplacées auprès desquelles les acteurs humanitaires s'engagent, signalant parfois l'inspiration religieuse derrière leur travail comme quelque chose de qualitativement différent du travail des autres ONG et agences. Toutes les organisations ne rejettent pas l'étiquette confessionnelle. Hayyet al-Sham al-Islami (l'Association islamique du Levant) déclare que le travail da'wa (la propagation de l'Islam) est un aspect important de son travail qui vient s'ajouter à l'assistance et au développement. C'est cet aspect qui la différencie d'autres initiatives islamiques ; le directeur de l'organisation s'y réfère comme le fait d'être « proactif » [...] une caractéristique qui ne dépend pas des autres services apportés ». Le Da'wa est compris comme une aide au renforcement de la résilience des personnes déplacées et comme un moyen de les éduquer « contre l'extrémisme et l'ignorance [...] afin de raviver un sentiment de dignité à la mesure, en quelque sorte, des valeurs qui sont celles des personnes déplacées »¹.

Se méprendre sur la manière dont la religion est mobilisée dans le cadre du travail humanitaire a engendré de la part des agences donatrices et des ONG internationales une réticence à s'engager auprès des acteurs humanitaires motivés par des considérations religieuses. L'utilisation de cette étiquette confessionnelle demande à être clarifiée de crainte qu'elle ne perde sa cohérence et n'entraîne des implications politiques contraires, comme d'empêcher des acteurs motivés par des considérations religieuses d'apporter une assistance dont les communautés déplacées ont grand besoin, particulièrement aujourd'hui à l'intérieur de la Syrie.

Tahir Zaman tz3@soas.ac.uk est Chargé d'enseignement à la SOAS www.soas.ac.uk ; il est également Chargé de recherche invité au Centre for Research on Migration, Refugees and Belonging, Université d'East London. www.uel.ac.uk/cmrb/

1. Entretien entre l'auteur et le Dr Maen Kousa à Gaziantep en Turquie, 30 octobre 2013.

